

Évaluation du contrat urbain de cohésion sociale de Paris 2007-2010

Rapport de synthèse

MAIRIE DE PARIS 



PRÉFECTURE DE PARIS

SEPTEMBRE 2010

Éditorial

Notre audace doit être à la mesure des défis des 14 quartiers parisiens qui nécessitent le plus de besoins en matière d'accompagnement social, économique, environnemental et urbain pour répondre aux attentes des 300 000 habitants qui y vivent. C'est pourquoi l'État et la Ville de Paris dans le cadre de la délégation de Gisèle Stievenard, adjointe au Maire de Paris, ont mis en œuvre un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ambitieux pour la période 2007-2010, dans la continuité du précédent contrat qui couvrait la période 2000-2006.

À travers le CUCS, nous dessinons une autre ville : une ville pour tous, qui s'enrichit dans la diversité, la solidarité et la mixité. L'ensemble du CUCS illustre l'intelligence de la démarche de la politique de la ville : une démarche globale qui répond, dans une même dynamique, aux enjeux de développement durable, de cadre de vie, sociaux et économiques et cherche à rendre plus attractifs ces quartiers en y faisant venir des commerces et des activités économiques, en rééquilibrant vers l'Est l'offre culturelle et en imaginant des équipements qui seront aussi destinés à nos voisins de l'autre côté du périphérique.

Avec le CUCS, notre objectif est aussi simple qu'ambitieux : permettre aux citoyens de mieux vivre dans leurs quartiers au quotidien. C'est pourquoi, au moment où le CUCS est prorogé en 2011 dans le cadre de la politique de la ville, nous avons souhaité procéder à un bilan d'étape en 2009 des actions menées dans le cadre du CUCS.

Sachant qu'il est difficile d'évaluer l'impact d'une politique qui vise au bien-être des habitants, la démarche se veut complète et pragmatique : elle vise à mesurer l'évolution des caractéristiques sociales des quartiers politique de la ville, à évaluer les projets conduits par thématiques et territoires et s'appuie sur une enquête menée auprès des professionnels ainsi que sur des interviews d'habitants.

Les conclusions sont significatives : les actions de la politique de la ville qui avaient été prévues en 2007 dans le cadre du CUCS ont été en très grande partie réalisées, sont positives et les engagements financiers tenus. Toutefois, sous l'effet de la crise économique, la situation des 14 quartiers demeure difficile et les écarts avec le reste de Paris ne diminuent pas, ce qui tend à démontrer que nous ne pourrions parvenir à atteindre nos objectifs qu'en poursuivant le travail mené grâce à la mobilisation de toutes les énergies de la Ville de Paris et de l'État.

Le document qui vous est livré vous présente les résultats de cette démarche d'évaluation.

Daniel CANEPA
Préfet de la Région Ile-de-France, préfet de Paris

Bertrand DELANOË
Maire de Paris

Directeur de la publication : Francis Rol-Tanguy
Directrice de la rédaction : Dominique Alba
Étude réalisée par : Émilie Moreau avec le concours de Thibaut Huret
Sous la direction de : Audry Jean-Marie
Cartographie : Anne Servais
Maquette : Apur

Sommaire

Introduction	1
Synthèse	3
Le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2010	7
Une dynamique enclenchée en 2001 avec le contrat de ville et le GPRU	7
Les quartiers concernés par le CUCS	7
Le contenu du contrat	7
Une sélection d'indicateurs	8
La méthode d'évaluation	12
Les finalités	12
Les grandes étapes	12
Le référentiel d'évaluation	13
Les résultats évaluatifs	17
Les résultats thématiques	17
Les principales réalisations 2007-2010 par thématique	17
• L'emploi, l'insertion et le développement économique	17
• Le lien social, l'accès au droit et la citoyenneté	19
• L'habitat, le logement et le cadre de vie	22
• L'éducation	26
• La santé	27
• La prévention de la délinquance	28
• La culture	30
Les résultats de l'évaluation par thématique	32
• Thématique 1 : L'emploi, l'insertion et le développement économique	32
• Thématique 2 : Le lien social	37
• Thématique 3 : La santé	40
• Thématique 4 : L'habitat, le logement et le cadre de vie	42
• Thématique 5 : La réussite éducative	46
Les territoires	49
Les réalisations 2007-2010 par quartier	49
• Quartier des Portes et Buisson Saint-Louis (10 ^e)	50
• Fontaine-au-Roi (11 ^e)	52
• Le Sud 13 (13 ^e)	54
• Porte de Vanves (14 ^e)	56
• Porte Pouchet - Porte de Clichy (17 ^e)	58
• La Goutte d'Or (18 ^e)	60
• Porte Montmartre - Porte de Clignancourt (18 ^e)	62
• Amiraux-Simplon (18 ^e)	64
• La Chapelle (18 ^e)	66
• Paris Nord-Est (18 ^e -19 ^e)	68
• Quartier Flandre (19 ^e)	70
• Danube-Solidarité (19 ^e)	72
• Belleville-Amandiers (20 ^e)	74
• Est 20 ^e : Saint-Blaise - Porte de Montreuil - Python Duvernois	76
Les résultats de l'évaluation par territoire	78
• Bédier Boutroux (13 ^e)	78
• Le Grand Belleville (10 ^e , 11 ^e , 20 ^e)	80
Le Baromètre des quartiers	82
• Enquête auprès des professionnels travaillant dans les quartiers prioritaires parisiens	84
• Les « regards auto-évaluatifs »	86
• L'enquête habitants	88

Introduction

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), cadre actuel de référence de la politique de la ville, ont été signés en 2007 pour une durée de 3 ans, reconductible. À Paris, le CUCS concerne **14 quartiers pour une population de près de 300 000 habitants, soit 14 % de la population parisienne.**

En 2009, l'État a prolongé leur application d'une année. Il s'agit de se donner le temps de la concertation avec l'ensemble des partenaires, autour du livre vert notamment et dans le cadre de la révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Dès la signature du contrat, la Ville de Paris et l'État ont souhaité pouvoir procéder à l'évaluation du CUCS. L'objectif était de suivre les programmes mis en œuvre, d'en apprécier l'efficacité et de formuler des pistes d'amélioration.

L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) a été missionné fin 2008 par l'État et la Ville de Paris pour réaliser un travail d'organisation et de définition des méthodes, de recueil et d'analyse des indicateurs, de réalisation des enquêtes et de mobilisation des partenaires. Pour être plus proche de la réalité du terrain, il a été décidé de consacrer des moyens importants aux démarches qualitatives.

L'évaluation a consisté, pendant toute la durée du CUCS, en **une véritable démarche participative.** Les acteurs locaux, les professionnels de la politique de la ville, leurs partenaires, ont été associés à l'ensemble des étapes du dispositif, de la définition des objectifs à la formulation des résultats évaluatifs. Un panel d'habitants a pu s'exprimer dans le cadre d'une **vaste enquête qui s'est déroulée dans l'ensemble des quartiers.**

Des premières discussions sur les objectifs de l'évaluation à la publication de ce rapport, **la démarche d'évaluation du CUCS 2007-2010 de Paris aura duré plus de deux années.** L'objet du présent rapport est d'en restituer les principaux résultats. Il s'ouvre par un rappel du contenu et de la géographie du CUCS de Paris. Après la présentation de sa synthèse, il démontre la méthode d'évaluation retenue, avant d'en détailler les résultats, par thématique et par territoire.

Synthèse

L'évaluation du CUCS de Paris est apparue d'emblée comme un exercice devant dépasser une analyse linéaire des indicateurs statistiques. Il serait en effet trop simple, voire simpliste, de considérer que les conditions de vie des habitants d'un territoire s'améliorent dès lors que la proportion d'allocataires du RMI diminue ou que la réussite scolaire s'accroît. Les données statistiques permettent d'illustrer les tendances à l'œuvre dans les quartiers mais elles sont à relativiser en raison notamment de leur décalage dans le temps – comment mesurer en janvier 2010 les effets de la crise économique survenue en 2008-2009 sans disposer d'informations très récentes à une échelle fine sur le chômage ou les revenus ? – mais également de leur difficulté à saisir des informations non chiffrées – telles la qualité des logements ou la présence de populations sans-papiers.

Pour être au plus près de la réalité du terrain, les démarches qualitatives de type enquêtes, entretiens, questionnaires ont été privilégiées. L'exercice difficile de l'évaluation s'est caractérisé par cette recherche d'objectivité. Au-delà des résultats attachés à chacun des objectifs du référentiel, les constats développés ci-après dégagent quelques-uns des grands enseignements de l'évaluation du CUCS de Paris.

Des engagements financiers respectés

Le contrat urbain de cohésion sociale comportait des engagements financiers pris par les partenaires du contrat pour les trois années initialement prévues (2007 à 2009), à laquelle une année supplémentaire a été ajoutée à moyens financiers annuels identiques (année 2010).

La Ville de Paris était engagée à hauteur de 76 M€ sur trois ans, de 2007 à 2009. Cet engagement avait été pris sur la base des programmes listés dans le contrat. L'engagement a été tenu puisqu'il est au total de 83 M€, 25,3 M€ en 2007, 31,4 M€ en 2008 et 26,3 M€ en 2009. Il faut noter la démarche particulière de mobilisation du droit commun de la Ville dans le cadre de l'appel à projets annuel à destination des associations. C'est un guichet unique d'instruction conjointe des projets avec les directions. Cela a permis de mobiliser en 2009 à côté des 1,650 M€ annuels de la délégation à la politique de la ville une somme de plus de 2 M€ en provenance des autres directions.

Au-delà de cet engagement contractuel, la Ville fait évidemment beaucoup plus. Cet effort est retracé annuellement dans le « bleu budgétaire » qui retrace l'effort de la collectivité parisienne depuis 5 ans. C'est une des seules villes en France à rendre compte de la sorte de son effort budgétaire. Ainsi en 2009 ce sont plus de 285 M€ qui ont été consacrés par toutes les directions de la Ville à la politique de la ville. Dans ce cadre, 122 M€ concernent spécifiquement le Grand projet de renouvellement urbain.

De même, l'État fait à l'évidence davantage notamment, par les moyens en personnel, issus des services déconcentrés œuvrant au bénéfice des territoires.

Pour les années 2007 à 2009, l'État s'est engagé à hauteur de 63 M€. Sur cette période l'État a en fait apporté exactement 77,5 M€ au titre des actions du CUCS. Les thématiques les plus soutenues ont été l'emploi, le développement du lien social, l'éducation et la santé.

Il convient en outre de signaler que 35,5 M€ au titre des opérations de rénovation urbaine soutenues par l'ANRU dans les cinq quartiers du CUCS, et des crédits délégués à la Ville de Paris au titre du logement, ont contribué à affirmer la présence de l'État sur ces thèmes.

Enfin, l'engagement de l'État au titre du droit commun dans les quartiers est difficilement mesurable par nature, mais reste tout de même réel et impacte, à son niveau, les effets globaux de la politique de la ville.

Des objectifs tenus sur la plupart des programmes stratégiques

Les travaux d'évaluation ont montré que les objectifs du CUCS ont été tenus, sur la plupart des programmes stratégiques : le fléchage des dispositifs emploi en direction des habitants des quartiers, la consolidation des régies de quartier, le développement des parcours linguistiques à visée professionnelle, la diversification de l'offre de logements sociaux, le développement des équipements de proximité, l'accompagnement à la création de centres sociaux, le développement des points d'accès au droit, la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative, les ateliers santé ville...

Parmi ces programmes, on peut souligner la montée en puissance de démarches innovantes pour Paris : ateliers santé ville, système productif local, accueil jeunes innovant, parcours de femmes, actions culturelles, gestion urbaine de proximité, réussite éducative...

Des réalisations qui transforment l'image des quartiers

Les réalisations conduites dans le cadre du CUCS ces dernières années participent à la transformation urbaine des quartiers :

- plus d'une cinquantaine d'équipements de proximité ont été créés, parmi lesquels des équipements relevant de dispositifs de la politique de la ville comme les régies de quartier, les ateliers santé ville, les points d'accès au droit, mais aussi des équipements municipaux plus « généralistes » comme les centres sociaux, les antennes jeunes, les jardins partagés, les équipements sportifs et culturels ;
- en 2009, douze des quatorze quartiers prioritaires parisiens ont initié une démarche de gestion urbaine de proximité ;
- le GPRU de Paris, qui concerne 11 sites et 200 000 habitants, commence à porter ses fruits en améliorant le cadre de vie des habitants. Il a permis de déclencher des dynamiques locales dans les territoires concernés.

Les professionnels, mais surtout les habitants, ont perçu l'apport de ces réalisations sur leur territoire :

- ainsi, la majorité des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête « professionnels » (médecins, enseignants, commerçants, éducateurs...) estiment que la situation générale de leur quartier s'est améliorée au cours des trois dernières années ;
- de même, les responsables de la politique de la ville qui se sont exprimés s'accordent à dire que le cadre de vie des habitants des quartiers a évolué positivement pendant la durée du CUCS ;
- la population elle-même, interrogée dans le cadre de l'enquête « habitants », estime que la qualité de vie dans leur quartier est « restée la même » (40 %, 50 % dans le reste de Paris) ou s'est plutôt améliorée (35 %, 32 % dans le reste de Paris) ;
- enfin, une majorité des habitants du quartier Bédier/Boutroux, pour lequel une enquête spécifique a été menée, estime que le quartier a évolué « plutôt en bien ».

Toutefois, il convient d'être, d'ores et déjà très attentif au « cloisonnement » amené par la résidentialisation, aux parcours résidentiels des habitants de ces territoires, à la pérennité des aménagements réalisés, ainsi qu'à leur gestion quotidienne.

S'agissant de l'impact sur le développement économique, il est encore trop tôt pour porter un jugement car les projets d'installation d'activités ou d'entreprises n'ont pas encore vraiment démarré.

Une « ingénierie » locale légitimée

L'ingénierie de la politique de la ville paraît légitimée et considérée. Il y a eu un changement réel avec la mise en œuvre de démarches de projet territorialités qui incitent chacun à se positionner dans le partenariat, au service du projet, et à modifier ses pratiques.

Les responsables locaux, les techniciens de la politique de la ville, et les professionnels qui travaillent dans les quartiers du CUCS, tous font état d'un meilleur traitement des champs d'intervention. Les années du contrat de ville, puis du CUCS, ont vu une montée en puissance de l'ingénierie locale grâce notamment à la création de réseaux d'intervenants dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé ou du cadre de vie.

Les répondants de l'enquête « professionnels » estiment ainsi que si leurs conditions d'exercice d'activité ont évolué positivement ces dernières années dans les quartiers, c'est notamment grâce à la promotion et à l'efficacité de partenariats entre les divers acteurs locaux et au développement des réseaux.

Pour autant, le pilotage institutionnel du CUCS a semblé encore insuffisant pour une partie des responsables locaux de la politique de la ville, hormis pour la réussite éducative :

- avec les partenaires institutionnels et associatifs, il s'est réalisé de manière empirique dans chaque quartier, autour des instances de pilotage thématique et territoriale et en fonction des thèmes et des groupes de travail constitués par les équipes de développement local ;

- l'organisation d'un moment officiel d'interpellation pour informer les acteurs locaux et les associations de « l'état d'avancement du projet, des financements octroyés et des évolutions des politiques publiques » semble parfois avoir fait défaut ;
- de même, en matière de gouvernance, les dispositifs de pilotage de la politique de la ville et du GPRU gagneraient en efficacité et en coordination à être mieux formalisés.

Enfin, maintenant qu'une ingénierie s'est développée au niveau parisien, il pourrait être intéressant de resituer les quartiers dans leur contexte métropolitain, selon des modalités qui restent à définir (actions communes, rencontres et échanges d'expériences, périmètres intercommunaux...).

Un maintien de la précarité dans les quartiers

Tandis que le cadre de vie paraît globalement s'améliorer dans les quartiers, la précarité et les difficultés sociales demeurent fortes. Ce constat ressort à la fois de l'analyse statistique et du ressenti des acteurs :

- si les tendances observées sont les mêmes dans les quartiers et dans l'ensemble de Paris (baisse du nombre d'allocataires du RMI entre 2005 et 2008, amélioration de la réussite au brevet des collèges), les écarts par rapport aux moyennes parisiennes demeurent élevés. En 2008, la part d'allocataires du RMI est deux fois plus forte dans les quartiers qu'au niveau parisien (8,4 % des ménages au lieu de 4,5 % à Paris). En 2008, la part des demandeurs d'un logement social est également deux fois plus élevée dans les quartiers qu'à Paris (15,5 % des ménages au lieu de 8 %). Autre exemple, en 2008, le taux de reçus au brevet des collèges est de dix points supérieur dans la capitale que dans les quartiers (69 % au lieu de 79 %) ;
- par ailleurs, en l'absence de données statistiques plus récentes, l'effet de la brutale dégradation économique, intervenue dès la fin de l'année 2008 et qui s'est poursuivie en 2009, n'est pas encore mesurable. Or, il est probable que les habitants des CUCS soient parmi les plus touchés par la recrudescence du chômage ;
- parmi l'ensemble des quartiers CUCS, ceux pour lesquels les indicateurs de précarité paraissent toujours les plus défavorables sont : Porte Montmartre/Porte de Clignancourt, Danube/Solidarité, Goutte d'or, Porte de Montreuil/Python Duvernois/Fougères.

Les enquêtes mettent aussi en exergue les hauts niveaux de précarité ancrés dans les quartiers prioritaires :

- selon les professionnels interrogés, une part importante de la population des quartiers est toujours confrontée à de nombreuses difficultés : précarités sociale et économique, chômage, difficultés liées au logement, problèmes de santé, difficultés d'insertion sociale. La plupart d'entre eux témoignent d'une précarisation de leur public. La situation des jeunes et des plus précaires paraît, d'après le ressenti des acteurs, ne pas s'améliorer.

Par rapport à ce constat de la persistance des difficultés sociales, il est important de rappeler que le CUCS ne vise pas à une « gentrification » des quartiers. Sa visée est au contraire de permettre aux populations modestes de se maintenir dans leur quartier, en les dotant des éléments de qualité de vie qui leur font défaut, ainsi qu'un accès plus facile à l'emploi, à la formation, à la culture... Par ailleurs, les indicateurs portent sur des territoires et non sur des personnes. Les mouvements de population (départs, arrivées) échappent à l'observation statistique. Or il est possible qu'une partie des habitants ayant bénéficié des dispositifs et dont la situation personnelle s'est améliorée ait choisi de déménager.

Des enjeux prioritaires en termes de jeunesse, d'emploi et de lien social

Dans ce contexte, et même si les enjeux varient selon les quartiers, trois d'entre eux ressortent de manière forte des différents travaux d'évaluation : l'emploi, la jeunesse et le lien social. Cela ne signifie pas que les réalisations ont été inefficaces dans ces domaines, mais que les besoins demeurent considérables.

C'est à ce titre que des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants, de la jeunesse (scolarité, accompagnement éducatif, accès aux loisirs, apprentissage de la citoyenneté) et du lien social (« solidarités de quartiers et intergénérationnelles ») doivent être développées et renforcées.

- la situation des jeunes semble particulièrement problématique : situation d'échec scolaire,

chômage, délinquance... Un sentiment d'insécurité, lié à la présence de bandes, est évoqué à la fois par les professionnels et par les habitants. Une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs jeunesse devrait être favorisée, à l'image de celle qui s'est développée dans le cadre du dispositif de réussite éducative;

- les actions d'accès à l'emploi doivent être amplifiées. À ce titre, on note une utilisation encore trop faible des clauses d'insertion. De même, l'approche vis-à-vis des femmes est à consolider;
- les actions pour le lien social sont à renforcer sur plusieurs axes : un décroisement des communautés et des groupes sociaux dans les quartiers où une mixité « apparente » se développe, le développement d'activités intergénérationnelles dans des quartiers marqués par le vieillissement de leur population.

Interrogés sur leurs attentes, les habitants des quartiers prioritaires citent quant à eux en premier lieu la sécurité (35 %), puis la propreté (33 %). À Bédier, la principale attente est également la sécurité (37 %), suivie de la lutte contre les nuisances sonores (36 %) ¹ et de la propreté (31 %). La demande de propreté constitue une attente répandue parmi les habitants, quel que soit le territoire considéré. On constate ainsi qu'elle est aussi l'une des principales attentes des Parisiens hors CUCS (26 %). La demande de sécurité doit sans doute s'analyser au regard des nombreuses difficultés d'ordre économique et social auxquelles sont soumis les habitants des CUCS, et qui peuvent être assimilées à un sentiment d'insécurité tant physique que moral ou financier. L'attente exprimée correspondrait ainsi à une formulation de l'insécurité multiforme dont sont victimes ces populations. On note ainsi que ce sont toujours chez les populations les plus fragiles, les femmes et les jeunes de CSP modestes, que les attentes en matière de sécurité sont les plus élevées (respectivement 42 % et 37 %).

La continuité dans le temps comme gage d'efficacité

Enfin, les différents travaux conduits dans le cadre de l'évaluation font ressortir la nécessité de conduire les programmes d'actions dans le temps. Ainsi de nombreuses actions réalisées pendant la durée du CUCS avaient été entamées (définition des projets, concertation...) au cours du précédent contrat de ville. Des réalisations telles que la création de nouveaux équipements, des opérations de renouvellement urbain, la lutte contre l'insalubrité... demandent en effet plusieurs années avant de pouvoir porter leurs fruits.

Les professionnels qui travaillent dans les quartiers, et les associations notamment, ont par ailleurs été nombreux à exprimer leur inquiétude quant à la pérennité des financements, desquels dépendent de nombreux programmes dans les quartiers. Se pose ainsi la question du financement structurel de la vie associative.

La question centrale de la politique de la ville dépasse toutefois la question associative et des financements structurels. Elle pourrait se résumer ainsi : avec quels acteurs, institutionnels, locaux et associatifs peut-on construire le meilleur avenir pour nos quartiers ? Quelles synergies renforcer pour accroître le champ des politiques transversales ? Tout l'enjeu du prochain CUCS est là.

.....
¹ En raison de la proximité du périphérique.

Le contrat urbain de cohésion sociale de Paris 2007-2010

Une dynamique enclenchée en 2001 avec le contrat de Ville et le GPRU

Avec le contrat de ville 2000-2006, complété par les avenants signés en mars 2002, la politique de la ville a pris un nouvel élan à Paris, tant par l'extension des populations et des territoires concernés que par l'ambition du renouvellement urbain. 16 quartiers, représentant 350 000 habitants, étaient inscrits au contrat de Ville, alors qu'auparavant seules neuf zones urbaines sensibles instituées en 1996 étaient considérées comme des territoires prioritaires.

Parallèlement, un Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) a été engagé en 2002. Il concerne près de 200 000 habitants répartis sur 11 sites prioritaires. Son ambition est de faire de ces quartiers délaissés, des quartiers comme les autres et d'améliorer le quotidien de leurs habitants et leur cadre de vie.

La création de nouvelles régies de quartier, les premiers points d'accès au droit, le lancement de la gestion urbaine de proximité ou encore la réalisation des premières opérations de renouvellement urbain (en matière d'habitat, de logements, d'équipements) ont concrétisé dans les faits cette nouvelle dynamique initiée dans les quartiers au début des années 2000.

Avec le contrat urbain de cohésion sociale de Paris, élaboré entre les services de l'État et ceux de la Ville de Paris, signé le 30 mars 2007, le choix est fait de travailler dans la continuité du précédent contrat de ville. Tout en adaptant la géographie prioritaire, le CUCS rappelle les axes importants décidés à Paris depuis 2001 en matière de logement, de déplacement, de rénovation urbaine et de politique sociale, notamment au bénéfice des quartiers, et la volonté de poursuivre dans cette voie.

Les quartiers concernés par le CUCS

14 quartiers parisiens sont inscrits au contrat urbain de cohésion sociale, pour un total de 300 000 habitants. S'ajoutent six quartiers « en veille » représentant près de 30 000 habitants. Huit quartiers sont concernés par des problématiques liées au renouvellement urbain et intégrés au GPRU. Cinq quartiers² ont signé une convention avec l'ANRU.

La géographie prioritaire retenue dans le CUCS est le résultat de plusieurs démarches objectives. Elle s'efforce de rendre compte de la réalité actuelle des quartiers. L'attention a ainsi été portée sur un ensemble de six indicateurs statistiques calculés au niveau des IRIS³, qui traduisent les difficultés que peuvent connaître les territoires. Un certain nombre de secteurs ont également été expertisés au regard des dysfonctionnements urbains et sociaux que l'on pouvait y constater.

Le contenu du contrat

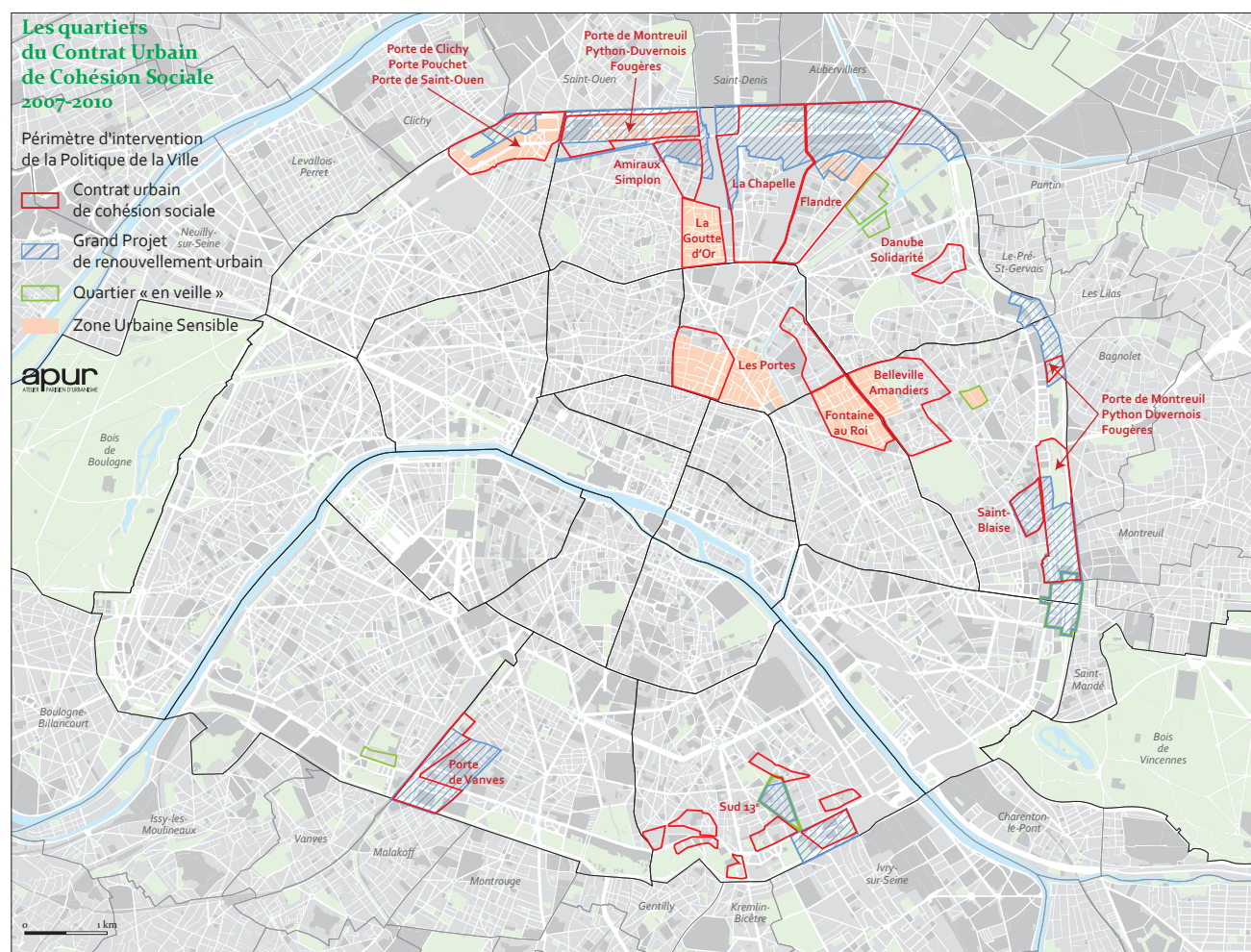
Le CUCS détaille sept priorités, elles-mêmes déclinées en programmes d'actions :

- l'emploi, l'insertion et le développement économique ;
- le développement du lien social, de l'accès au droit et de la citoyenneté ;
- l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- l'éducation, la jeunesse et les sports ;
- la santé ;
- la prévention de la délinquance ;
- la culture.

Cinq chargés de mission thématiques mettent en œuvre ces programmes au sein de la délégation à la politique de la ville et à l'intégration. Au niveau local, le pilotage est confié à un chef de projet assisté d'agents de développement local. De son côté, l'État a désigné en 2009 trois délégués du Préfet à Paris, en remplacement des délégués de l'État en poste en 2007 et 2008,

² Champ d'intervention de l'ANRU à Paris : Goutte d'Or, Porte de Saint Ouen/Porte de Clichy, Porte Montmartre/Porte de Clignancourt, Cité Michelet, Bédier/Boutroux.

³ Les indicateurs considérés sont les suivants : Allocataires du RMI, Foyers monoparentaux, Retard scolaire en primaire, Population à bas revenus, Immigrés, Sans diplôme.



pour suivre, à plein-temps, les réalisations dans les quartiers et exercer leur rôle d'alerte, de coordination et de proposition. Par ailleurs, il finance à hauteur de 600 000 € chaque année, le fonctionnement des équipes de développement local.

Le projet urbain de cohésion sociale pour Paris se complète d'une approche sur des publics prioritaires avec un effort particulier en direction des populations d'origine immigrée, les jeunes et les personnes âgées, et un focus transversal sur la situation des femmes.

L'engagement financier sur trois ans, de 2007 à 2009, est à hauteur de 63 millions d'euros pour l'État et de 76 millions d'euros pour la Ville de Paris. Les crédits engagés annuellement ont été reconduits en 2010 suite à la prorogation d'un an de l'ensemble des CUCS.

Une sélection d'indicateurs

L'Observatoire des quartiers a été créé en 2005. Régulièrement mis à jour, il rassemble plus de 150 indicateurs disponibles à l'échelle des IRIS sur l'ensemble du territoire parisien. Ces indicateurs permettent de suivre différents aspects de la vie sociale et urbaine : la précarité, le chômage, les résultats scolaires, la demande de logement, le commerce, etc.

Comment les quartiers et leurs habitants ont-ils évolué ces dernières années ? La période du CUCS est à la fois trop courte et trop récente pour pouvoir analyser des évolutions statistiques. En considérant une période plus longue (de 2001 à 2008), on constate que les évolutions sont plutôt moins favorables pour les quartiers que pour l'ensemble de Paris.

Comme le montre la sélection d'indicateurs présentée ci-après (graphiques et tableau), le sens des courbes est le même dans les quartiers et dans le reste de la capitale (diminution du nombre de RMIstes, augmentation du revenu moyen...). Mais les écarts se sont maintenus, voire légèrement accentués pour certains indicateurs sur la période.

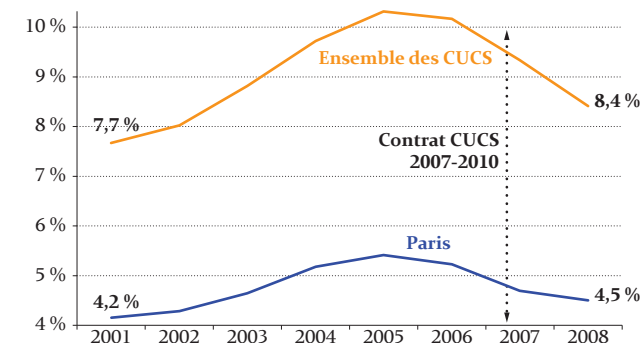
Cette sélection d'indicateurs ne permet pas de mesurer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du CUCS mais de donner un éclairage sur les données sociales et économiques qui environnent ces actions.

- D'après les données du nouveau recensement, les quartiers ont gagné des habitants entre 1999 et 2006 (+ 4,1 %). **L'accroissement de la population** y est plus fort que dans l'ensemble de Paris (+ 2,6 %).
- La **population immigrée** représente 29,1 % de la population des quartiers en 2007, contre 20,0 % dans l'ensemble de Paris. Leur part a davantage progressé dans les CUCS que dans l'ensemble de Paris (+ 3,3 points entre 1999 et 2007 au lieu de + 1,8 points).
- Les **familles monoparentales** sont très présentes à Paris (27,6 % des familles) et encore plus nombreuses dans les quartiers, où elles forment près d'un tiers des familles (32,7 %). Leur part a progressé depuis 1999 (+ 7,5 points dans les quartiers et + 5,1 points à Paris).
- Le nombre **d'allocataires du RMI** est en diminution depuis 2005, à Paris comme dans les CUCS. Leur part reste en 2008 deux fois plus élevée dans les quartiers prioritaires qu'au niveau parisien (8,4 % des ménages contre 4,5 %). Par rapport à 2001, elle a augmenté de + 0,9 point dans les quartiers, contre + 0,3 point seulement dans l'ensemble de Paris.
- Les **bénéficiaires de la CMU-C** sont, en 2009, près de deux fois plus nombreux dans les quartiers qu'au niveau parisien (11,7 % des allocataires CNAM contre 6,4 %).
- Le **revenu moyen** des ménages des quartiers (28 000 euros par an en 2006) est inférieur de 40 % à celui de l'ensemble des Parisiens (45 950 euros par an). Il a augmenté mais de façon moins prononcée dans les quartiers (+ 13,7 %) que dans l'ensemble de Paris (+ 17,7 %).
- Les indicateurs révèlent que la précarité demeure très présente dans les quartiers CUCS, où près d'un habitant sur deux (23,4 % en 2007) vit dans un **foyer à bas revenus**. La part de la population à bas revenus y est deux fois plus forte qu'en moyenne parisienne (11,9 %). D'après le dernier recensement, le **taux de chômage** était de 16,3 % dans les quartiers en 2006, au lieu de 11,4 % en moyenne parisienne.
- Le nombre de **demandeurs d'un logement social** a plus fortement augmenté entre 2005 et 2008 dans les quartiers qu'en moyenne parisienne, et leur part demeure deux fois plus élevée dans les CUCS (15,5 % des ménages en 2008), qu'à Paris (8 %).
- Au niveau de l'éducation, les quartiers connaissent une progression de la réussite au **Brevet des collèges** légèrement supérieure à celle observée en moyenne à Paris. Elle demeure toutefois de dix points plus élevée dans la capitale (79 % de reçus en 2008) que dans les quartiers (69 %).
- Le **nombre d'élèves** par classe en école élémentaire est plus favorable dans les quartiers prioritaires où l'on compte en moyenne 1 à 2 élèves de moins par classe par comparaison avec la moyenne parisienne. Localement, cet écart peut toutefois rendre compte d'un phénomène d'évitement scolaire qui s'accroît.
- Les effets de l'effacement des cartes scolaires mis en œuvre depuis la rentrée 2008 sont visibles à travers les **variations d'effectifs** dans les écoles des quartiers politiques de la ville en comparaison avec l'ensemble des écoles parisiennes. En collège, de 2007 à 2008, les effectifs ont diminué de - 2,6 % dans les CUCS, - 4,1 % dans les ZUS, contre seulement - 0,7 % dans l'ensemble de Paris. Et de manière encore plus nette pour les lycées : de 2007 à 2008, les effectifs ont diminué de - 7,4 % dans les CUCS, - 9,1 % dans les ZUS, contre seulement - 0,9 % dans l'ensemble de Paris.
- Le nombre de **commerces** est de 175 pour 10 000 habitants en 2007 dans les quartiers, au lieu de 298 pour 10 000 habitants dans l'ensemble de Paris. Ces ratios sont restés stables entre 2000 et 2007. La **vacance** de locaux commerciaux en RDC est toujours très supérieure dans les quartiers (17,7 % en 2007) que dans l'ensemble de Paris (11,0 %).

Sélection d'indicateurs issus de l'Observatoire des quartiers

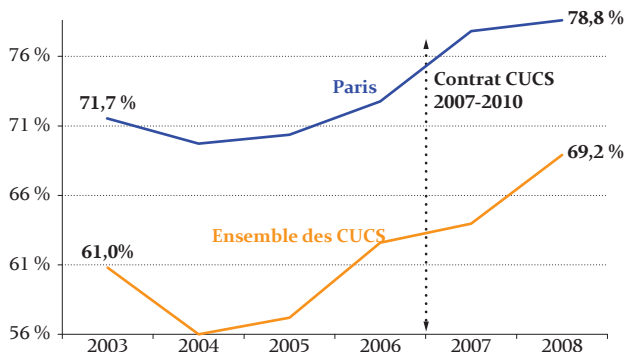
Part de la population allocataire du RMI

Allocataires du RMI (CAF au 31/12) – Ménages au recensement Insee 2006



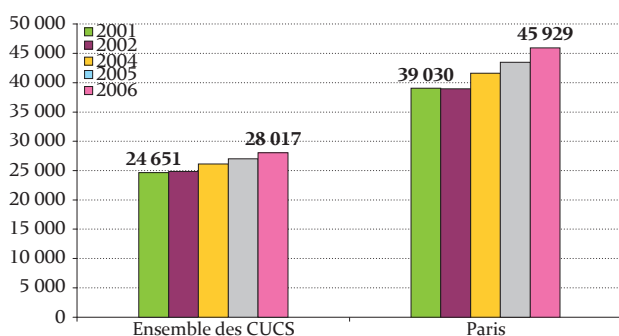
Réussite au Brevet des Collèges

Reçus au Brevet des Collèges – Présents au Brevet des Collèges (Public), Rectorat



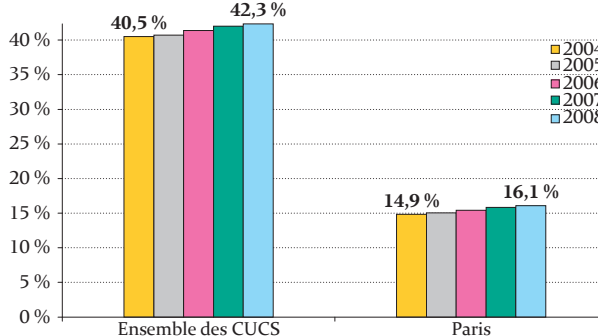
Revenu moyen des ménages par UC

Euros/an, Insee – DGI



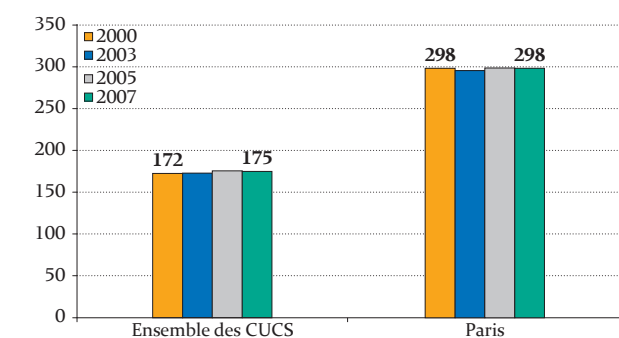
Part des demandeurs d'un logement social

Demandeurs d'un logement social au 31/12 – Résidence principales RP 2006



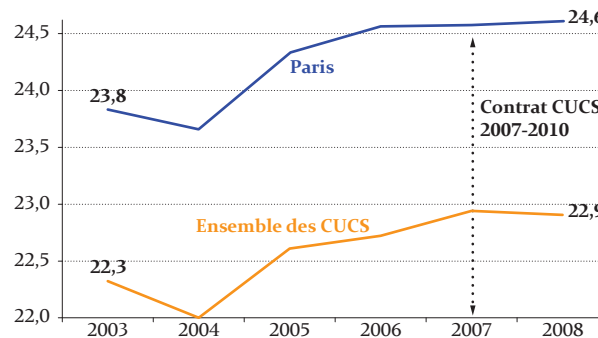
Nombre de commerces pour 10 000 habitants

Commerces BDCom 2007 – Population Insee 2006



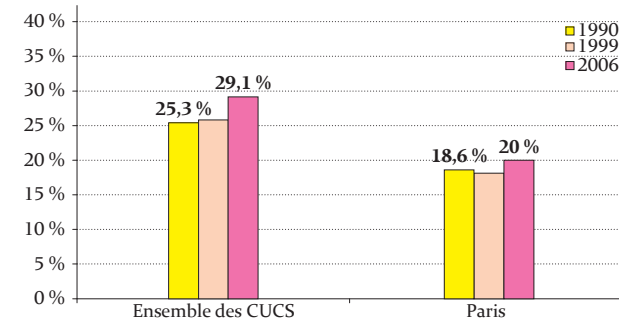
Nombre d'élèves par classe en école élémentaire

Moyenne d'élèves par classe (Public), Rectorat



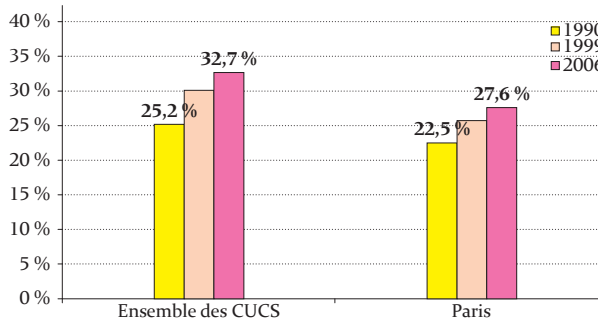
Part de la population immigrée

Insee, recensements



Part des familles monoparentales

Insee, recensements



Sélection d'indicateurs issus de l'Observatoire des quartiers

Observatoire des quartiers - Apur.

Arr.	Quartiers	Pop. RP 06 (Iris)	Pop. évol. 06/09 %	Immigrés RP 06 %	Immigrés évol. 06/09 points	Sans diplôme RP 06 %	Taux de chômage RP 06	Familles monop. RP 06 %	Moins de 20 ans RP 06 %	RMI 2008 %	RMI évol. 08/01 points	Réussite brevet coll. 2008 %	Évol. réussite brevet 08/03 points	Bas revenus 2008 %	Revenu moyen (euros/ an) 2006	Revenu évol. 06/01 %	Bénéf. de la CMUC 2009 %
10 ^e	Les Portes	37 953	1,4	26,6	-0,1	31,2	14,2	27,7	20,4	7,2	0,3	62,7	-9,9	16,4	34 060	18,6	8,9
11 ^e	Fontaine au roi	26 859	5,1	31,2	0,9	34,0	16,6	29,8	19,1	8,4	-1,2	70,4	10,4	17,9	29 917	15,2	10,0
13 ^e	Sud 13 ^e	35 275	0,8	27,2	3,3	41,1	13,5	33,1	21,2	7,0	1,2	77,6	9,6	17,9	28 052	11,2	10,2
14 ^e	Porte de Vanves	10 703	-4,2	25,2	5,3	46,6	17,1	47,3	21,5	7,4	1,2	76,7	34,6	21,0	25 531	10,5	10,9
17 ^e	Porte de Clichy - Porte Pouchet - Porte de St-Ouen	13 045	3,0	25,8	5,1	42,9	15,5	38,5	23,1	8,3	1,6	80,8	14,1	21,8	25 901	12,2	11,8
18 ^e	Porte Montmarte - Porte de Clignancourt - Porte des Poissonniers et Moskova	15 093	2,2	27,6	6,4	50,6	17,8	39,3	24,5	15,9	7,2	59,8	5,0	33,6	24 743	12,1	14,9
18 ^e	Goutte d'Or	22 490	2,1	37,3	1,8	43,9	17,0	32,5	24,0	10,1	0,3	54,9	8,5	27,6	24 361	16,4	14,7
18 ^e	Amiraux-Simplon	10 872	3,3	28,8	2,4	37,6	14,7	31,4	19,9	7,1	-0,4	64,5	4,5	19,0	27 868	15,9	10,7
18 ^e	La Chapelle	35 447	2,4	29,6	1,7	41,1	15,7	29,5	25,1	8,6	0,7	68,5	1,0	26,0	26 118	12,0	12,8
19 ^e	Danube-Solidarité	9 641	12,4	27,9	6,5	53,3	23,4	40,8	30,4	9,6	-2,8			24,1	24 002	13,1	16,3
19 ^e	Flandre	44 861	9,6	33,5	6,2	45,6	18,6	27,5	29,2	8,3	0,6	70,9	11,1	27,1	27 362	9,6	12,6
20 ^e	Porte de Montreuil - Python-Duvernois - Fougères	14 367	8,8	23,6	6,8	47,7	18,1	44,5	26,2	8,7	2,7	53,6	-7,6	20,0	23 712	10,7	14,4
20 ^e	Belleville-Amandiers	40 301	8,1	28,8	2,8	37,0	17,1	30,5	24,2	8,1	1,2	73,9	9,5	20,3	29 498	15,7	11,1
20 ^e	Saint-Blaise	13 559	-1,1	23,9	3,8	34,5	13,9	37,0	24,3	6,9	1,5			21,7	28 624	11,1	10,1
	Totaux	330 465	4,1	29,1	3,3	40,5	16,3	32,7	23,8	8,4	0,9	69,2	8,2	21,9	28 017	13,7	11,7
	Paris	2 181 374	2,6	20,0	1,8	25,2	11,4	27,6	19,5	4,5	0,3	78,8	7,1	11,1	45 929	17,7	6,4

Définition et sources :

- Population totale : RP 2006 ;
- Part de la population immigrée dans la population totale : RP 2006 ;
- Part des sans diplôme dans la population de 15 ans ou plus : RP 2006 ;
- Part des chômeurs de 15 à 64 ans dans l'ensemble des actifs de 15 à 64 ans : RP 2006 ;
- Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles avec enfants de moins de 25 ans : RP 2006 ;
- Part des jeunes de moins de 20 ans dans la population totale : RP 2006 ;
- Part des allocataires du RMI dans l'ensemble des ménages : CAF 2008 ;
- Part des élèves reçus au brevet des collèges : Rectorat 2008 ;
- Part de la population des foyers à bas revenus (inférieur à 60% du revenu médian) dans la population totale : CAF 2008 ;
- Revenu moyen des ménages par UC (euros/an) : DGI 2006 ;
- Part des bénéficiaires de la CMU-C dans l'ensemble des allocataires CNAM : CNAM 2009.

La méthode d'évaluation

Pour être pertinente, l'évaluation doit être issue d'une réflexion collective. Pour être efficace, elle doit susciter l'adhésion et l'implication des pilotes du contrat urbain de cohésion sociale. C'est à partir de ce constat, en s'inspirant de la méthodologie proposée par la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et d'expériences réalisées dans d'autres villes⁴, qu'a été développée la démarche parisienne d'évaluation du CUCS.

Ce chapitre décrit les grands principes et les objectifs qui ont guidé l'évaluation du CUCS de Paris. Elle présente le processus engagé depuis 2007 et la composition du référentiel : les objectifs retenus pour les thématiques et les trois territoires.

Les finalités

Dès l'été 2007, la mise en œuvre d'une évaluation du CUCS parisien a été souhaitée par les signataires du contrat. Plusieurs réunions ont été organisées avec des experts techniques (Insee, Apur – Atelier parisien d'urbanisme, IAU – Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France) afin de présenter et de mieux comprendre la méthodologie d'une évaluation.

À quoi sert une évaluation, quels sont les grands principes à respecter ?

Les finalités d'une évaluation sont plurielles. L'évaluation permet en premier lieu de s'interroger sur le diagnostic initial et contribue ainsi à une prise de recul par rapport au travail quotidien dans les territoires. Elle participe en ce sens au pilotage en continu du CUCS.

L'évaluation sert aussi bien sûr à mesurer l'effectivité, ce qui a été fait, et l'efficacité des actions entreprises, c'est-à-dire les résultats obtenus et attendus au regard des objectifs définis.

Enfin, l'évaluation vise à identifier les impacts d'une politique publique sur les pratiques sociales et institutionnelles. Cette analyse des changements structurels nécessite cependant un certain recul temporel. Elle peut difficilement être conduite pour des actions initiées par les CUCS, il y a deux ou trois ans seulement.

L'évaluation doit prendre appui sur les travaux d'observation qui rendent compte de la situation des quartiers et de leurs habitants. L'Observatoire des quartiers, qui existe depuis 2005 et dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Apur, permet ainsi de suivre les évolutions à l'œuvre dans les quartiers du CUCS. Cet outil comprend une base de données de plus de 150 indicateurs relevant de différentes thématiques : la démographie ; les revenus, la précarité ; l'activité économique ; la petite enfance et l'éducation ; la santé ; le logement et le cadre de vie.

Prévue par les circulaires du 24 mai 2006 et du 5 juillet 2007, l'évaluation des CUCS se fixe deux objectifs. Le premier est d'« apprécier l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre⁵ » ; le second est de formuler des perspectives d'évolution en vue d'une éventuelle reconduction.

Les grandes étapes

L'évaluation d'un CUCS est une démarche complexe. Sa mise en œuvre comprend un certain nombre d'étapes, qui se sont déroulées sur toute la durée du CUCS de Paris.

L'ensemble de la démarche a été encadré par le comité de pilotage de l'évaluation, composé de la Ville de Paris (le Délégué et des représentants de la DPVI) et de la Préfecture de Paris (le sous-préfet et les services de la Mission ville).

Le questionnement évaluatif

Pour évaluer, il convient tout d'abord de procéder à un travail d'explicitation du texte du contrat : c'est ce que l'on nomme le questionnement évaluatif.

Il constitue la première étape de l'évaluation, lorsque signataires et pilotes du CUCS s'interrogent collectivement sur les objectifs généraux énoncés dans le contrat et sur les quelques

.....
⁴ Grenoble et Lyon notamment.

⁵ Définition tirée du décret du 18 novembre 1998 relatif à l'évaluation des politiques publiques.

questions jugées essentielles. **L'évaluation ne peut en effet porter sur l'ensemble du contrat, elle nécessite de faire des choix et doit se centrer sur des priorités stratégiques.**

Les points du contrat à évaluer ont été définis de manière collective. En 2008, le cabinet Cirese a été mandaté pour animer les débats sur la définition des questions évaluatives. Un cycle d'une dizaine de réunions a été organisé autour de deux axes : territorial et thématique. Des représentants de la DPVI (chefs de projet, chargés de mission), de la mission Ville de la Préfecture (délégués du préfet, chargés de thématiques) et de l'Apur ont participé à chacune de ces réunions. Au final, les réunions ont permis de dégager les cinq thématiques et les trois territoires du CUCS sur lesquels porterait l'évaluation, et de définir pour chacun d'eux des objectifs à évaluer.

Le référentiel d'évaluation

À partir de cette première phase de réflexion, il a été possible de construire un référentiel d'évaluation, qui constitue l'outil opérationnel de l'évaluation. Ce référentiel présente les objectifs retenus pour les thématiques et les territoires, que les questions évaluatives ont permis de décliner en résultats attendus.

Fin 2008, l'Apur a poursuivi et approfondi le travail initié par le cabinet Cirese en définissant des méthodes et en construisant des indicateurs pour chacun des objectifs à évaluer. Cette étape s'est concrétisée par l'élaboration d'un document synthétique, reprenant les objectifs stratégiques, les résultats attendus et les méthodologies associées (cf. ci-après).

La mise en œuvre de l'évaluation

La dernière étape a correspondu à la mise en œuvre de l'évaluation à proprement parler. Celle-ci s'est déroulée en deux temps.

Le premier semestre de l'année 2009 a été consacré à la collecte des données, à la réalisation des différentes études et enquêtes prévues par le référentiel. L'essentiel de ce travail a été pris en charge par l'Apur, en collaboration avec la DPVI et la Mission ville de la Préfecture. Certains des travaux ont toutefois pu être externalisés (Consultants ou experts extérieurs, instituts de sondage, bureaux d'études...).

En deuxième partie d'année, les résultats obtenus ont été présentés sous forme de débats à l'ensemble des partenaires mobilisés et concernés par l'évaluation (signataires du contrat, directions de la Ville, associations...). Chaque thématique et territoire ont fait l'objet d'une réunion au cours de laquelle les professionnels pouvaient discuter et valider les conclusions qui leur étaient présentées. À l'issue de ce cycle de réunions, les résultats ont été définitivement validés et présentés sous forme de « notes évaluatives ».

L'ensemble des notes évaluatives est organisé selon le même modèle. Elles rappellent d'abord le contexte de l'objectif à évaluer, en explicitent le contenu, ainsi que les résultats attendus. Les notes précisent ensuite les sources mobilisées et la méthode d'évaluation avant de présenter les résultats détaillés. Elles se concluent par la formulation de quelques pistes d'amélioration, en vue de la préparation du prochain contrat.

Le référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation, issu d'une réflexion partagée, est le document cadre qui a guidé la mise en œuvre de l'évaluation du CUCS de Paris. Cinq thématiques et trois territoires ont été retenus pour l'évaluation du CUCS. Une série d'objectifs stratégiques à évaluer ont été définis pour chaque thématique et pour les trois territoires.

Le référentiel prévoit également la réalisation d'un « Baromètre des quartiers » qui vient compléter les analyses thématiques et territoriales par une approche qualitative.

Enfin, le dispositif parisien de réussite éducative a fait l'objet d'une évaluation autonome débutée en septembre 2007. Le cabinet Cirese a accompagné cette évaluation dont une synthèse est versée au présent rapport.

Les thématiques

Le référentiel d'évaluation a retenu cinq thématiques. Le choix s'est porté sur les thèmes qui présentaient des déclinaisons opérationnelles dans le contrat :

- l'emploi et le développement économique ;
- le lien social, l'accès au droit et la citoyenneté ;
- la santé ;
- l'habitat, le logement et le cadre de vie ;
- la réussite éducative.

Pour chaque thématique, un certain nombre d'objectifs à évaluer ont été définis, eux-mêmes traduits en résultats attendus (cf. extrait du référentiel ci-après).

Les territoires

Les trois territoires retenus pour l'évaluation sont le Grand Belleville, Bédier/Boutroux et Goutte d'or. Parmi les 14 CUCS, ces trois quartiers sont considérés comme particulièrement représentatifs des problématiques rencontrées dans les territoires prioritaires parisiens.

Pour chacun des sites, on a établi la liste des actions entreprises par rapport au projet de quartier afin de faire émerger celles à évaluer. Il s'agissait d'approfondir la réflexion sur ces territoires dans un ou plusieurs domaines clés, ces approches localisées venant compléter les expertises thématiques, réalisées à l'échelle globale de la politique de la ville à Paris (cf. extrait du référentiel ci-après).

Le volet qualitatif de l'évaluation : le baromètre des quartiers

En sus des objets évalués au sein des différentes thématiques et des trois territoires, il a été décidé de réaliser un Baromètre des quartiers afin de compléter l'évaluation du CUCS par un volet qualitatif. Ce volet qualitatif se compose de trois démarches complémentaires.

• L'enquête auprès de professionnels qui travaillent dans les quartiers (assistantes sociales, éducateurs, médiateurs, présidents d'association, directeurs d'école...)

Cette enquête visait à recueillir les points de vue de ces professionnels sur l'évolution de leur quartier, mais aussi des actions publiques engagées au cours des dernières années. L'objectif était d'interroger une dizaine de professionnels par quartier, et d'obtenir un panel diversifié de répondants. Au total, près de 400 professionnels ont été sollicités pour cette enquête et 140 personnes ont répondu au questionnaire.

• Les « regards auto évaluatifs » des professionnels de la politique de la ville

L'objectif des « regards auto évaluatifs » était de disposer de l'appréciation des chargés de missions, des chefs de projet de la DPVI, des délégués du préfet et des services concernés de la préfecture sur l'évolution des quartiers du CUCS. Il ne s'agissait donc pas d'une évaluation à proprement parler mais plutôt d'une expression libre destinée à recueillir les perceptions des acteurs locaux sur les transformations des quartiers en CUCS, sur les actions et les modalités de fonctionnement de la politique de la ville. 21 professionnels ont participé à cette enquête.

• L'enquête auprès des habitants des quartiers

L'objectif de « l'enquête habitants » était d'apprécier le regard que portent les habitants concernés par la politique de la ville sur leur quartier et son environnement, et sur leurs conditions de vie en général. L'étude devait permettre d'appréhender l'ensemble des champs d'action de la politique de la ville à travers les perceptions de la population des quartiers.

Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif composé de 1 200 ménages parisiens : 250 ménages ont été interrogés dans chacun des quatre périmètres définis au sein de la géographie prioritaire (zone Nord, zone Est, zone Centre, et zone Sud⁶) et 200 autres dans le reste du territoire parisien.

.....
6 Zone Sud : Porte de Vanves, et Sud 13^e. Zone Est : Danube Solidarité, St Blaise et Porte de Montreuil. Zone Centre : La Goutte d'Or, Amiraux Simplon, Fontaine au Roi, Belleville et Les Portes. Zone Nord : Flandre, La Chapelle, Porte Montmartre/ Clignancourt, Porte de Clichy.

Extrait du référentiel d'évaluation – Les thématiques

	Objectifs stratégiques	Résultats attendus
Emploi et développement économique	1. Orienter les dispositifs emploi en direction des quartiers CUCS	1.1 Création d'un outil partagé – État/Ville – permettant d'apprécier la situation et de recenser les contrats dans chacun des quartiers CUCS
		1.2 30 % des contrats aidés de la ville sont dédiés aux publics des quartiers CUCS
		1.3 Extension de l'outil partagé à toutes les mesures emploi de la Ville, de la région et de l'État
	2. Mettre en œuvre le plan parisien d'application des clauses d'insertion	2.1 Renforcement du pilotage des clauses d'insertion : marchés Ville, bailleurs, DSP
		2.2 Une mobilisation plus importante des bailleurs et des directions de la ville et des délégataires
		2.3 Une implication facilitée des Structures d'Insertion par l'Activité Économique et des Régies de Quartiers
		2.4 Atteindre une masse critique d'heures mobilisables pour construire de vrais parcours prenant en compte les habitants des quartiers CUCS
	3. Consolider les régies de quartier et diversifier leurs activités	3.1 Consolidation du socle d'activité des Régies de Quartier Diversification activités et pilotage missions de lien social
		3.2 Création de régies de quartier dans les quartiers non encore pourvus (10 ^e , 14 ^e , 17 ^e)
	4. Développer les parcours linguistiques à visée professionnelle pour les femmes migrantes des quartiers CUCS	4.1 Évaluation du programme expérimental financé par la DDEE depuis 2007 en terme d'accès ou de maintien à l'emploi promotion sociale et formation qualifiante
		4.2 Amélioration de l'offre de formation linguistique à visée professionnelle et amélioration des capacités collectives de prescription et de mobilisation des publics
		4.3 Coopération entre les organismes pour la qualification des pratiques, la formation des formateurs, le lien avec les employeurs (IAE notamment)
	5. Soutenir le développement économique des quartiers CUCS	5.1 Développement des activités économiques : implantation, maintien, développement, constitution de réseaux (système productif local)
		5.2 Création d'activités, d'entreprises dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS), notamment services d'Aide à la Personne
		5.3 Évaluation opération requalification des commerces Porte Montmartre (FISAC — Fond d'Intervention pour les Services, l'artisanat et le Commerce)
Habitat, logement et cadre de vie	1.1 Requalifier l'offre de logement social en garantissant la mixité sociale	1.1.1 Augmentation et diversification de l'offre de logement social
	1.2 Développer les équipements de proximité	1.2.1 Amélioration de l'accès aux équipements et aux services publics
		1.2.2 Une modification des usages et pratiques des habitants – périscolaires, sportives, associatives – avec l'implantation des nouveaux équipements
	1.3 Aménager et requalifier le cadre de vie	1.3.1 Amélioration du cadre urbain et réduction des nuisances
	1.4 Gérer et entretenir les espaces publics et privés à usage public	1.4.1 Généralisation de la gestion urbaine de proximité dans les quartiers CUCS
		1.4.2 La gouvernance et le pilotage de la GUP s'organisent de manière coordonnée
Lien social	1.1 Renforcer la vie associative	1.1.1 Mise en perspective globale, à l'échelle du CUCS, entre les objectifs énoncés et l'affectation des subventions aux associations
		1.1.2 Une plus grande mobilisation des crédits de droit commun de la Ville de Paris sur ces quartiers
	1.2 Accompagner le processus de création des centres sociaux	1.1.3 Financement du dispositif adultes-relais
		1.2.1 Émergence de 3 nouveaux centres sociaux (Sud 13 ^e , Paris nord-est, Porte de Clignancourt)
		1.3.1 L'ouverture d'un nouveau PAD ; la création de deux permanences supplémentaires dans les PAD du 18 ^e , 19 ^e , et 20 ^e arrondissements
	1.3 Développer les points d'accès au droit (PAD)	1.3.2 Une meilleure connaissance par les populations de leurs droits
		1.3.3 Amélioration du partenariat entre les acteurs du droit à Paris
	1.4 Rendre plus cohérente et plus performante l'offre sociolinguistique	1.1 Favoriser l'acquisition de la langue du pays d'accueil
		1.2 Améliorer l'adaptation de l'offre parisienne à ses publics
		1.3 Enrichir la qualification des acteurs
Santé	2.1 Mettre en place un atelier santé ville (ASV) par arrondissement inscrit en politique de la ville	2.1.1 Création des ASV
		2.1.2 Implication des EDL dans le processus de création des ASV
		2.1.3 Une qualification par les ASV des acteurs du réseau et une prévention accrue auprès de la population

	Enjeux	Objectifs stratégiques
Réussite éducative	Enjeu 1 : Garantir l'utilité des parcours et des projets transversaux	1.1 Agir en direction des enfants présentant des signes de fragilité
		1.2 Contribuer à la réussite éducative (vie scolaire, vie sociale, vie familiale, épanouissement personnel,...) des enfants
		1.3 Améliorer les relations enfant-famille/institutions
		1.4 Accompagner la fonction parentale
	Enjeu 2 : Développer les méthodes d'intervention garantes de la mise en place d'approches individualisées	2.1 Accompagner les publics dans un parcours individualisé, une trajectoire
		2.2 Garantir des approches individualisées dans la conception et la mise en œuvre des projets locaux et transversaux
	Enjeu 3 : Développer un pilotage du dispositif pour la réussite éducative garant d'une mobilisation partenariale en favorisant le renforcement des politiques éducatives et sociales locales	3.1 Contribuer au perfectionnement des politiques éducatives et sociales locales
		3.1 Contribuer au perfectionnement des politiques éducatives et sociales locales
		3.2 Mobiliser les partenaires à chaque niveau de mise en œuvre du dispositif
		3.3 Recueillir un ensemble d'enseignements en ce qui concerne l'administration territoriale du DRE

Extrait du référentiel d'évaluation – Les territoires

	Objectifs stratégiques	Résultats attendus
Goutte d'Or	1. Améliorer les relations parents/École et l'intégration des enfants à l'école	1.1 Les parents se saisissent davantage des ressources existantes
		1.2 Des enseignants et des parents d'origine étrangère plus à l'aise dans les relations interculturelles
		1.3 Augmentation du nombre d'enfants pratiquant une activité périscolaire
Bédier	1. Développer les équipements de proximité	1.1 Une hausse de la fréquentation des équipements de proximité
		1.2 Adéquation entre l'offre et les attentes de la population
	2. Améliorer le cadre de vie	2.1 Amélioration de la propreté dans le quartier
		2.2 Amélioration de la tranquillité publique dans le quartier
Carrefour Belleville	1. Poursuivre le traitement du parc insalubre	1.1 Mieux connaître la situation du mal logement (hors et dans les hôtels meublés)
	2. Favoriser le maintien des populations dans le quartier	2.1 Identifier les impacts des opérations de réhabilitation sur les parcours résidentiels des habitants
	3. Améliorer l'accompagnement social lié au logement	3.1 Informer les populations précarisées sur leurs droits
		3.2 Prévenir les risques sanitaires liés à l'insalubrité dans le logement

En matière d'évaluation, un potentiel d'amélioration reste accessible : toute méthode évaluative doit tendre à conclure par des observations sur la « valeur ». En l'occurrence, la description de l'impact des actions en politique de la ville évoluera à l'avenir vers l'appréciation sur la valeur et l'utilité sociale des actions.

Les résultats évaluatifs

En matière d'évaluation, un potentiel d'amélioration reste accessible : toute méthode évaluative doit tendre à conclure par des observations sur la « valeur ». En l'occurrence, la description de l'impact des actions en politique de la ville évoluera à l'avenir vers l'appréciation sur la valeur et l'utilité sociale des actions.

Les résultats thématiques

L'axe thématique du référentiel renvoie aux domaines d'intervention du CUCS : l'emploi, l'insertion et le développement économique ; le lien social ; l'accès au droit et la citoyenneté ; l'habitat, le logement et le cadre de vie ; l'éducation ; la santé ; la prévention de la délinquance ; la culture.

L'évaluation thématique comprend deux volets :

- un bilan des principales réalisations de la période du contrat 2007 dans chacune des sept thématiques du contrat ;
- des travaux évaluatifs pour les cinq thématiques retenues par le référentiel.

Les principales réalisations 2007-2010 par thématique

Ce chapitre présente les principales réalisations pendant la période du contrat dans les sept domaines d'intervention du CUCS. Des exemples d'expériences, considérées comme particulièrement positives, sont détaillés pour chacune des thématiques (encadrés).

L'emploi, l'insertion et le développement économique

Les principales réalisations 2007-2010 en matière d'emploi et de développement économique sont les suivantes :

• Parcours linguistique

Un programme triennal de parcours linguistiques vers l'emploi pour les femmes des quartiers en CUCS a été mis en œuvre par une vingtaine d'organismes de formation. Il a concerné plus de 500 femmes. Ce dispositif innovant permet de compléter l'offre de formation de droit commun, les ateliers socio linguistiques (ASL) et les formations préqualifiantes. De plus, il prend en compte le besoin d'accompagnement des femmes et la résolution des problèmes de garde d'enfants.

• Contrats aidés

Sur la période de mise en œuvre du CUCS, le volume cumulé des embauches en contrats aidés opérées par la Ville de Paris indique que 27 % de ces recrutements se sont faits au bénéfice de personnes résidant en quartier CUCS (448 emplois sur la période janvier 2007 à juillet 2009 sur un total de 1 661 embauches).

• Régies de quartiers

Le programme de développement et d'interventions sociales des régies de quartier s'est poursuivi. Deux régies ont été créées depuis 2007. Fin 2009, on dénombre sept régies labellisées dans les 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Une régie a ouvert fin 2009 dans le 10^e arrondissement, avec l'objectif de débiter ses activités et d'être labellisée en 2010. Dans le 20^e arrondissement, une seconde régie devrait prochainement être labellisée.

• Système productif local

Prenant appui sur le potentiel économique et culturel de la Goutte d'Or et sur la nécessité de faire face aux mutations technologiques et économiques auxquelles sont confrontées les industries musicales, le système productif local (SPL) « Paris Mix » a été créé début 2008 et implanté en 2009 dans le quartier Amiraux-Simplon (18^e). Ce réseau d'entrepreneurs vise à soutenir la chaîne de production des Musiques du Monde, fortement mise à mal par la crise du disque. Selon la même logique de soutien au développement des filières en présence sur les territoires de l'Est parisien, s'est engagée en 2008 la préfiguration d'un SPL autour de l'économie du livre à Fontaine au Roi (11^e). Le SPL « Capital Games », situé dans le quartier Saint-Blaise (20^e) et spécialisé dans les NTIC et les jeux vidéos préexistait au CUCS. Il a contribué à la spécialisation économique de ce territoire en renouvellement urbain.

• Appel à projets économie sociale et solidaire

En 2007, un appel à projets ciblé dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, destiné à favoriser l'implantation d'activités en pieds d'immeubles, a été lancé rue de la Solidarité (19^e arrondissement). Il a permis l'installation de micro entreprises et de services de proximité qui faisaient défaut auparavant (écrivain public, soutien à la scolarité, insertion par l'activité économique). Ces activités ont, avec l'arrivée d'autres associations, contribué à renforcer l'attractivité et l'animation du quartier.

• Charte commerciale

Une charte commerciale réunissant la DPVI, la mairie du 18^e arrondissement, la DDEE, Paris Habitat OPH, la DDTEFP, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la Chambre des métiers et de l'artisanat et l'association des commerçants du Carré de la Porte Montmartre, a été signée en 2003. Le comité de pilotage s'est entendu en 2004 pour établir un accord cadre sur les loyers (harmonisation et prix attractifs) avec le bailleur. La restructuration d'une trentaine de boutiques a été financée par la Région Île-de-France, la Ville de Paris, l'ANRU, le bailleur Paris Habitat et les commerçants. Des actions d'animation collectives sont également mises en place.

Le plan de lutte contre les discriminations du 19^e

En 2003, un séminaire sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes organisé par l'équipe de développement local et les services de la Préfecture avait mis en évidence des blocages liés aux discriminations raciales et ethniques. Après une période de diagnostic sur ce territoire établi par le Fasild, le développement de la prévention des discriminations raciales a été préconisé.

La première étape a été une formation en 2006/2007 par l'APSV des acteurs locaux (14 structures, une cinquantaine de personnes) qui a permis d'élaborer un plan d'actions, présenté à la Mairie du 19^e en mai 2007 avec le recrutement fin 2007 d'une coordinatrice du plan.

Ce dispositif mobilise très fortement les partenaires et fait du 19^e un des secteurs les plus dynamiques sur le sujet : une vingtaine de structures qui emploient plus de 500 salariés et accompagnent autour de 30 000 personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle se sont engagées. Des TPE/PME et des grandes entreprises du quartier ont été informées et se sont investies.

Le grand public a été touché notamment grâce à l'organisation annuelle d'une semaine contre les discriminations qui offre aux habitants du 19^e des espaces d'informations, de témoignages et de débats.

Le projet « passerelle entreprise » sur les gardiens d'immeubles avec Paris Habitat dans le 10^e arrondissement

Connaissant les difficultés de recrutement des bailleurs sociaux sur le poste de « gardien d'immeuble », l'équipe du 10^e a rencontré, en février 2008, tous les bailleurs sociaux de son territoire afin de leur proposer un dispositif de la Région Île-de-France : la « passerelle entreprise ».

L'objectif est d'apporter des réponses concrètes à la difficulté d'accès à l'emploi de certains publics et aux problématiques de recrutement de certaines entreprises. L'entreprise s'engage à proposer des postes pour intégrer les stagiaires à l'issue de la formation. L'intérêt est donc la qualification sur un métier et un retour effectif à l'emploi.

Le projet a été réalisé avec Paris Habitat qui a proposé dix postes à pourvoir. Dix bénéficiaires issus des quartiers politique de la ville du 10^e et 19^e ont été sélectionnés sur 65 candidatures.

Le lien social, l'accès au droit et la citoyenneté

Les principales réalisations 2007-2010 dans le domaine du lien social et de l'accès au droit sont les suivantes :

• Centres sociaux

Trois centres sociaux sont en création. Leur ouverture est programmée pour 2012-2013. Deux se situent dans le périmètre du Grand projet de renouvellement urbain (Paris Nord-Est sur les 18^e et 19^e arrondissements et la Porte de Clignancourt dans le 18^e arrondissement) et le troisième au sein d'un grand projet d'aménagement urbain (la Gare ZAC de Rungis dans le 13^e arrondissement). Les actions menées par les centres à forte spécificité politique de la ville permettent le meilleur soutien dans le cadre du CUCS.

• Structure innovante d'accueil des jeunes

Un lieu d'accueil et de dialogue innovant pour les jeunes sera inauguré en 2010 dans le 10^e arrondissement de Paris. Le projet, situé dans le quartier de la Grange aux belles, a été conçu en concertation avec les jeunes eux-mêmes qui ont pu exprimer leurs attentes.

• Adultes relais

En octobre 2009, sur le contingent de 260 postes d'adultes-relais mis en place par l'Etat dont bénéficient les quartiers prioritaires parisiens, 234 faisaient l'objet de conventions signées avec bénéficiaires rémunérés et étaient répartis entre 139 associations. L'objectif est d'atteindre 260 postes actifs en 2010.

• Points d'accès au Droit

À Paris, cinq points d'accès au droit – lieux proposant des permanences de consultations et d'informations juridiques, généralistes et spécialisées – ont été ouverts ou décidés pendant le précédent contrat de ville avec des financements de l'Etat, de la Ville et de la Région. Ils se situent dans les 13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Ceux situés dans les 13^e et 15^e arrondissements ont ouvert pendant le CUCS 2007-2009.

• Apprentissage du français

L'apprentissage du français est facilité par un nouvel outil destiné aux bénéficiaires d'actions linguistiques : « Mon livret d'apprentissage du français ». Conçu par la DPVI, il est le résultat du travail transversal réalisé avec les différentes directions de la Ville. Par ailleurs, les actions linguistiques soutenues par la politique de la ville permettent le passage du diplôme initial de langue française (DILF) attestant un niveau minimal de connaissances avec plus de 300 bénéficiaires en 2008.

• Foyer de travailleurs migrants

Depuis 2002, l'Etat, la Ville de Paris et les gestionnaires des foyers de travailleurs migrants parisiens sont engagés dans un programme de transformation de ceux-ci en résidences sociales. Sur les 46 foyers, une quinzaine est en cours de rénovation. Dix autres devraient être traités d'ici 2013.

L'objectif de ce plan de traitement, outre la réhabilitation stricto-sensu des locaux, est de doter chaque chambre de sanitaires individuels et de coins cuisine. Ces transformations, qui visent également à résorber l'importante sur-occupation, impliquent, au préalable, un recensement exhaustif des résidents, la connaissance de leur situation sociale et de leur souhait en matière de logement. Elles nécessitent également, dans certains foyers, un important travail de légalisation des cuisines informelles, tendant à les rendre conformes à la réglementation, en particulier dans les domaines du Droit du travail, de l'hygiène et de la sécurité, dans un cadre économique solide.

Par ailleurs, des actions à caractère social sont soutenues dans les domaines de la santé, de l'accès au droit, de la culture. Enfin, un nouveau protocole électoral (mode de vote pour désigner les représentants au comité de résidents des foyers) entre la Ville de Paris, les gestionnaires et les représentants des résidents des foyers a été signé.

Le café social Dejean de la Goutte d'Or: lieu d'accueil pour personnes âgées issues de l'immigration

Il s'agit du second café social porté par l'association Ayyem Zamen après le café social Pali Kao créé en 2003 dans le quartier Belleville (20^e).

Les objectifs :

- accompagner les migrants au terme de leur vie professionnelle dans les démarches de la vie quotidienne ;
- prévenir la dépendance, permettre l'accès au droit et la meilleure intégration des personnes.

Une équipe pluridisciplinaire, animateur, bénévoles, juriste, assistante sociale... assure les actions qui s'articulent autour d'une permanence sociale, d'un accueil convivial et de sociabilité de type salon de thé et d'animations, sorties culturelles et touristiques, voyages.

Ce nouveau type de structure s'adresse aux plus de 55 ans du quartier. Le café social Dejean a accueilli 164 adhérents en 2008, dont 85 % d'hommes, 47 % dans la tranche d'âge 61-69 ans, 67 % de retraités, 20 % vivent en hôtels meublés, 41 % sont présents en France depuis plus de 40 ans.

Café social pour vieux migrants (Ayyem Zamen) (18^e arrondissement)



Un FSIH dans le 11^e

Le Fonds de soutien aux initiatives des habitants, porté par l'association Babelville. com, a pour objet de financer des micro-projets dans le quartier Fontaine-au-Roi.

Ces projets, portés par les habitants du territoire ou de petites associations (dans ce cas le projet ne doit pas bénéficier d'autres subventions), sont destinés à tous les publics : habitants jeunes ou moins jeunes, élèves... Ils ont pour objectif de favoriser la participation des habitants à la vie de leur quartier et développer le lien social.

Un comité de gestion composé de membres de l'association, d'adhérents et de porteurs de projets se réunit une fois par mois pour délibérer sur les nouveaux projets et écouter le bilan des actions passées. Afin d'améliorer le fonctionnement du FSIH, le comité, aidé par la DPVI, a élaboré une charte de fonctionnement fin 2008.

Ainsi, au cours de l'année 2008-2009 le FSIH a financé 11 projets, pour un montant maximum de 800 euros, dont par exemple :

- « Voisins-Voises » : une habitante/photographe, après avoir photographié les habitants et commerçants de la rue Jean-Pierre Timbaud de façon régulière, a voulu offrir à chacun un tirage et organiser une exposition afin qu'ils se rencontrent.
- « Solidarité avec les SDF » : tous les vendredis, des jeunes habitants préparent et distribuent gratuitement des sandwiches et boissons chaudes aux personnes sans domicile fixe du quartier.
- « Action d'animation musicale et sensibilisation au développement durable » : des habitants et associations ont souhaité, au cours d'une journée, sensibiliser les habitants du 11^e au thème du développement durable par le biais d'animations sur la réduction de l'empreinte écologique, sur le thème de l'alimentation et sur celui des déchets. Un débat sur le commerce équitable et un concert en soirée à la Maison des Métallos ont clos les festivités.

L'habitat, le logement et le cadre de vie

Les principales réalisations 2007-2010 dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie sont les suivantes :

• Renouvellement urbain

Avec le Grand projet de renouvellement urbain, la Ville de Paris a initié une politique de remise à niveau de 11 quartiers situés en périphérie totalisant 100 000 habitants.

Cette action a démarré lors de la signature, en mars 2002, de l'avenant au contrat de ville. Le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 prévoyait la poursuite de la mise en œuvre du GPRU sur la base des projets de territoire approuvés sur chacun des sites.

Grand Projet de Renouvellement Urbain de la Couronne de Paris



Les grands objectifs du GPRU sont les suivants :

- la requalification urbaine des quartiers ;
- l'amélioration des conditions de vie des habitants ;
- l'accès aux droits des populations les plus en difficulté ;
- l'insertion et le développement économique ;
- le développement de la coopération avec les communes voisines.

Les projets, engagés depuis 2002, portent sur l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, les équipements, et les espaces publics, avec l'objectif constant de rapprocher et conjuguer les démarches urbaine, sociale et économique. De plus, la préoccupation de qualité urbaine se double d'une prise en compte de la qualité environnementale.

Sur la période 2007-2009, de nombreux projets ont été engagés ou réalisés.

Des projets de grande envergure tels que les couvertures du périphérique des Portes de Vanves et des Lilas ont été réalisés.

Couverture du périphérique (14^e arrondissement)

© Apur

Les opérations de démolition/reconstruction sur les tours les plus exposées au bruit du périphérique des quartiers Bédier/Porte d'Ivry, de la Porte de Montmartre et de la Porte Pouchet sont engagées.

Dans le domaine de l'amélioration de l'habitat, des opérations de réhabilitation de logements ont été menées, comme par exemple les travaux sur les tours de la Résidence Michelet dans le 19^e, la tour Bois le Prêtre dans le 17^e (en cours de réalisation).

De plus, la Ville de Paris a lancé une OPAH, Opération programmée d'amélioration de l'habitat qui permet d'apporter une aide pour effectuer des travaux sur certains immeubles privés en mauvais état ; cela concerne par exemple les immeubles de la Villa d'Este et de la place de Vénétie, dans le 13^e arrondissement.

Afin d'améliorer la qualité des espaces publics, des travaux de requalification des voiries ont été réalisés entre autres à la porte d'Ivry, dans le quartier Saint-Blaise, porte de Vanves, porte Pouchet, porte Montmartre, résidence Michelet.

Des quartiers entiers sont en restructuration tels que le site de l'hôpital Broussais avec une ouverture du site au quartier, la création de nouveaux logements et d'équipements publics, et la réalisation de nouveaux espaces verts et de circulation douce. Ou encore l'ensemble du quartier Paris-Nord-Est qui bénéficie d'une transformation tant urbaine, qu'économique avec la réalisation de la ZAC Claude Bernard ou la transformation de l'immeuble MacDonald.

Dans le domaine du développement économique, des actions sont menées pour mettre en valeur les commerces de la rue Saint-Blaise, pour développer le commerce et les services de proximité de la porte de Clignancourt.

Des actions d'aide à la création d'entreprises ou de pépinières sont assez répandues sur l'ensemble des quartiers ; la réhabilitation de l'ancienne sous-station EDF en hôtel d'activités rue Raymond Losserand, quartier de la Porte de Vanves, en est un exemple.

Enfin, un vaste programme de création d'équipements publics permet d'offrir aux habitants des services de proximité qui manquaient dans ces quartiers excentrés : création de centres sociaux par la construction ou la réhabilitation de locaux : porte de Vanves, Saint-Blaise, Olympiades... Création de points multiservices Paris Nord-Est et porte Montmartre, ainsi que des crèches, des espaces publics numériques, des antennes jeunes.

Sur l'ensemble des 11 sites, cinq quartiers du CUCS 2007-2010 ont été retenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine qui participe à leur financement pour un montant de 91 M€. Il s'agit des quartiers : Bédier Boutroux (13^e), Pouchet - Porte Montmartre - Porte de Clignancourt (17^e et 18^e), La Goutte d'Or (18^e), La cité Michelet (19^e) et le quartier Saint-Blaise (20^e). Les travaux sont en cours de réalisation sur l'ensemble des sites et seront réalisés au plus tard fin 2013.

L'effort de la collectivité parisienne sur les sites du GPRU pendant la période du CUCS est au total de 286,2 M€ soit :

- en 2007 : 86,5 M€ ;

- en 2008 : 77,7 M€ ;

- en 2009 : 122 M€ ;

et une prévision 2010 de 114 M€.

• Logement social

La Mairie de Paris s'est fixée plusieurs objectifs en matière de logement dont la création et la diversification de logements sociaux à Paris. Cet objectif a été repris dans le CUCS. L'évaluation fait ressortir les efforts consentis par la Ville en la matière à travers : un accroissement du parc de logements sociaux ; un quart des agréments destinés aux plus modestes ; une répartition géographique plus équilibrée des nouveaux logements livrés ; un accroissement du nombre de logements sociaux dans les quartiers CUCS, mais à un rythme moins soutenu que dans les autres quartiers parisiens.

L'État apporte sa contribution à cet effort en direction du logement social, puisque depuis l'année 2005 il a délégué, pour 5 ans à la Ville de Paris la compétence du logement, compétence de l'État transférable aux collectivités locales. Cette compétence, qui emporte également le transfert des crédits correspondants, s'attache à la construction, la réhabilitation, l'amélioration de logements sociaux. Ce domaine, outre le logement social traditionnel, intègre les résidences sociales, les centres d'hébergement, les résidences étudiantes ou les résidences pour personnes âgées ainsi que les foyers de travailleurs migrants.

• Gestion urbaine de proximité

En 2009, la totalité des quartiers prioritaires parisiens ont mis en place une démarche de gestion urbaine de proximité (GUP). La GUP a été initiée à Paris en 2001 et constitue l'une des priorités inscrites au CUCS. Elle repose dans la capitale sur des partenariats complexes (élus, institutions, associations, habitants,...) et vise à articuler des interventions dans des domaines variés tels que la propreté, la valorisation de l'espace public et la tranquillité publique.

• Convention avec les bailleurs et les SEM

Enfin, la Ville de Paris a renouvelé en octobre 2009, pour une durée de six ans, une convention avec une quinzaine de bailleurs sociaux et de sociétés d'économie mixte. Ces derniers s'engagent notamment, dans le cadre des conventions GUP dont ils sont signataires, à participer aux instances de pilotage et de suivi ainsi qu'à promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion, par des embauches directes ou indirectes (au travers de structures de type régies de quartier ou associations d'insertion).

La charte GUP du quartier Joseph Bédier – Porte d'Ivry

La gestion urbaine de proximité a été mise en place dans le quartier Joseph Bédier – Porte d'Ivry, dans le 13^e arrondissement en 2004.

La première « charte GUP » a été signée début 2009 pour ce quartier, entre la Ville de Paris, la SEMAPA et Paris Habitat OPH. Cette charte formalise les engagements et rend plus efficace la coopération des acteurs locaux dans le traitement du cadre de vie des habitants et dans la résolution rapide des nuisances auxquelles le quartier est confronté.

Cette charte, tout en soulignant les réelles avancées et améliorations en termes de maintenance du quartier depuis 2004, rappelle et décline les engagements de la Ville et de ses partenaires pour améliorer :

- la tenue des espaces publics ;
- les conditions de circulation, de sécurité routière et de stationnement ;
- la tranquillité publique, l'offre en services de proximité et le développement de la vie de quartier.

Elle offre de surcroît un document cadre à même de proposer des perspectives de travail dans le but de préserver l'environnement des habitants lors des grandes phases de transformation du cadre urbain et bâti. Les opérations envisagées sont effectivement d'importance, touchent l'ensemble des secteurs et s'échelonnent sur plusieurs années.

Les habitants, les gardiens d'immeuble, les élus d'arrondissement et les services de la Ville de Paris, sont d'accord pour considérer que la GUP a, depuis plus de quatre années, contribué à améliorer significativement la situation du quartier et ancré de façon durable des collaborations actives.

L'éducation

Les principales réalisations 2007-2010 dans le domaine de la réussite éducative sont les suivantes :

• Élaboration du dispositif de réussite éducative

Dans le domaine de l'éducation, le dispositif parisien de réussite éducative a été initié en juillet 2006 à travers la création d'un Groupement d'intérêt public regroupant l'État (Préfecture de Paris et Académie de Paris) et la Ville de Paris (Commune et Département) qu'a rejoint la Caisse d'allocations familiales de Paris en octobre 2007, enrichissant ainsi considérablement le partenariat initial. La première année ayant été consacrée à l'élaboration du dispositif de manière partenariale, celui-ci est en fonctionnement effectif depuis deux années scolaires (2007-2008 et 2008-2009).

• Mise en œuvre des parcours individualisés

Au 31 décembre 2009, près de 550 enfants, adolescents et leurs familles ont bénéficié d'un parcours individualisé de réussite éducative et près de 8 500 enfants et parents, d'actions collectives.

• Amélioration de la gouvernance

Une gouvernance multipartenariale, dont le fonctionnement est aujourd'hui satisfaisant, a été mise en place sur trois niveaux — conseil d'administration, comités locaux dans huit arrondissements concernés par le dispositif, douze équipes pluridisciplinaires adossées à un quartier politique de la ville- ce qui correspond à une vraie réussite. Le partenariat s'est développé entre les institutions partenaires sur l'ensemble des échelons. Un exemple de cette mise en cohérence peut être donné au travers de l'intégration de la démarche de veille éducative au dispositif parisien de réussite éducative en décembre 2008. L'intégration de cette démarche a permis au groupement de développer le travail partenarial autour de la prévention du décrochage scolaire en développant notamment les projets impulsés par la veille éducative (voir encadré de présentation de l'accueil Torcy ci-dessous).

• Développement de nouvelles actions

Enfin, de nouvelles actions prioritaires ont été développées, comme la médiation entre les écoles et les familles d'origine étrangère, le soutien psychologique aux adolescents en risque de décrochage scolaire, le soutien à la fonction parentale ou encore l'accompagnement physique des enfants vers les structures de soins. Un accueil réussite éducative pour la prévention du décrochage scolaire et le soutien à la fonction parentale, projet porté directement par le GIP, incarnation du partenariat, ouvrira ses portes au 172 rue de Pelleport au printemps 2010.

Un projet réussite éducative de prévention du décrochage scolaire : l'accueil Torcy

Le projet, porté par les PEP75, offre une prise en charge sur une semaine de collégiens exclus temporairement de leur établissement scolaire, adressés par le principal de leur collège. La prise en charge des jeunes par l'accueil Torcy doit prévenir une exclusion définitive du jeune et lui permettre de se remobiliser dans sa scolarité dans un objectif de réussite.

Lors de sa semaine à l'accueil Torcy, le jeune est accompagné par les deux éducateurs du lieu, mais aussi par un psychologue de l'association Arcréation mot de passe, dans une réflexion autour du sens de son exclusion et dans la formulation de ses projets de formation. Le jeune et ses parents rencontrent le vendredi après-midi au sein de l'accueil, une référente qui leur propose un parcours de réussite éducative (pouvant durer un an). Le parcours réussite éducative proposé s'adresse au jeune et à ses parents et s'appuie alors sur les partenaires du quartier (accompagnement à la scolarité, soutien psychologique, activité artistique, sportive, chantier solidaire, groupe de parole parents etc.).

L'accueil Torcy peut être sollicité par les huit collèges réussite éducative du 18^e arrondissement, quatre collèges réussite éducative du 19^e arrondissement et deux collèges réussite éducative du 17^e arrondissement. Huit jeunes sont accueillis simultanément ce qui correspond à environ 150 jeunes accueillis par an. Le partenariat développé autour de l'accueil Torcy a servi de base à l'élaboration du projet « accueil réussite éducative ados-parents Pelleport » qui couvrira le secteur de l'Est parisien, non couvert par l'accueil Torcy.

La santé

Les principales réalisations 2007-2010 dans le domaine de la santé renvoient à la mise en œuvre des Ateliers santé ville :

Atelier santé ville (14^e arrondissement)



© Apur

• Ateliers santé ville

Quatre ateliers santé ville (ASV) parisiens ont été créés depuis 2007 dans les quartiers en politique de la ville des 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements. Deux ASV sont en phase de préfiguration dans les 10^e et 19^e arrondissements et seront opérationnels au cours de l'année 2010. L'atelier santé ville est le dispositif opérationnel du volet santé du CUCS. C'est une démarche locale et transversale visant à la réduction des inégalités en matière de santé. Au total, les quatre ASV parisiens ont réalisé 76 actions dans 17 thématiques différentes depuis leur création jusqu'en juillet 2009. Ces actions ont été organisées en collaboration avec 300 partenaires et elles ont touché 2 650 personnes, professionnels et habitants confondus.

Le volet « Nutrition et lutte contre la sédentarité » de l'ASV du 14^e

À l'origine de l'ASV du 14^e, le diagnostic santé réalisé par l'EDL avait soulevé la problématique de surpoids et de troubles alimentaires liés à la précarité de certaines familles du quartier. Ce constat a été confirmé par une enquête CPAM sur la santé des adolescents menée auprès des collégiens de l'établissement François Villon en 2007/2008.

En novembre 2007, une action « cité santé » a permis une première sensibilisation à une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique régulière. En 2008 et 2009, un groupe de travail réunissant des associations et partenaires locaux a été constitué sur cette thématique. Cela a abouti à la mise en œuvre en octobre 2008 d'un forum « la santé par l'assiette » auquel près de 200 personnes ont participé, avec expositions de la Cramif, organisation d'un parcours santé, ateliers cuisine, gymnastique, projections, débats. Cette initiative a été renouvelée en 2009 lors de la « semaine du goût » d'octobre avec une participation active des associations locales et des habitants.

Le volet « activité physique » lié à l'action de prévention sur la nutrition se développe avec une modulothèque mise en place au centre social Didot permettant à 120 personnes de mieux se sensibiliser au fonctionnement du corps humain et à ses besoins d'une alimentation équilibrée et de la pratique d'une activité physique régulière.

L'apport évaluatif scientifique apparaît primordial dans l'orientation des actions des ASV.

La prévention de la délinquance

Les principales réalisations 2007-2010 dans le domaine de la prévention de la délinquance sont les suivantes :

• Contrat de sécurité

Après le premier contrat parisien de sécurité ayant fait l'objet d'un avenant en 2002, un nouveau contrat parisien de sécurité a été signé le 3 mars 2009 par la Ville de Paris, la Préfecture de police, la Préfecture de Paris, la Justice et l'Éducation nationale. Dans ce prolongement, les arrondissements sont invités à une refonte de leur contrat de sécurité (CSA), en procédant à une actualisation du diagnostic local de sécurité et à un bilan des actions menées dans le cadre de l'ancien contrat, pour définir un nouveau plan d'actions. L'ensemble du dispositif est piloté par la DPP. Les problématiques des quartiers en politique de la ville sont intégrées dans l'ensemble de la démarche selon leur ampleur sous le contrôle des mairies d'arrondissement.

• Programme ville-vie-vacances

En matière de prévention de la délinquance, le programme ville-vie-vacances (VVV), qui s'adresse aux jeunes parisiens, a été développé. Sa mise en œuvre est assurée en articulation étroite entre les services de l'État, les maires d'arrondissement et les services municipaux. Ce programme a pour objectif de permettre aux jeunes parisiens les plus en difficulté et issus prioritairement des quartiers politiques de la ville, qui ne partent pas en vacances et ne peuvent (ou ne veulent) pas s'inscrire dans les structures ouvertes à tout public, de bénéficier d'activités adaptées. Il leur offre un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs attrayants, tout en prévoyant une prise en charge éducative, afin de contribuer à leur insertion sociale. En 2009, 215 actions ont été engagées, pour la plupart portées par des associations de quartier.

• Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Le soutien financier du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a pour sa part permis de soutenir des actions dans un registre plus large (prévention de la délinquance, prévention et lutte contre les violences intrafamiliales et les violences aux personnes, prévention de la récidive, lutte contre le décrochage scolaire, lien citoyen, vidéo protection). 68 actions, pour la plupart proposées par le milieu associatif, ont été financées par l'État, Préfecture de Paris et Préfecture de Police, en 2009.

Une action de prévention et de resocialisation en direction des jeunes d'un quartier : association « le Passage » dans le quartier des Amandiers

En 2009, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a, entre autres, soutenu un programme d'actions de prévention situées dans le 20^e arrondissement. Ces actions consistent à apporter un soutien psychologique et un accompagnement à des jeunes adolescents ou à des jeunes adultes, en souffrance psychologique, en situation de déscolarisation ou en voie de l'être, associées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Le principe est de mettre à la disposition de ces jeunes en situation de rupture un lieu ressource et de favoriser la reprise des liens sociaux.

Les actions sont de trois ordres :

- accueil quotidien des jeunes, en vue de leur offrir un point d'accueil dans le quartier et d'aider à leur resocialisation ;
- ateliers à visée d'expression ou d'insertion, animés par des psychologues assistés par des stagiaires psychologues ;
- soutien thérapeutique individuel.

Le programme permettra à 163 jeunes de bénéficier de ces activités.

Le square Luquet : aménagement sportif d'un terrain en lien avec les jeunes et partenaires du quartier

Il s'agissait au départ d'un terrain en accès libre avec cages de football fréquenté par les jeunes et utilisé comme lieu de trafic le soir. L'objectif était d'en faire un véritable aménagement sportif en lien avec les jeunes et les partenaires du quartier et d'en élargir le public (filles, enfants).

En 2007, le projet a été défini de manière collective, sur la base d'un partenariat avec les associations locales, la Mairie du 20^e et les directions de la Ville et en concertation avec une cinquantaine de jeunes.

Il a consisté en la construction en contigu d'un terrain de jeux en synthétique multisports et d'un terrain de basket avec le maintien du terrain en accès libre. L'accompagnement du projet a été assuré par l'embauche d'un animateur sportif au centre social pour favoriser une appropriation du terrain par les jeunes et inciter des publics différents à venir pratiquer une activité sportive.

Au final, le terrain est très fréquenté et respecté et le panel des usagers s'est effectivement élargi.

Réaménagement du square Luquet (20^e arrondissement)



© Apur

La culture

Les principales réalisations 2007-2010 en matière de culture sont les suivantes :

• Charte de coopération culturelle

Plusieurs partenariats permettant d'élargir les publics, les expressions et programmations culturelles ont déjà été menées par la municipalité afin que tous les Parisiens puissent accéder à la culture au sens large. C'est notamment l'objet de la charte de coopération culturelle, signée le 19 novembre 2009, entre la DPVI, la direction des affaires culturelles (DAC) et la Mission cinéma de la Ville de Paris.

• Partenariats

De nombreux projets culturels avec les centres sociaux, les antennes jeunes et les associations de proximité, ont été menés pour les populations en difficulté.

Musées de la Ville de Paris

En 2009, un partenariat est construit avec sept musées de la Ville de Paris : Carnavalet, la Vie Romantique, Cernuschi, le Musée d'Art Moderne, le Musée Galliera, Bourdelle et la Maison Victor Hugo. Le partenariat porte sur la formation du personnel, salariés et/ou bénévoles, des centres sociaux et des autres associations partenaires afin de mettre les activités proposées par les musées à la portée du plus grand nombre, les visites des collections autonomes ou guidées et la participation à des ateliers d'activités culturelles et éducatives.

Au-delà des visites guidées proposées par les musées, des ateliers sonores ont été développés avec le Musée d'Art Moderne et trois associations de proximité dans le cadre du projet « Cartes postales sonores » ; un atelier de création de costume pour le théâtre de l'Odéon a été mis en place avec le Musée Galliera et le Collège Mallarmé (17^e) ; des ateliers et des visites guidées à destination des groupes en alphabétisation ont été préparés avec le Musée Cernuschi et le Musée de la Vie romantique. Dans le cadre des 150 ans de l'annexion des communes urbaines de Paris, le partenariat avec le musée Carnavalet et trois quartiers inscrits en politique de la ville (10^e, 17^e et 20^e) a débouché sur un accompagnement des projets « Mémoire des quartiers ». Trois parcours culturels ont été construits dans le 17^e et le 20^e, co-produits avec les associations de proximité et les centres sociaux.

Mission cinéma

Le partenariat développé avec la Mission cinéma a permis de renforcer la politique de soutien aux projets audiovisuels des quartiers de la politique de la ville dans leur triple dimension de création, de valorisation et d'accès aux pratiques culturelles.

Plusieurs projets originaux sont soutenus annuellement dans les domaines de la mémoire, de l'histoire sociale, des opérations d'aménagement.

Dans le cadre du festival de cinéma pour enfants de la Mission cinéma « Mon premier festival » (du 28 octobre au 3 novembre 2009), 1500 places ont été mises à disposition des structures partenaires (15 associations de proximité, 13 centres sociaux, deux foyers et deux centres d'accueil ont été mobilisés).

De même, l'association « Cinéma pour Tous » organise des projections de films en avant-première suivis de débats (avec la venue d'une personnalité du monde du cinéma) à destination d'un public de jeunes parisiens et des villes de banlieue. 500 spectateurs d'une vingtaine d'associations des quartiers parisiens ont participé aux séances déjà organisées.

Spectacles vivants

Dans la continuité du travail mené sur l'œuvre de Grimm (voir ci-après), un partenariat avec le théâtre du Grand Parquet (18^e) autour du conte « Faim de Loup » de Ilka Schönbein a été réalisé. 600 places ont été mises à disposition pour permettre à des associations et des habitants des quartiers de la politique de la ville d'assister au spectacle « Faim de Loup » et au spectacle « Mon Pinocchio » de Jean Pierre Lescot. 43 groupes. Environ 800 personnes adultes, adolescents et enfants, issus de 36 structures de proximité ont assisté aux spectacles (28 groupes pour « Faim de loup » et 15 groupes pour « Pinocchio »).

Musées nationaux

En 2009, un partenariat est construit avec le musée Branly et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Une convention tripartite signée entre la Ville de Paris, le Musée Branly et la fédération des centres sociaux permet aux centres sociaux d'avoir accès libre aux expositions permanentes du musée (notamment pour la formation des personnes relais, des visites autonomes, guidées et contées, et des ateliers de médiation culturelle). En 2009, 40 visites et 13 ateliers ont été effectués par les centres sociaux. Par ailleurs, une convention pluriannuelle d'une durée de deux ans, de 2009-2010, a été signée entre la DPVI et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et propose aux associations de proximité et aux centres sociaux un accès libre aux expositions temporaires et permanente de la CNHI (notamment pour la formation des personnes relais, des visites autonomes et guidées). À ce jour, dix associations ont été mobilisées dans le cadre du partenariat.

Partenariat culturel avec le Théâtre de l'Odéon

Un partenariat avec le théâtre de l'Odéon (ateliers Berthiers 17^e), autour des Contes de Grimm « la jeune fille », « le diable et le moulin », « l'eau de la vie » et « la vraie fiancée », s'est déroulé du 23 décembre 2008 au 4 janvier 2009.

600 places de spectacles, pour dix dates de représentation, ont été mises à la disposition d'associations et de partenaires de proximité. Parmi elles, sept centres sociaux, trois clubs de prévention, la CAF et deux associations humanitaires. Dix quartiers ont répondu favorablement à ce projet (10^e, 11^e, 13^e, 17^e, 18^e Goutte d'Or, 18^e La Chapelle, 18^e Porte Montmartre, 19^e Flandre, 20^e Belleville et 20^e Saint-Blaise).

Les résultats de l'évaluation par thématique

Ce chapitre présente une synthèse des résultats évaluatifs par thématique, en distinguant les différents objectifs. Ceux-ci sont présentés sous forme de fiches comprenant les principaux résultats de l'évaluation et des pistes d'amélioration.

L'intégralité des travaux évaluatifs est disponible dans la version numérique du rapport.

Thématique 1 : L'emploi, l'insertion et le développement économique

Au moment de l'élaboration du CUCS, la densité de chômeurs dans les quartiers prioritaires demeurait en moyenne près de deux fois supérieure à celle de Paris. À partir de 2006, la DPVI et ses partenaires ont engagé un travail d'animation et de coordination des différents acteurs et réseaux de structures dédiés à l'emploi et à l'insertion pour que, d'une part, les habitants des quartiers puissent réellement bénéficier de parcours accompagnés et sécurisés vers la qualification et l'emploi et que, d'autre part, puissent émerger de ces quartiers des projets de développement économique. Le référentiel a retenu cinq objectifs à évaluer pour cette thématique.

• Objectif 1 : Flécher les dispositifs emploi en direction des quartiers CUCS

Le volet Emploi, insertion et développement économique du CUCS mentionne l'objectif de dédier 30 % des contrats aidés (correspondant au double de leur poids démographique) aux habitants des 14 quartiers du CUCS (pour la Ville de Paris) et des neuf ZUS parisiennes (pour l'État). Cette mesure concerne les contrats d'avenir (CA) et les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour la Ville auxquels il faut ajouter les contrats initiative emploi (CIE) pour l'État.

La Ville de Paris et l'État avaient également convenu en 2007 de « travailler à la mise au point d'un outil partagé permettant d'apprécier la situation et de recenser les contrats dans chacun des quartiers du contrat urbain de cohésion sociale ».

Les principaux résultats

Données transmises par la direction du développement économique et de l'emploi (DDEE) de la Ville de Paris, la direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) de Paris et le Pôle emploi de Paris.

Sur la période janvier 2007 à juillet 2009, 27 % des recrutements en contrats aidés par la Ville se sont faits au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. 26 % des salariés en contrats aidés encore en poste à la Ville en juillet 2009 sont des résidents de quartiers CUCS. Le taux de sorties positives est de 32 % pour les habitants des quartiers prioritaires, ce qui est notablement plus faible que pour l'ensemble des bénéficiaires de contrats aidés (43 %).

Les indicateurs généraux de la DDTEFP ne permettent pas de mesurer l'adéquation entre les résultats et l'objectif cible de dédier 30 % des recrutements en contrats aidés opérés par l'État à Paris aux résidents des ZUS parisiennes. En effet, les statistiques fournies correspondent au nombre de résidents dans les ZUS parisiennes embauchés en contrats aidés, rapporté au nombre de recrutements en contrats aidés dans toute l'Île-de-France. L'échelle est donc différente.

Les pistes d'amélioration

Trois propositions permettraient de mettre en œuvre un outil partagé de suivi et d'accroître l'effectivité et l'efficacité des dispositifs de fléchage :

- créer un tableau de suivi partenarial complété par le bureau des contrats aidés, de l'alternance et des stages de la DDEE et par la DDTEFP de Paris ;
- constituer un comité de pilotage qui se réunirait une fois par semestre sur la base du tableau de suivi partenarial pour réajuster la politique de fléchage ;
- déterminer un objectif chiffré de fléchage pour l'ensemble des quartiers inscrits au titre du futur CUCS.

• Objectif 2 : Mettre en œuvre le plan parisien d'application des clauses sociales

Une mission a été confiée à un consultant spécialiste des clauses d'insertion pour effectuer un diagnostic de la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Ville de Paris et proposer des recommandations.

Un rapport a été produit. Il présente les enjeux liés à la définition d'un nouveau dispositif de gestion des clauses sociales et propose un schéma méthodologique de mise en œuvre.

Les principaux résultats

Les clauses sociales renvoient à quatre dispositifs très complémentaires :

- l'insertion comme condition d'exécution du marché : article 14 du code des marchés publics (CMP). Il s'agit du dispositif le plus utilisé ;
- l'insertion comme critère de choix de l'entreprise : article 53 ;
- l'insertion comme objet du marché : article 30 ;
- les marchés réservés : article 15.

Les clauses sociales constituent un outil efficace au service de l'insertion si l'on utilise effectivement les différents dispositifs afin de promouvoir de véritables parcours d'insertion.

Les conditions de la réussite sont les suivantes :

- l'affirmation d'une volonté politique claire à travers la mise en place d'un pilotage politique du dispositif ;
- l'implication des services qui s'exprime par un pilotage administratif du dispositif ;
- une gestion territorialisée du dispositif ;
- la diversification des procédures et des secteurs d'activités.

À Paris, les clauses sociales forment une préoccupation politique réelle. Il existe par ailleurs du savoir-faire technique à travers : le PLIE du 18^e et du 19^e, la MEP, la DDEE, le 104.

Mais la démarche est à consolider. Il n'y a en effet pas de diversification dans les secteurs d'activités et les procédures. La gestion des parcours d'insertion n'est pas satisfaisante faute d'anticipation. La couverture territoriale est partielle et confuse en raison du manque de relais territoriaux. Le pilotage des clauses est à améliorer.

Les pistes d'amélioration

Le rapport propose des pistes d'action pour progresser :

- identifier le portage politique ;
- identifier le portage administratif ;
- identifier le référent clause sociale de la ville ;
- créer le maillage territorial et organiser le dispositif des relais territoriaux.

Un schéma méthodologique de mise en œuvre est proposé.

• Objectif 3 : Consolider les régies de quartier et diversifier leurs activités

Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) est l'un des axes de travail de la thématique « emploi et développement économique » du CUCS. Les régies de quartier sont des SIAE. À Paris, elles étaient au nombre de cinq en 2007, situées dans les 11^e, 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

L'objectif du CUCS était de favoriser la consolidation et le développement de leurs activités et d'aider à la création de régies dans les quartiers prioritaires non encore pourvus.

Les principaux résultats

Données transmises par les régies de quartier parisiennes, le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) et un bailleur. Ces informations ont été complétées par une série d'entretiens réalisés auprès de directeurs de régies, de professionnels de la politique de la ville, de bailleurs et de représentants des mairies d'arrondissement.

Trois régies ont ouvert depuis la signature du CUCS dans les 10^e, 14^e et 17^e arrondissements. Elles sont désormais implantées dans l'ensemble des arrondissements parisiens qui abritent des quartiers prioritaires.

Régie de quartier (10^e arrondissement)



Toutes les régies connaissent une croissance régulière de leur chiffre d'affaires mais leur mission technique « d'entretien, d'embellissement et de veille sur le quartier » se traduit par une forte dépendance à l'égard de certains donneurs d'ordre.

L'accompagnement socioprofessionnel des salariés est variable selon les régies.

Les régies parisiennes semblent rechercher une stabilité financière avant de s'engager dans le développement d'actions de lien social.

Les pistes d'amélioration

Les travaux engagés en 2009 en lien avec le CNLRQ ont retenu des pistes de mutualisation sur lesquelles les régies parisiennes poursuivent la mise en œuvre. Elles interviennent dans les domaines de la communication, des achats, des formations et des marchés. Les deux perspectives développées ci-après résultent de la série d'entretiens menées auprès de directeurs de régies et de leurs partenaires.

Améliorer la visibilité financière des régies et renforcer leurs partenariats avec les bailleurs :

- intensifier la démarche de mutualisation initiée entre les régies parisiennes ;
- généraliser les conventions de partenariat avec les bailleurs en y intégrant si possible les délais de paiement et des critères d'insertion ;
- diversifier les marchés et développer des partenariats avec les entreprises privées ;
- consolider certains marchés, « cœur de métier » des régies (marchés conclus selon l'article 30 du Code des Marchés Publics), au moyen de marchés pluriannuels.

Développer les actions de lien social et le rôle de proximité des régies de quartier :

- poursuivre la réflexion sur le développement des services à la personne (SAP) ;
- développer les actions d'éducation à l'environnement et les démarches de développement durable.

• Objectif 4 : Développer les parcours linguistiques à visée professionnelle pour les femmes migrantes des quartiers CUCS

Dans le cadre du CUCS, la Ville de Paris a décidé de mobiliser des moyens financiers exceptionnels (109 420 € en 2007, 318 300 € en 2008, 357 107 € en 2009), complémentaires au droit commun, pour mettre en place un programme de formation linguistique à visée professionnelle, plus spécifiquement dédié aux femmes et aux jeunes des quartiers prioritaires.

Une consultante spécialiste du FLE (Français langue étrangère), directrice du cabinet Ecrimed, a été missionnée pour réaliser une assistance technique⁷. Plusieurs séminaires pour accompagner

⁷ « Évaluation des actions de formation – Parcours linguistiques à visée professionnelle pour les femmes des quartiers CUCS de la Ville de Paris », Anne Vicher, novembre 2009.

les associations porteuses et pour élaborer une méthodologie d'évaluation de ce programme ont été mis en place en 2008 et 2009.

Les formations proposées par les associations devaient lier étroitement l'apprentissage du français et les démarches à finalité professionnelle à travers le développement d'autres compétences de base⁸, la connaissance du monde du travail et de l'entreprise, celle d'un secteur, des exigences et contraintes liées aux métiers ciblés... 350 femmes ont suivi ces parcours vers l'emploi en 2009 et 500 femmes au total sur l'ensemble de la période.

Les principaux résultats

Le dispositif d'évaluation a concerné 17 associations. Il a permis d'obtenir des résultats quantitatifs et qualitatifs.

Si le nombre d'actions de formation a doublé entre 2007 et 2008 (voir tableau ci-dessous), le nombre de participants a plus que doublé (facteur 1,5 environ). Le travail partenarial développé en partie grâce à l'accompagnement proposé a donc porté ses fruits : chaque action a pu concerner plus de participants, les groupes ont été mieux remplis.

	2007	2008	2009
Nombre d'actions	8	16	24
Nombre de participants attendus	110	346	
Nombre de participants inscrits	106	287	

Du point de vue de l'évolution des personnes pendant ou suite à la formation, on constate que les résultats sont moins nets en 2008 qu'en 2007 (5 % d'abandons en plus, 6,5 % d'entrée en emploi en moins...). Cela pourrait s'expliquer par le fait que le dispositif a pu concerner des personnes plus éloignées de l'emploi ou déjà en emploi.

Chaque association était libre de répartir et d'organiser son volume horaire, son rythme hebdomadaire et ses contenus de formation. On constate que les modes d'organisation proposés par les associations sont très variés. Deux actions sont « intensives » (30 heures), cinq actions avoisinent le mi-temps, sept actions proposent des stages de 8 heures hebdomadaires ou moins.

Sur l'exercice 2008, selon le type de publics/secteurs visé, les actions proposent de 11 % à 64 % d'apprentissage de la langue. Plus le public est débutant en français, plus le nombre d'heures consacré à l'apprentissage de la langue était important.

Une grille « d'autoévaluation » a été développée pour apprécier l'impact des formations sur les compétences et les savoirs des bénéficiaires. Les évaluations finales remises par 8 associations montrent qu'au regard d'une évaluation sur la base du CECRL⁹, sur l'exercice 2008, il y a eu montée en compétences en communication orale (un degré du CECRL). Les progrès sont encore plus nets concernant les publics presque débutants.

Les facteurs leviers de réussite souvent mentionnés sont les suivants :

- la proximité du lieu de formation ;
- la mise en place de garde d'enfants ou de facilitations de garde dans les crèches avoisinantes ;
- les modalités de formation (semi-intensive...) ;
- le partenariat local mis en place ou développé avec les entreprises, la MDEE, les Pôle emploi, les missions locales, etc. ;
- les mises en situations professionnelles (et les stages éventuellement) ;
- l'appui des outils méthodologiques de suivi de l'action (grille d'analyse réflexive Ecrimed) et la grille d'autoévaluation et bilan de l'action, de l'outil de suivi et portfolio « Mon livret d'apprentissage du français ».

Le succès du dispositif repose sur le maillage étroit entre divers axes d'intervention :

- travail sur des situations clés mobilisant le développement de plusieurs compétences de base ;
- travail en partenariat, travaille en binôme avec des intervenants extérieurs ;
- un cadrage souple qui offre une grande ouverture et une grande variété de propositions pour les publics visés, éloignés de l'emploi pour des raisons linguistiques ou de maîtrise des savoirs de base.

.....
 8 Les compétences de base renvoient aux compétences langagières (communiquer à l'oral et à l'écrit), aux compétences mathématiques et logiques, aux capacités à s'orienter dans l'espace et dans le temps, à l'autonomie dans les situations où le recours à l'écrit est nécessaire.
 9 CECRL cadre européen de référence pour les langues (2000) : permet à tous les acteurs européens de l'enseignement des langues d'évaluer les apprenants sur une même base, de construire des programmes de formation, etc.

Les pistes d'amélioration

Des pistes d'amélioration proposées par les associations sont disponibles en annexe du rapport.

• Objectif 5 : Soutenir le développement économique des quartiers inscrits au CUCS

Les quartiers prioritaires connaissent un déficit d'activités économiques et commerciales au regard de la moyenne parisienne. Alors que les quartiers rassemblent 15 % de la population parisienne ils n'hébergent que 8,5 % des entreprises recensées par l'Insee en 2008 à Paris (Source fichier Sirene). De même, la densité commerciale est nettement plus faible dans les quartiers, où l'on recense 175 commerces pour 10 000 habitants, contre 298 commerces pour 10 000 habitants dans l'ensemble de Paris. Les actions en faveur du soutien au développement économique dans ces territoires visent ainsi à répondre aux besoins des habitants, à générer des retombées positives en termes d'emploi et à améliorer l'attractivité des quartiers.

Le référentiel d'évaluation a retenu trois stratégies innovantes ayant pour but de créer des filières d'activités et de redynamiser le tissu commercial des quartiers politique de la ville :

- le montage d'opérations de requalification commerciale : la mise en œuvre d'une « charte commerciale » dans le quartier de la Porte Montmartre ;
- l'harmonisation des critères d'attribution et des loyers des locaux commerciaux en vue de favoriser l'implantation d'activités, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ;
- le montage et l'accompagnement de systèmes productifs locaux (SPL) ou de réseaux du même type.

Les principaux résultats

Données transmises par les équipes de développement local (EDL) et par la mission Emploi et développement économique de la DPVI. Des représentants de la Région, de la DDEE, de l'association des commerçants du Carré de la Porte Montmartre et des professionnels œuvrant dans le domaine des industries culturelles à Paris ont également été consultés pour recueillir leurs points de vue sur des perspectives pour favoriser le développement économique dans les quartiers prioritaires dans le cadre d'un prochain CUCS.

Rénovation des devantures de certains commerces du carré de la Porte Montmartre (18^e arrondissement)



Le caractère expérimental et souple de la démarche est apparu comme un élément positif dans la mesure où l'appréhension des enjeux de la requalification commerciale s'est faite de façon progressive et concertée. L'embellissement des locaux commerciaux a contribué, d'après l'association des commerçants, à une amélioration du cadre de vie sur le quartier, ressentie par les habitants. Néanmoins, l'impact sur l'activité commerciale reste difficilement observable.

Le bilan du processus d'appel à projets, véritable projet intégré, est positif car il remplit les objectifs qui lui ont été fixés : l'implantation d'entreprises ou d'associations de l'économie sociale et solidaire à Paris et la création d'un pôle fédérateur susceptible de renforcer l'es-sor d'un quartier.

Les systèmes productifs locaux ou réseaux du même type constituent des démarches inno-vantes dans le domaine des industries culturelles et sont un levier de développement pour les quartiers en offrant par exemple des possibilités de coopérations intercommunales. L'accompagnement de ces projets par les EDL a permis leur implantation dans les quar-tiers prioritaires, la visibilité des systèmes productifs locaux dans les quartiers reste à établir.

Les pistes d'amélioration

Plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées :

- favoriser le développement d'un partenariat renforcé avec le ou les bailleurs présents sur le territoire et ses directions territoriales en mettant notamment en œuvre les engage-ments pris dans la convention relative à la politique de la ville précitée ;
- favoriser l'émergence ou le renforcement des associations de commerçants dans les quartiers ;
- réaliser des études économiques et de commercialité sur les quartiers CUCS ;
- accentuer la coordination entre les politiques de développement économique et de renou-vellement urbain en mettant par exemple en place un co-pilotage entre la DPVI, la DU, la DDEE, la Région et l'État (ANRU) ;
- aider à l'implantation de filières de type SPL dans d'autres domaines : le design, le tex-tile, le tourisme urbain.

Thématique 2 : Le lien social

Le lien social est un enjeu fort pour les quartiers. L'un des objectifs prioritaires du CUCS est ainsi de promouvoir une politique de développement social et de promotion de la citoyen-neté dans ces quartiers considérés comme des territoires riches de leur histoire urbaine et sociale et du potentiel de leurs habitants. Le référentiel a retenu trois objectifs à évaluer pour cette thématique.

• Objectif 1 : Évaluation du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville à Paris

Le dispositif des adultes-relais, dont les missions sont destinées à améliorer « les rapports sociaux dans les espaces publics ou entre les habitants et les services publics » des quartiers de la politique de la ville et à participer au développement du lien social, préexistait au CUCS. À la fin de l'année 2010, 260 postes devraient être conventionnés à Paris.

En 2008, le bureau d'études FORS-recherche sociale a été missionné par la Préfecture de Paris afin de mener une enquête exhaustive auprès des bénéficiaires des postes d'adultes-relais et des partenaires impliqués dans le suivi du dispositif. Il s'agissait d'établir un état des lieux précis de l'usage du dispositif à Paris (profil des associations employeurs et des adultes-relais recrutés, contenu des postes) et d'évaluer l'impact du dispositif dans les quartiers.

Les principaux résultats

- Les associations employant des adultes-relais

La majorité des associations sont des structures de petite taille puisque 75 % d'entre elles comptent moins de dix salariés. Les adultes-relais représentent près de la moitié de l'effec-tif salarié des associations (44 % en moyenne).

La majorité d'entre elles intervient dans les champs de la culture et de l'insertion. Les autres domaines d'intervention fréquents des associations concernent notamment l'accès aux ser-vices publics et l'accès au droit et l'éducation.

- Les adultes-relais

Trois critères conditionnent le recrutement : être âgé de 30 ans au moins, être sans emploi ou précédemment employé en contrat aidé et résider en zone urbaine sensible ou dans un autre quartier prioritaire de la politique de la ville. Ces critères sont dans les faits globa-lement respectés. Sur 191 adultes-relais interrogés dans le cadre de l'enquête FORS, 70 % sont des femmes, plus du quart est de nationalité étrangère (26,5 %), et près de la moitié ont au moins un Bac + 3 (49 %). Pour une très large majorité des adultes relais (89 %), la médiation reste l'activité principale. Il s'agit de créer ou de rétablir de la communication, de

la compréhension entre les individus, entre les habitants et les institutions dans de nombreux champs de la politique de la ville.

Le rapport souligne la proximité du travail effectué avec celui des travailleurs sociaux mais il relève également que « la médiation sociale innove et se distingue des formes traditionnelles du travail social, en privilégiant la souplesse, la proximité et la neutralité comme principes d'action ».

L'accompagnement professionnel se fait principalement en interne. La validation des acquis de l'expérience (VAE) est également une possibilité de formation, mais elle reste compliquée et les adultes relais manquent de temps à y consacrer. La sortie du dispositif s'avère donc difficile à la fois pour l'adulte relais mais aussi pour l'employeur.

- L'impact du dispositif des adultes-relais sur les quartiers

Les associations interrogées pointent les difficultés à évaluer l'impact d'une action d'utilité sociale et le travail de médiation des adultes-relais qui se révèle généralement immatériel. Pour autant, 88 % d'entre elles effectuent un bilan d'activité avec des indicateurs qui concernent le plus souvent la fréquentation et parfois le type ou les motifs de médiation.

Les adultes-relais font un travail important de décodage et d'explication qui s'effectue le plus fréquemment en amont. Ainsi, 70 % des associations interrogées pensent contribuer fortement à la responsabilisation et à l'autonomie des usagers, grâce à l'activité des adultes-relais :

« On améliore la lisibilité des dispositifs pour le public et on facilite leur accès aux droits »

La proximité géographique et la disponibilité des adultes-relais sur les territoires prioritaires contribuent à rendre visibles certaines populations comme les personnes âgées isolées ou certaines communautés repliées sur elles-mêmes. *« On a un impact direct sur les habitants. On renoue le lien social. On les sort de leur isolement. En participant à l'animation du quartier, lors d'événements notamment, on crée du lien, du contact, de l'échange. »*

Les conclusions de l'étude

Si le rapport du bureau d'études FORS conclut sur l'« utilité sociale » et l'efficacité de la fonction de médiation opérée par les adultes-relais, de par son soutien à la vie associative et son rôle dans l'implication citoyenne des habitants, il souligne également la nécessité de renforcer l'accompagnement professionnel pour faciliter la sortie du dispositif des adultes-relais et des associations.

La mise en œuvre en 2010 par l'État d'un dispositif local d'accompagnement (DLA) pour les employeurs volontaires devrait permettre de faciliter l'insertion professionnelle des adultes-relais.

Objectif 2 : Accompagner le processus de création des centres sociaux

Les centres sociaux sont des équipements de proximité ouverts aux habitants et des lieux de démocratie locale. Ils sont agréés par la CAF pour une durée de quatre ans maximum.

Paris compte 34 centres sociaux, dont 21 sont localisés dans les quartiers inscrits en politique de la ville. Parmi ces 34, 28 sont associatifs et 6 sont gérés par la CAF. Le nouveau contrat de mandature prévoit la programmation de six nouveaux centres sociaux, dont trois sont inscrits dans le CUCS. Ces trois projets sont localisés : deux se situent dans le périmètre du Grand projet de renouvellement urbain et le troisième au sein d'un grand projet d'aménagement urbain. La réalisation de ces équipements devrait intervenir à l'horizon 2012-2013.

L'évaluation de cet objectif du CUCS vise à apprécier le rôle et l'impact des équipes de développement local (EDL) dans l'émergence des projets de centres sociaux, et à analyser la complémentarité de leur travail avec les partenaires (Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé – DASES, Caisse d'allocations familiales – CAF, Fédération des centres sociaux de Paris). L'objectif sous-jacent est de formaliser un processus d'émergence, qui favoriserait l'implication des habitants.

Les principaux résultats

Données transmises par les équipes de développement local (EDL) et les partenaires des EDL. Ces informations ont été complétées par deux séances de travail collectives avec l'ensemble des partenaires.

Le manque de disponibilité de locaux à Paris bouleverse la chronologie traditionnelle de création d'un centre social associatif. Certains des partenaires interrogés évoquent ainsi un « intérêt circonstanciel » pour la réalisation de ces projets, ce qui permet de mieux comprendre les différentes stratégies adoptées.

La durée de création d'un centre social ne coïncide pas avec celle du CUCS. Entre leur évocation dans le CUCS et la réalisation en 2012-2013, près de cinq années s'écouleront durant lesquelles les projets seront présentés aux habitants, des actions seront mises en place pour les amener à se mobiliser, et que le moment venu ils se constituent en association et soient en mesure de rédiger le projet social avant agrément de la CAF.

Dans les trois cas les EDL, en collaboration avec les partenaires, apportent leur ingénierie en amont, en réalisant un diagnostic quotidien du quartier et en proposant les futurs lieux d'implantation, et en aval, en participant à la préparation des réunions et en intervenant comme relais privilégié auprès des habitants pour favoriser leur mobilisation. Les EDL constituent de ce fait une interface entre les mondes associatifs et institutionnels.

Les pistes d'amélioration

Les réflexions ont permis de faire émerger des propositions pour consolider et clarifier le dispositif inscrit dans la charte départementale des centres sociaux associatifs parisiens signée en 2005 par les différents partenaires.

Travailler sur les liens entre les centres sociaux et l'intervention de la politique de la ville : Les conséquences en cas de modification d'un périmètre en géographie prioritaire où se situe un centre social (financements...) ; la place et le rôle des chefs de projet et des équipes de développement local après la phase d'émergence d'un centre social.

Formaliser le processus d'émergence des centres sociaux en tenant compte des configurations territoriales :

- travailler sur la définition d'un cadre méthodologique précisant les rôles et implications des différents partenaires et notamment les différentes instances de pilotage et de suivi adéquates ;
- tenir compte de la nécessaire convergence d'opportunités – problématiques locales et disponibilités de locaux – pour la création des centres sociaux à Paris ;
- tenir compte des différentes configurations territoriales pour définir un certain nombre d'étapes où tous les partenaires seraient présents : validation de l'aménagement des locaux ; présentation de l'association porteuse et formalisation du projet social avant agrément de la CAF ; recrutement du chargé de mission ; traitement des situations difficiles (gouvernance associative, problèmes financiers).

• Objectif 3 : Développer l'offre dans les points d'accès au droit

Point d'accès au droit (13^e arrondissement)



Un point d'accès au droit (PAD) est un lieu d'accueil, permanent et gratuit, destiné à informer les personnes soumises à des problèmes juridiques et administratifs sur leurs droits et/ou leurs devoirs et à les assister pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques.

À Paris, cinq PAD ont été ouverts ou décidés pendant le précédent contrat de ville avec des financements de l'Etat, de la Ville et de la Région. Ils se situent dans les 13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Dans le domaine de l'accès au droit, le CUCS affiche la volonté de consolider les financements des PAD ouverts en mars 2007, situés dans les 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements. Il s'agit de renforcer certaines permanences et de développer de nouvelles actions.

L'évaluation de cet objectif vise à établir un bilan des permanences renforcées et/ou nouvellement créées dans le cadre du CUCS et à analyser l'adéquation et la pertinence de l'offre aux principes de la politique de la ville.

Les principaux résultats

Données transmises par la mission de l'accès au droit de la direction des affaires juridiques (DAJ) de la Ville de Paris et les cinq PAD. Ces informations ont été complétées par une séance de travail collective avec les coordinateurs (-trices), le chef de la mission de l'accès au droit de la DAJ, et la chargée de mission santé, lien social au sein de la DPVI.

Le renforcement de l'activité dans trois PAD s'est traduit par une contribution supplémentaire de la Ville de Paris au programme annuel d'actions du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (15 666 € par PAD et par an). Ces PAD ont pu renforcer des permanences de manière pérenne ou ponctuelle dans de nombreux champs d'intervention de l'accès au droit (droit du logement, droit du travail, droit des étrangers...) et le PAD20 a également organisé une manifestation temporaire intitulée « les petits-déjeuners de l'accès au droit » (permanences de consultations juridiques d'avocats du Barreau de Paris tous les samedis matins accessibles sans rendez-vous).

En 2008, les cinq PAD parisiens ont accueilli près de 50 000 personnes. La fréquentation globale a ainsi augmenté, du fait de l'ouverture des PAD 15 et PAD 13 en juillet 2007 et février 2008, de près de 53 % par rapport en 2007, soit + 56 % au titre de l'activité d'accueil et + 46 % au titre des permanences. À nombre de PAD constant – activité des PAD renforcés – la fréquentation globale annuelle des PAD parisiens a progressé de 14 %, et le nombre de personnes reçues en permanences a progressé de plus de 13 %.

Les domaines de droit majoritairement traités en permanences concernent en premier lieu le droit des étrangers (plus de 20 % dans quatre PAD), puis le droit de la famille, et enfin le droit du logement. On peut identifier un deuxième ensemble de domaines : le droit du travail et la protection sociale (supérieur à 10 % dans les cinq PAD), le droit de la consommation et du surendettement (6 % à 8 % avec un taux de 20 % dans le PAD15), le droit administratif, et les luttes contre les violences faites aux femmes, contre les discriminations.

Les pistes d'amélioration

En tenant compte des enseignements tirés des thématiques juridiques renforcées et des actions mises en place de 2007 à 2009 dans le cadre du CUCS, des perspectives ont émergé pour favoriser le développement de l'offre dans les PAD dans le cadre d'un prochain CUCS :

- la protection sociale, le logement et la jeunesse sont des champs d'intervention de l'accès au droit à renforcer ;
- consolider les financements de l'ensemble du dispositif PAD de la Ville de Paris ;
- les financements du CUCS doivent rester une variable d'ajustement pour les PAD ;
- recenser les associations œuvrant dans le domaine de l'aide à l'accès au droit.

Thématique 3 : La santé

Malgré des engagements formalisés dans le contrat de ville, le développement des actions spécifiques dans le domaine de la santé avait été modeste dans la période 2000-2006. En matière d'offre de soins, les indicateurs montrent que les quartiers politique de la ville n'ont pas la même couverture que le reste de Paris. En 2009, les quartiers comptent deux fois moins de médecins généralistes (0,8 médecin pour 1 000 habitants) que l'ensemble de Paris (1,6 médecin pour 1 000 habitants). Deux enjeux prioritaires ont été inscrits au CUCS en matière de santé : la prévention et l'accès à l'offre de soins des populations vivant dans ces quartiers. Le référentiel a retenu un objectif à évaluer pour cette thématique.

Objectif 1 : Mettre en place un Atelier Santé Ville dans les arrondissements inscrits en politique de la ville

Les ateliers santé ville (ASV) sont des démarches locales généralement portées par des associations expérimentées dans les domaines de la santé et de la prévention. Ils constituent le cadre opérationnel pour la mise en œuvre des projets locaux de santé publique. Lieu de coordination, leur mission porte sur l'« animation, l'aide à la concertation, le soutien méthodologique par la création d'outils adaptés aux projets locaux de santé »¹⁰.

Le CUCS pose deux enjeux majeurs pour ce champ d'intervention : favoriser la prévention et améliorer l'accès à l'offre de soins des populations vivant dans ces quartiers. La mise en place d'ASV dans les quartiers prioritaires parisiens constitue une des actions inscrites dans le CUCS pour répondre à ces enjeux.

Au-delà de l'objectif quantitatif de création des ASV, l'évaluation visait d'une part à comprendre et à souligner la mobilisation des acteurs de la politique de la ville dans le domaine de la santé et, d'autre part, à recenser la nature et le nombre des actions et partenariats organisés par ces structures.

Les principaux résultats

Données transmises par les équipes de développement local (EDL) concernant la phase préparatoire à la mise en place d'un ASV et par les coordinatrices de ces structures – au travers de fiches action-santé – afin de dresser un état des lieux des actions mises en place depuis leur création. Ces informations ont été complétées par une séance de travail collective avec les coordinateurs (-trices) et la chargée de mission santé, lien social au sein de la DPVI.

À Paris, quatre ateliers santé ville ont été créés depuis 2007 dans les 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements. Deux ASV sont en phase de préfiguration dans les 10^e et 19^e arrondissements et devraient être créés au cours de l'année 2010 et ainsi les trois quarts des arrondissements inscrits en politique de la ville disposeront d'un ASV sur leur territoire.

Les diagnostics réalisés en amont par et en collaboration avec les EDL illustrent le travail d'appropriation de la thématique santé mené par les acteurs de la politique de la ville mais aussi la prise en compte des déterminants sociaux de la santé. La connaissance des acteurs et professionnels locaux a permis aux EDL de développer des démarches partenariales et participatives, à travers la création de groupes de travail thématiques, et a abouti à l'élargissement des partenariats « classiques » de la politique de la ville.

Au total, les quatre ASV parisiens ont élaboré 76 actions dans 17 thématiques différentes depuis leur création jusqu'en juillet 2009. Ces actions ont été organisées en collaboration avec 300 partenaires et elles ont touché 2 650 personnes, professionnels et habitants confondus. Les ASV développent majoritairement des actions relevant de cinq domaines : la nutrition ; l'accès aux soins ; la prévention (dans l'habitat, le cadre de vie) ; les diagnostics ; la santé psychosociale.

Sur l'ensemble des partenaires des ASV, soit une base de 300, plus de la moitié (51 %) sont issus du domaine public, 41 % sont associatifs et 8 % sont du secteur privé. 80 % des partenaires œuvrent dans les domaines de la santé, de l'éducation, du lien social et de l'accès aux droits.

Cette multiplicité des partenariats et des thématiques abordées illustre le caractère pluridisciplinaire des démarches des ASV qui constituent bien un outil à l'intersection des politiques sanitaires et sociales, créé et développé selon les besoins et les spécificités d'un territoire.

Les pistes d'amélioration

S'il est trop tôt pour juger de l'efficacité des démarches des ASV et de leurs effets sur les populations des quartiers prioritaires, le processus d'évaluation a permis de mettre à jour des propositions qui pourraient être actées dans le cadre du prochain CUCS.

Les propositions pour le pilotage des ateliers santé ville :

- mettre en place un comité de pilotage départemental des ASV réunissant la Ville de Paris (central et arrondissement), l'État (Préfecture et DDASS) et les structures porteuses associatives ;

.....
10 Recueil de fiches techniques
sur les dispositifs et acteurs de
la politique de la ville – DIV mars
2009.

- travailler dans le cadre d'un contrat local de santé publique conclu entre l'Agence régionale de santé et la collectivité.

Les propositions d'ordre technique :

- obtenir des données statistiques plus fines dans le domaine de la santé, avec une approche par arrondissement chaque fois que cela sera possible ;
- renforcer la coordination avec la médecine libérale, en participant à la création de Maison de santé et au développement des réseaux de santé et réfléchir à la problématique de l'accès à l'offre de soins dans les quartiers prioritaires, en analysant d'une part les éventuelles carences dans ces territoires et, d'autre part, les possibles déficits d'information, d'orientation et/ou d'accompagnement de leurs habitants ;
- réfléchir à la mise en place d'ateliers santé ville inter-arrondissements ou inter-communaux.

Thématique 4 : L'habitat, le logement et le cadre de vie

Le programme du CUCS en matière d'habitat s'inscrit dans la politique du logement de la Ville de Paris. Il prévoit ainsi le développement et la diversification de l'offre de logement social, la poursuite du traitement des immeubles insalubres, le renforcement de la gestion urbaine de proximité ainsi que la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain. Trois objectifs ont été retenus par le référentiel d'évaluation en matière d'habitat.

Cité de l'avenir (construction de logements sociaux, 11^e arrondissement)



© Apur

Objectif 1 : Augmentation et diversification de l'offre de logements sociaux dans les quartiers inscrits en politique de la ville

Au 1^{er} janvier 2008, Paris recense 178 749 logements sociaux en service, comptabilisés comme tels par la loi¹¹ et décomptés annuellement par l'État et la Ville de Paris. L'ensemble du parc géré par les bailleurs sociaux à Paris, comprenant également des logements intermédiaires et des logements à loyer libre, s'élèverait à plus de 240 000 logements, SRU et non SRU (enquête réalisée auprès des bailleurs en avril 2009).

Les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements concentrent 46 % des logements sociaux de la capitale au 1^{er} janvier 2008. Ils représentent 15,6 %¹² des résidences principales dans l'ensemble de Paris, contre 42,3 % dans les quartiers prioritaires.

En matière de logement social, Paris poursuit un double objectif : accroître le nombre de ses logements sociaux et mieux les répartir sur son territoire tout en diversifiant l'offre, en direction des classes moyennes et des populations les plus défavorisées. Il s'agit notamment de financer un total de 40 000 nouveaux logements d'ici 2014, qui permettrait d'atteindre le seuil des 20 % de logements sociaux fixé par la loi SRU avec six ans d'avance.

.....
11 Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) article L302-5 du code de la construction et de l'habitat ; elle fait obligation à toutes les communes qui ne disposent pas de 20 % de logements sociaux de prendre les dispositions nécessaires pour atteindre ce seuil en 2020.

12 Direction de l'Urbanisme du Logement et de l'Équipement (DULE) – Préfecture de Paris 2008.

L'évaluation de cet objectif du CUCS supposait ainsi de mesurer, à l'échelle des quartiers prioritaires et au niveau parisien : l'augmentation du nombre et de la part de logements sociaux ; le rééquilibrage du parc social à l'échelle parisienne ; la diversification des logements produits à travers notamment la réalisation de logements destinés aux classes moyennes et de logements très sociaux.

Les principaux résultats

Données transmises par la Préfecture de Paris et la Ville de Paris.

Le pourcentage de logements sociaux SRU est passé de 13,4 % des résidences principales au 1^{er} janvier 2001 à 15,6 % au 1^{er} janvier 2008. Au cours de la période 2001-2008, le nombre de logements agréés annuellement s'est progressivement accru jusqu'à atteindre 6 165 en 2007 et 6 111 en 2008, ce qui correspond à l'objectif annuel poursuivi (6 000 logements par an). Un quart des logements agréés ont été destinés aux ménages très défavorisés (24 %) et un peu moins d'un tiers aux ménages de classe moyenne (28 %).

Le rééquilibrage du parc se fait progressivement : géographiquement, plus du tiers de ces logements ont été agréés dans les arrondissements du centre et de l'ouest, les plus mal dotés en logements sociaux (du 1^{er} au 9^e et du 14^e au 17^e).

L'augmentation du nombre de logements sociaux a été deux fois moins rapide dans les quartiers inscrits au CUCS que dans l'ensemble de Paris sur la période (+7,8 % au lieu de + 16,0 %).

Les typologies de logements financés dans les CUCS contrastent avec celles de l'ensemble des logements agréés dans la capitale. Dans les quartiers prioritaires, les agréments se répartissent entre 2 157 logements PLA I (29 %), 2 715 logements PLUS (37 %) et 2 484 logements intermédiaires PLS (34 %).

Ces résultats sont intéressants eu égard aux objectifs du CUCS : les logements PLA I répondent aux besoins des ménages très précarisés, particulièrement nombreux dans les quartiers prioritaires, et à l'opposé, les logements destinés aux classes moyennes permettent d'introduire de la mixité sociale dans les quartiers.

Les pistes d'amélioration

Malgré les contraintes comme la disponibilité et le coût du foncier, et la densité de Paris, l'évaluation a montré que la production de logements sociaux de ces dernières années a correspondu, grosso modo, aux objectifs que s'était fixée la Municipalité, que ce soit d'un point de vue quantitatif ou d'un point de vue qualitatif.

Pour mieux cerner le logement social parisien, deux analyses complémentaires peuvent être préconisées :

- analyser des relogements liés aux opérations de résorption d'habitat indigne et aux opérations de rénovation du GPRU ;
- analyser des profils des ménages ayant bénéficié d'attributions de logements suite aux propositions de l'ensemble des réservataires (l'État et la Ville de Paris mais aussi les organismes collecteurs du 1 % logement, la Région Ile-de-France, l'Assistance publique et les bailleurs disposant d'un contingent propre).

Objectif 2 : Développer les équipements de proximité et les structures associatives dans les quartiers prioritaires parisiens

L'ensemble des équipements de proximité et des structures associatives créés de 2007 au début de l'année 2010 dans les quartiers inscrits au titre du CUCS ont été recensés. Ils ont été classés selon leur domaine d'intervention parmi la solidarité, l'emploi, la culture, la jeunesse, et le sport ainsi que les espaces verts.

Il s'agissait d'une part d'illustrer les équipements et structures de proximité nouvellement créés dans les quartiers inscrits en politique de la ville et, d'autre part, de mettre en valeur le dynamisme associatif de ces territoires parfois considérés comme délaissés et peu attractifs.

Les principaux résultats

Données transmises par les chefs de projet des équipes de développement local.

56 équipements de proximité ont été créés parmi lesquels des équipements relevant de dispositifs de la politique de la ville comme les régies de quartier, les ateliers santé ville, les points d'accès au droit, qui peuvent être gérés par ou constitués en association, et des équipements municipaux plus « généralistes » comme les centres sociaux, les antennes jeunes, les jardins partagés, les équipements sportifs et culturels...

36 structures associatives ont été recensées. Elles sont définies comme des structures ayant une vocation d'accueil des habitants avec des locaux et se différencient par conséquent des associations en tant que telles, qui auraient été trop nombreuses pour être représentées sur une carte. Ces structures rassemblent par exemple des activités de services à la personne (garde d'enfants, entretien ménager), deux cafés sociaux, un système productif local (réseau d'entrepreneurs), une compagnie de théâtre, une structure organisant des activités intergénérationnelles...

Si la thématique solidarité semble à première vue largement majoritaire parmi ces nouveaux équipements et structures de proximité (56 sur un total de 92), c'est notamment parce qu'elle recouvre cinq sous-thèmes : l'hébergement, le lien social, les personnes âgées, la petite enfance et la santé. L'emploi constitue sans surprise le second domaine d'intervention avec un total de 14 nouvelles créations, suivi par la culture et la jeunesse avec respectivement neuf et huit nouvelles créations. Enfin, les espaces verts et le sport sont représentés par un total de cinq nouvelles créations.

Globalement, le nombre de ces réalisations montre que la durée des actions de la politique de la ville est une dimension importante de leur réussite. C'est en effet grâce à la succession des contrats de ville que ces équipements et structures nouvelles ont d'abord été conçus en tant que projet avant de se réaliser dans le contexte stimulant de la politique de la ville.



Les pistes d'amélioration

Pour aller au-delà — mais cette question déborde le CUCS — il serait intéressant que des analyses soient faites à partir des statistiques de fréquentation des équipements (par public), et à partir d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers.

Il s'agirait notamment :

- d'évaluer l'impact de ces nouveaux équipements et structures de proximité sur les usages et pratiques des habitants ;
- de mesurer leur contribution aux dynamiques initiées dans les territoires situés en GPRU ;
- d'interroger les pratiques et les coopérations entre les équipes de développement local et les mairies d'arrondissement afin de déterminer des perspectives pour renforcer et favoriser l'implication des habitants dans le cadre d'un prochain CUCS.

• Objectif 3 : Gérer et entretenir les espaces publics et privés à usages publics

Le terme de gestion urbaine de proximité (GUP) prend un caractère officiel avec le Comité interministériel des villes du 30 juin 1998. Elle a pour finalité de faire progresser la qualité et la cohérence des services urbains de proximité afin d'améliorer le cadre de vie des habitants en les associant à la définition du projet.

Le contrat urbain de cohésion sociale de Paris adopté en 2007 inscrit dans son programme d'actions la GUP comme une démarche à systématiser dans chacun des quartiers en politique de la ville.

L'évaluation de cet objectif stratégique du CUCS vise à vérifier si la généralisation de la GUP dans les quartiers parisiens inscrits en politique de la ville a été effective. Elle vise également à comprendre le fonctionnement et les modalités de pilotage des démarches de GUP.

Les principaux résultats

Données transmises par les équipes de développement local (EDL). Ces informations ont été complétées par des entretiens menés auprès d'autres partenaires : directions sectorielles, secrétariat général de la Ville de Paris et mairies d'arrondissement.

En 2009, douze des quatorze quartiers prioritaires parisiens ont mis en place une démarche de gestion urbaine de proximité. Deux autres quartiers, Olympiades et Baudricourt dans le 13^e arrondissement, situés hors de la géographie prioritaire, ont mis en place une démarche de GUP depuis plus de cinq années.

Les modalités de fonctionnement de la GUP sont très diversifiées d'un arrondissement à l'autre et même parfois d'un quartier à l'autre. Ce fonctionnement hétérogène s'illustre notamment au travers des instances qui pilotent et participent à la démarche (un comité de pilotage et une cellule de veille/suivi).

La première charte gestion urbaine de proximité a été signée en mars 2009 pour le quartier Joseph Bédier – Porte d'Ivry, situé dans le 13^e arrondissement, entre la Ville de Paris, la SEMAPA et Paris Habitat OPH. Cette charte formalise les engagements et rend plus efficace la coopération des acteurs locaux dans le traitement du cadre de vie des habitants du quartier et dans la résolution rapide des nuisances qui peuvent y porter atteinte. La signature d'une charte GUP est prévue dans chacun des quartiers prioritaires parisiens.

Un cycle d'ateliers destinés à qualifier les agents porteurs des démarches de GUP a été mis en place par la DPVI à partir de 2009. Par ailleurs, la DPVI consacre depuis 2004 une part importante de son enveloppe annuelle d'investissement, avec des financements de la Région Île-de-France et de l'ACSE, pour des opérations d'aménagement de proximité et pour des actions d'information en direction des habitants.

La Ville de Paris a renouvelé en octobre 2009, pour une durée de six ans, une convention relative à la politique de la ville à Paris avec une quinzaine de bailleurs sociaux et de sociétés d'économie mixte. Les signataires s'engagent dans cette perspective à collaborer activement aux démarches et aux instances de GUP.

Les pistes d'amélioration

Les propositions pour le pilotage de la GUP :

- développer des modes d'organisation très fonctionnels, gages du bon fonctionnement

- et de la pérennité des démarches (comptes-rendus, réunions régulières, existence de tableaux de bord) ;
- généraliser les conventions GUP pour valider les diagnostics locaux et les programmes d'actions ;
- définir des modalités d'évaluation pour s'assurer du suivi des engagements des partenaires.

Les propositions d'ordre technique :

- organiser des groupes de travail thématique au sein des cellules de veille ;
- élargir la GUP à une coordination de projet, et non plus seulement de directions ;
- présenter les résultats et les actions réalisées aux habitants.

Thématique 5 : La réussite éducative

Le dispositif parisien pour la réussite éducative s'inscrit dans le plan de cohésion sociale (programme 15 et 16) et la loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Par « réussite éducative », on entend pour un enfant ou un adolescent, la combinaison de sa réussite scolaire, de son intégration sociale et de son épanouissement personnel.

À Paris, l'État (Préfecture de Paris et Académie de Paris), la Ville de Paris (Commune et Département) et la Caisse d'allocations familiales de Paris se sont rassemblés au sein d'un Groupement d'intérêt public (GIP), créé en juillet 2006, pour la mise en place de la réussite éducative.

La première année scolaire (2006-2007) a été consacrée à l'élaboration du dispositif parisien de manière partenariale : composition des instances, charte de déontologie, fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire etc. Le dispositif est donc en fonctionnement effectif depuis deux années scolaires (2007-2008 et 2008-2009).

Le dispositif parisien de réussite éducative a fait l'objet d'une évaluation autonome par le cabinet CIRESE à partir de septembre 2007.

Les principaux résultats

- Volet individualisé

Près de 600 enfants ont été pris en charge par les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative depuis la rentrée 2007. Près de trois situations sur quatre sont prises en charge sous la forme d'un parcours individualisé de réussite éducative.

Tous les âges et les niveaux scolaires entre 2 et 16 ans sont concernés, avec des interventions qui vont de la prévention précoce à la prévention du décrochage scolaire. Les niveaux scolaires les plus représentés correspondent aux classes d'entrée à l'école élémentaire (CP-CE1) et d'entrée au collège (6^e-5^e). Les garçons représentent deux tiers des situations présentées. Le dispositif est accueilli favorablement par les parents auxquels il est proposé puisque seuls 5 % des parents refusent la proposition d'entrée en parcours. Les premiers retours de parents sur l'accompagnement proposé sont très positifs. À noter que près d'un enfant sur deux pris en charge vit en situation de monoparentalité.

L'accompagnement physique des enfants vers les structures de soin est fortement sollicité pour les enfants du 1^{er} degré (composante de 90 % des parcours 1^{er} degré).

- Volet collectif

Une centaine de projets, bénéficiant à 9 000 enfants et leurs familles, est développée et financée par la réussite éducative dans les quartiers politique de la ville chaque année. Ces projets viennent en soutien des acteurs collectifs dans les domaines éducatif, culturel, sanitaire et social, tout en favorisant le lien social. La réussite éducative a soutenu le développement de projets trouvant peu de financements dans le droit commun : projets de soutien psychologique et soutien à la parentalité notamment.

Le système de validation des projets associatifs locaux, de manière collégiale par les acteurs de terrain, à partir de critères précis définis par le conseil d'administration du groupement, a permis une montée en qualité du contenu pédagogique et éducatif des projets associatifs financés. Les projets de médiation entre l'école et les familles d'origine étrangère sont particulièrement développés dans l'ensemble des quartiers. Les projets de prévention du décrochage scolaire sont également en développement.

Par ailleurs, on décompte 300 collégiens exclus temporairement de leur établissement scolaire pris en charge par l'accueil Torcy (GIP – DASCO) et le centre Patay (DASCO) chaque année.

- Le partenariat institutionnel

L'outil « Groupement d'intérêt public » qui apparaissait relativement contraignant (formalisme des procédures, contrôle financier, peu d'expérience en interne) s'est révélé finalement efficace (rythme des réunions tenu, présence régulière de l'ensemble des partenaires, crédits consommés).

Une véritable gouvernance du dispositif par les acteurs éducatifs parisiens coordonnée par la politique de la ville, est en place sur trois niveaux :

- 12 équipes pluridisciplinaires de quartier se réunissent une fois par mois minimum ;
- 8 comités locaux d'arrondissement se réunissent sous la présidence des maires d'arrondissement une fois par an minimum ;
- un comité technique inter institutionnel se réunit toutes les trois semaines ;
- le conseil d'administration du GIP se réunit tous les deux mois et demi.

Le partenariat de départ limité à la Ville de Paris et à l'État a été élargi à la Caisse d'allocations familiales qui a rejoint le groupement en octobre 2007. Le partenariat a également été élargi en interne à la Ville de Paris par l'entrée de la DJS dans les instances du dispositif à la rentrée scolaire 2008.

- L'implication des acteurs de terrain

Les acteurs de terrain se sont dans l'ensemble bien impliqués dans le dispositif. Les équipes pluridisciplinaires se sont réunies en moyenne 15 fois. Le nombre d'établissements scolaires impliqués dans le dispositif a été en augmentation constante entre la fin de l'année scolaire 2007-2008 (44 établissements impliqués) et la fin de l'année scolaire 2008-2009 (94 établissements impliqués).

Le quartier Flandre est le quartier le plus engagé dans le volet individuel du dispositif, avec un total de 70 situations. Viennent ensuite les quartiers du 10^e, de Belleville-Amandiers, de la Porte Montmartre et de la Chapelle qui ont une quarantaine de situations prises en charge chacun. Les quartiers de la Goutte d'or, du 13^e, du 11^e et du 14^e arrondissement ont chacun une trentaine de situations prises en charge. Enfin, les quartiers Saint-Blaise, Danube-Solidarité et du 17^e, avec moins de 20 situations prises en charge par équipe, sont ceux où la ressource parcours individualisé de réussite éducative est la moins sollicitée.

- L'évolution des pratiques professionnelles

Le dispositif a contribué également à l'évolution des pratiques professionnelles de proximité avec la création d'équipes pluridisciplinaires, transverses à plusieurs institutions et au monde associatif, lieu de rencontre de tous les acteurs de l'éducation dans un quartier.

Les territoires

L'axe territorial du référentiel correspond à la géographie prioritaire définie dans le CUCS.

L'évaluation territoriale comprend deux volets :

- un bilan des principales réalisations de la période du contrat 2007 dans chacun des 14 quartiers CUCS ;
- des travaux évaluatifs pour les territoires retenus par le référentiel : Bédier Boutroux (13^e) et le Grand Belleville (10^e, 11^e, 20^e).

Les réalisations 2007-2010 par quartier

Grâce aux contributions des chefs de projet, les principales réalisations depuis 2007 ont pu être recensées pour chaque quartier du CUCS.

Elles sont présentées ci-après sous forme de fiches qui rappellent les enjeux et axes prioritaires des projets de territoire avant de détailler les réalisations en matière de cadre de vie, de développement social, d'éducation et de culture.

Quartier des Portes et Buisson Saint-Louis (10^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

Le quartier du 10^e compte 34 576 habitants et se décompose en deux sous-secteurs. Il s'agit du troisième quartier le plus peuplé après Flandre (19^e) et Belleville-Amandiers (20^e). Il est caractérisé par un tissu d'habitat ancien et dégradé, des difficultés économiques et sociales importantes, une forte proportion de jeunes et d'immigrés.

Le contexte de 2007 laissait apparaître un secteur en crise. L'urgence était à reconstituer une équipe et redonner du sens au dispositif politique de la ville. Les priorités fixées dans le projet de territoire rappelaient la nécessité de rattraper des retards dans la mise en œuvre de dispositifs (gestion urbaine de proximité, réussite éducative, atelier santé ville) ou l'implantation de structures notamment sur la thématique emploi et jeunesse (Maison du développement économique et de l'emploi, régie de quartier, antennes jeunes...).

L'appel à projets montre la richesse et la diversité du tissu associatif du 10^e, sa capacité à se renouveler mais aussi la complexité et les difficultés avec des situations associatives préoccupantes. (35 associations participent à l'appel à projets politique de la ville ; 81 actions sont déposées. 64 % des actions sont réalisées dans le quartier des « Portes Saint-Martin et Saint-Denis » ; 23 % dans le quartier du « Buisson-Saint-Louis » ; 12 % dans le quartier de la « Granges-aux-Belles »).

Un travail important en direction des associations a été entrepris pour rappeler les résultats attendus. Les partenariats tissés avec les acteurs institutionnels, les hôpitaux et les bailleurs sociaux du secteur sont très satisfaisants et productifs. Au final, les retards ont été rattrapés et les objectifs fixés dans le cadre du CUCS atteints.

Bilan des réalisations

Cadre de vie

- Après une phase de diagnostic, le dispositif de la gestion urbaine de proximité est opérationnel depuis un an. Une vraie dynamique de collaboration s'est engagée avec les services de la Ville et les bailleurs comme en témoigne l'opération coordonnée de nettoyage approfondi réalisée en octobre 2009.
- Dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat Moinon/Sainte-Marthe, la DPVI a engagé un travail de diagnostic qui a permis de faire un signalement à la mission saturnisme d'une présomption de plomb au sein de parties privatives où la présence d'enfants a été constatée. Ainsi le droit commun a pu être activé. Dans ce cadre, une collaboration avec les services de la préfecture s'est mise en place rapidement.



© Apur

Développement social

- Deux équipements ont été créés : une régie de quartier (septembre 2009 : création de l'association de préfiguration — 1^{er} trimestre 2010 : début des activités) et une « structure innovante » pour les jeunes du 10^e. Les actions avec les jeunes du 10^e ont démarré à travers notamment la mise en place de groupes projet. Des locaux seront bientôt disponibles à la Grange aux belles. D'autres équipements sont prévus comme la Médiathèque de l'espace Saint-Lazare.
- Un travail sur l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi a été porté en direct par l'équipe face au déficit de structures dédiées à l'emploi sur le 10^e : dispositifs régionaux de « passerelle » gardien d'immeuble et « pave » sur les métiers du second œuvre.
- Le diagnostic santé en vue de la constitution d'un atelier santé ville est terminé. Un accompagnement plus approfondi des actions santé a également été entrepris. Toutes les conditions sont désormais réunies pour passer à une phase plus opérationnelle de création de l'atelier santé ville.

Éducation et Culture

- En adéquation avec l'esprit de la charte de coopération entre la direction des affaires culturelles et la délégation à la politique de la ville et à l'intégration, de nombreuses associations du 10^e ont bénéficié des places proposées par la Ville pour ouvrir l'offre culturelle parisienne aux habitants des quartiers. Les opérations « cinéma pour tous », « mon premier festival », les visites de musée... ont eu un réel succès. Des collaborations ont été engagées avec le musée Carnavalet et les bibliothèques. Plus de 200 habitants ont pu bénéficier d'une offre culturelle parisienne gratuite.
- Le dispositif de réussite éducative, mis en place depuis deux ans a un bilan positif : des enfants et leurs familles rencontrant des difficultés ont été aidés individuellement et collectivement à travers des actions innovantes développées sur le territoire. Le nombre de parcours n'a cessé d'augmenter. L'enveloppe de 40 000 euros par quartier a été consommée chaque année pour des projets adaptés et novateurs tels que le dispositif de remobilisation des collégiens de la Grange aux Belles et le projet de médiation franco-chinoise.

Fontaine-au-Roi (11^e)

Le quartier connaît, depuis un certain temps déjà, un fort dynamisme partenarial et associatif avec plus de trente associations investies collectivement dans différents domaines.

Malgré une intervention globale et une stratégie collective qui a permis l'émergence d'actions et d'équipements nécessaires, des problématiques d'exclusion sociale et professionnelle (logement, insalubrité, emploi, éducation...) demeurent.

De ce fait, au regard de diagnostics partagés les enjeux majeurs sont :

- l'amélioration du cadre de vie, des conditions d'habitat et la résorption de l'insalubrité car le secteur se caractérise par un parc de logements ancien et dégradé ;
- l'insertion sociale et professionnelle des habitants les plus en difficulté.

Cadre de vie

- Améliorer la qualité de vie des habitants et résoudre des dysfonctionnements sur l'espace public. La démarche Gestion Urbaine de Proximité qui a été réactualisée en 2009/2010 permet de coordonner les acteurs de la gestion du territoire tout en intégrant ses spécificités. Dans ce cadre le réaménagement concerté de la rue Robert Houdin a été réalisé en 2008.

- Lutter contre l'habitat insalubre. Réalisation d'un état des lieux de l'Habitat et des interventions publiques sur le secteur (Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé, Opération Programmée d'Amélioration des Hôtels Meublés et la Convention Publique d'Aménagement). Création de logements sociaux : programme de la Régie Immobilière de la Ville de Paris de 42 logements Cité de l'Avenir et constructions de deux résidences étudiantes (Crous) pour 110 étudiants rue de la Fontaine au roi. Dans le cadre du plan de réhabilitation des foyers, plusieurs réunions de concertation et comités de Pilotage avec le gestionnaire ADOMA ont été menés ainsi les travaux pour celui de la Fontaine au roi vont débiter fin 2010.

- Renforcer le réseau des professionnels du social sur les questions d'habitat/logement et permettre aux habitants d'être acteurs de leur démarche. Formation, information et coordination des professionnels et groupe logement.

Développement social, de vie et de lien social

La coordination et l'animation du réseau des partenaires menée sur le quartier a pour objectifs de :

- Permettre un meilleur accompagnement vers l'emploi en direction :
 - des femmes : accès aux formations linguistiques, formations professionnalisantes, travail sur les freins à l'emploi (3 nouvelles actions créées avec l'IPTR, ADAGE et Sur le pont des échanges) ;
 - des jeunes : découverte des métiers, accès à l'apprentissage, sensibilisation à l'artisanat, actions spécifiques en direction des jeunes diplômés. Installation du SAFIP (Centre de Formation).
- Favoriser l'insertion sociale :
 - création de deux nouveaux Cours Municipaux d'Adultes avec la Direction des Affaires Scolaires. Soutien de l'offre dans le domaine de l'accès aux droits des étrangers notamment, mise en place d'actions collectives de prévention santé menées avec les assistantes sociales sur la Couverture Maladie Universelle, la contraception, relations garçons/filles...
- Favoriser le développement économique et soutenir l'insertion par l'économique :
 - soutien à la création et à la diversification d'activités : Fontaine O Livres, étude sur un Système Productif Local dans les métiers du Livre lancé en 2009/2010 et consolidation et développement de la Régie de Quartier (Marchés 11^e avec la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, la Direction de la Propreté et de l'Eau, Marché Paris Habitat, Société Immobilière d'Économie Mixte de la ville de Paris).
- Réalisation d'un diagnostic sur les Seniors et mise en place d'actions spécifiques :
 - consolider les équipements et services destinés aux habitants : Installation de Quartier Libre 11^e et Cultures en Partage.
- Favoriser la place des habitants avec le Fonds de Soutien aux Initiatives des Habitants (FSIH).



Éducation et Culture

Favoriser la réussite scolaire

Coordination des actions d'accompagnement à la scolarité, amélioration de l'information faite aux parents et sur la lisibilité de l'école : guide sur l'école, chaque année réalisation d'un calendrier à destination de près 1500 enfants, actions de médiation, de parentalité dans les écoles avec Pierre Ducerf et Raconte-nous ton Histoire.

Développement du dispositif Réussite éducative (augmentation du nombre de parcours et émergence de projets collectifs). Prévention et accès aux loisirs, aux départs en vacances : coordination été sur l'espace public dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV), réalisation de 2 500 livrets pour communiquer sur l'offre chaque année et programmation concertée de l'offre sportive au Gymnase Berlemont. Réalisation d'un état des lieux sur les temps libres et la jeunesse afin de proposer des projets en adéquation avec les besoins repérés. Faciliter l'accès à l'offre culturelle existante et développer des projets musicaux et autour du livre : projet avec l'Association de Prévention du Site de la Villette et événement Lire en délire. Création d'une Ludothèque en cours. Faisant suite à la réhabilitation, développement du partenariat avec la Maison des Métallos et les projets du quartier (Ombre en Lumière, Belleville en vue, Cathie Couronne).

Le Sud 13 (13^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

Le territoire politique de la ville Sud 13e compte quatre quartiers (Kellermann, Masséna, Sud Est, Nationale), dont deux inscrits dans le Grand projet de renouvellement urbain. La population est de 28 260 habitants soit environ 15 % du 13^e arrondissement, 80 associations partenaires, dont une cinquantaine financée par la politique de la ville, plus de 1 million d'euros par an (hors droit commun) mobilisés en direction du territoire. Composé de secteurs aux réalités urbaines et démographiques distinctes, ce territoire est parmi les plus populaires de Paris et la structuration de son habitat (60 % logements sociaux) laisse entrevoir peu d'accroissement de la mixité sociale à moyen terme. On note une dégradation des indices de précarité nécessitant le maintien des efforts en terme d'accompagnement social et d'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté. La population vieillissante est renouvelée peu à peu par des familles aux revenus plus modestes et confrontées à des difficultés socio-éducatives qui questionnent les réponses apportées localement aujourd'hui en direction de la jeunesse et de la parentalité. Enfin, d'importantes transformations urbaines à l'œuvre sont à accompagner pour veiller, entre autre, à la prise en compte des usages des habitants.

Bilan des réalisations

Cadre de vie

- Des démarches de gestion urbaine de proximité dans trois quartiers : des cellules mensuelles, une centaine de partenaires engagée, une centaine de réponses apportée depuis 2007, signature de la charte GUP Bédier en 2009. Perspectives : passage de relais à Olympiades et Baudricourt et lancement dans le secteur Masséna.
- Le projet de renouvellement urbain Olympiades-Vénétie/Villa d'Este : livraison de deux crèches (66/33 berceaux) ; réfection des trois accès de la dalle ; livraison du Stadium ; dans le quartier Vénétie, lancement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et définition du programme opérationnel d'aménagement ; légère requalification des jardinières.
- Le projet de renouvellement urbain Bédier : restructuration de la crèche Masséna (55/60 berceaux) ; signature de la convention ANRU ; livraison de l'immeuble Régaud (66 logements), lancement de la construction de la résidence étudiante, livraison des nouveaux locaux du centre social CAF attendue en 2010.

Développement social

- Implantation d'équipements de proximité à vocation sociale : Olympiades/Nationale : implantation du centre social 13 Pour Tous ; réaménagement du local place Souham loué par la régie de quartier et accompagnement à la réouverture de l'équipement ; Masséna : implantation du Point d'Accès au Droit et centre social 13 Pour Tous ; Bédier : réimplantation et extension de l'Épicerie Sociale et Solidaire ; Kellermann : inauguration de la structure de proximité l'Escale, création de jardins familiaux Poterne et Brillat, engagement de la démarche d'émergence du centre social...
- Animation d'une plateforme emploi à l'échelle du territoire : autour de l'équipe de développement local et de la maison de l'emploi et du développement économique 13 ; 24 structures réunies tous les deux mois pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi du public : 200 personnes en 2008 ont été orientées vers une prestation dans le cadre de cette coordination ;
- Appui aux associations linguistiques compte tenu du nombre important de personnes maîtrisant peu ou mal le français sur le territoire : maintien d'une offre diversifiée (130 000 € mobilisés pour huit associations et 741 bénéficiaires) et coordination linguistique pour rendre cette offre moins disparate et adjoindre les compétences en complémentarité (forum, rentrée partagée des associations...) ;
- Renforcement de l'insertion par l'activité économique : appui aux structures d'insertion implantées (régie de quartier, AI) ; appui à la mise en place de formations linguistiques spécialisées dans les métiers du nettoyage, de l'aide à la personne et de la restauration (183 personnes touchées en 2008) ;
- Développement du lien social : accompagnement à la mise en place d'événements de quartier (28 événements en 2008) ; appui à l'animation du fonds initiatives habitants (25 projets d'habitants financés en 2008) ;
- Développement de la médiation sociale : le travail pour la constitution de relais entre les populations et services de droit commun est mené de façon prioritaire en s'appuyant sur les 21 postes d'adultes relais créés.

Éducation et Culture

- Développer le soutien éducatif : maintien et émergence de l'offre en accompagnement à la scolarité de façon équilibrée ; animation du dispositif de réussite éducative ; renouvellement d'une démarche de projet social de territoire dans les quartiers Kellermann et Nationale (animations en pieds d'immeuble pour les jeunes ne fréquentant pas l'offre « classique » doublées d'un travail d'accompagnement des familles vers les services de droit commun) ;
- Favoriser l'accès des jeunes à des services et loisirs de qualité : accompagnement des antennes jeunes dans leur implantation et leur fonctionnement ; appui à la constitution d'un réseau santé ado et constitution de l'atelier santé ville 13 ; conduite d'une réflexion collective avec les clubs de prévention et antennes jeunes autour de l'insertion professionnelle des jeunes du territoire (en cours)



Porte de Vanves (14^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

- Créer un cœur de quartier Porte de Vanves pour donner un cadre de vie plus agréable et esthétique à ce quartier qui souffre de nuisances multiples et permettre une appropriation du quartier par les habitants.
- Améliorer la connaissance des équipements et des structures par les habitants et les acteurs et les ouvrir davantage au quartier pour mieux satisfaire les besoins des riverains.
- Améliorer la qualité de vie : lutter contre les nuisances, désenclaver, maintenir les commerces de proximité...
- Favoriser l'insertion, le développement économique et la lutte contre les isolements sociaux et économiques, pour répondre aux besoins d'une population en difficulté.

Bilan des réalisations

À partir de ces enjeux socio-économiques et urbains, une dynamique territoriale a été développée. Un nombre croissant d'associations s'est engagé dans le partenariat local : 48 associations ont participé à l'appel à projets annuel au cours de ces trois dernières années, en proposant une moyenne annuelle de 57 projets pour le quartier.



© Apur

Cadre de vie

En matière de cadre de vie, d'importants projets d'aménagement urbain ont été réalisés, tels la construction d'un nouvel équipement socioculturel Porte de Vanves, la couverture du périphérique, la réhabilitation de l'école A. Fournier. D'autres sont engagés : création d'un équipement intercommunal sur la couverture du périphérique, réaménagement du site Broussais... Ils s'accompagnent d'une démarche de concertation, avec notamment la mise en place d'ateliers participatifs jeunes. Dans le cadre de la GUP, des groupes de travail ciblés sur des quartiers ont été définis. Le premier, mis en œuvre sur la place de la Fontaine, sera suivi d'un second sur le site des Jonquilles.

Développement social

- En matière de développement social, de vie et de lien social, les besoins restent importants. De nombreux projets sont développés ; 40 % des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets relèvent de cette thématique. Ces actions sont très fréquentées. Elles font ressortir le contexte de paupérisation et révèlent des situations d'isolement et de précarité très importantes pour lesquelles des actions spécifiques restent à mettre en place. Dans ce sens, des actions expérimentales à destination des foyers monoparentaux (43 % des foyers du quartier) émergent. L'atelier santé ville développe également un axe santé des femmes qui pourra enrichir l'analyse locale.

- Un forum emploi annuel, une action de BAFA local et l'extension de la régie de quartier contribuent au développement de l'insertion professionnelle et de l'emploi. Un forum linguistique annuel est mis en place depuis 2009 avec les partenaires du 13^e arrondissement, dans une dynamique de qualification et de spécialisation d'ASL sur la consultation publique et l'appropriation du quartier et de ses transformations.

Éducation et Culture

- En matière d'éducation, le dispositif de réussite éducative a ouvert et structuré le partenariat institutions/associations, grâce à une approche de territoire. Ce dispositif permet ainsi des initiatives partenariales partagées, tels les forums parentalité d'octobre 2009 dans deux écoles. L'ensemble des établissements scolaires s'implique et les associations partenaires développent une culture éducative commune. 48 situations individuelles ont été traitées fin 2009. La file active est actuellement de 40 situations dont 17 collégiens.

- En matière de culture, les ressources locales sont essentiellement des compagnies de théâtre, développant des créations en lien direct avec les habitants. L'ouverture des équipements culturels parisiens impulsée par la DAC et la DPVI est investie par les associations. De nouveaux partenariats se développent. Ainsi, un projet de musique classique avec des enfants du pôle d'activités M. Noguès et du Centre Social Didot, en lien avec l'APSV-Cité de la Musique est engagé. Le projet de création d'un lieu de pratiques amateurs sur le site Broussais contribuera également à enrichir l'offre culturelle.

Porte Pouchet – Porte de Clichy (17^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

Pour le quartier de la Porte Pouchet – Porte de Clichy – Porte de Saint-Ouen, le CUCS identifiait trois enjeux :

- développer l'accompagnement personnalisé proposé aux habitants : en donnant la priorité à l'éducation et à la formation et en initiant des actions d'accompagnement vers l'emploi ;
- mieux vivre ensemble dans la ville : en mettant l'accent sur le cadre de vie et le lien social ;
- cultures et savoirs au cœur de la vie du quartier : en développant le partenariat avec les ressources culturelles parisiennes, les ateliers artistiques, les projets autour de la mémoire...

Dans un quartier initialement dépourvu de tissu associatif et de vie locale, le nombre d'associations et d'habitants investis a continué à progresser. Une quarantaine d'associations et une centaine d'actions ont été financées en 2009. Le fonds de participation des habitants a permis de soutenir une trentaine d'initiatives par an.



© Apur

Bilan des réalisations

Cadre de vie

- De premières étapes de transformation urbaine ont été franchies. Le Mail Bréchet a été inauguré en 2009. La politique de la ville a participé à la concertation sur les logements et organisé l'atelier participatif sur le futur square Rebière.
- La période 2007-2009 a permis à davantage d'habitants de se sentir partie prenante de l'amélioration de leur cadre de vie. À partir de 2007, une nouvelle dynamique a remobilisé les services et partenaires investis dans la gestion urbaine de proximité depuis 2003 : essor des rencontres services/habitants ; nouveau « diagnostic en marchant » en 2009 ; préparation d'une convention chantier pour le maintien du cadre de vie pendant les travaux. Des centaines d'habitants de tous âges ont participé à des « Ateliers ville » (association). L'implication collective a permis d'instaurer un programme annuel d'animations dans l'espace public.

Développement social

- Des fondations ont été posées pour conforter la place des habitants dans les transformations urbaines. La mobilisation des habitants du secteur inscrit en Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) a progressé peu à peu. Elle est soutenue depuis 2009 à travers des rencontres habitants/chef de projet organisées tous les jeudis soirs et la création d'un petit journal des habitants. La commission sociale GPRU et l'assiduité de ses membres permet l'examen croisé des situations par les travailleurs sociaux. Des projets « mémoire et personnes âgées » ont émergé.
- La priorité donnée au thème emploi/formation a permis d'enregistrer de premiers résultats dans un quartier initialement dépourvu d'actions dans ce domaine. La régie de quartier a été labellisée en 2008. L'apprentissage du français concerne près de 400 bénéficiaires ; cinq projets d'accompagnement vers l'emploi se sont structurés et coordonnés en vue d'un parcours inter associatif. La formation à l'animation (Bafa) a débouché sur la création de quatre associations par des jeunes du quartier. Cette formation est organisée chaque année en convention avec Clichy-la-Garenne. Parmi les associations créées il faut noter « Actions jeunes » dont le local a été inauguré en 2009.

Éducation et Culture

- Davantage organisée et mutualisée, la participation des habitants à des sorties culturelles n'a cessé de progresser. Elle a bénéficié du recrutement d'une médiatrice culturelle dédiée au quartier en 2008 et d'un partenariat privilégié avec le théâtre de l'Odéon et plusieurs autres institutions. Le musée Carnavalet a conçu deux parcours historiques du quartier en 2009.
- Il faut noter l'impact de certains projets artistiques ambitieux impliquant des habitants : plateforme artistique Siwa, pôle lettres et arts du collège Mallarmé avec l'Opéra, le musée Galliera, le Louvre...
- L'offre éducative s'est améliorée : de nouveaux projets associatifs sont menés en partenariat avec les équipes éducatives ; un guide annuel permet de faire mieux connaître l'accompagnement scolaire proposé à près de 400 élèves ; un guide de l'été est également distribué dans les établissements scolaires.

La Goutte d'Or (18^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

Le projet de territoire, réactualisé en 2007, identifie les enjeux suivants : poursuivre la rénovation urbaine du quartier visant notamment l'amélioration des conditions de logement et du cadre de vie, en préservant le caractère vivant et populaire du quartier ; améliorer les conditions d'accueil des habitants et favoriser le vivre ensemble dans un quartier cosmopolite ; renforcer l'offre en direction des publics fragiles pour réduire la précarité sociale.

Le quartier compte un tissu associatif ancien et très actif ; une cinquantaine d'associations œuvrent actuellement dans le territoire. De 2007 à 2010, près de 40 associations différentes ont été financées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

Bilan des réalisations

Cadre de vie

Le projet de rénovation urbaine est bien avancé dans ses volets « logement » (75 % des immeubles démolis et plus de 50 % des opérations de construction des logements sociaux réalisées) et « équipements » (plus de la moitié ont été livrés). L'intervention en faveur de la requalification commerciale est également bien engagée avec la livraison de plus d'une vingtaine de locaux commerciaux aménagés avec des loyers plafonnés. En accompagnement du projet, l'action de l'équipe politique de la ville s'est concentrée sur :

- la mise en place de la gestion urbaine de proximité avec l'élaboration d'un diagnostic partagé et d'un programme de 30 actions pour l'année 2010, dont : la végétalisation du quartier et l'animation des friches/dents creuses urbaines (installation de jardins partagés temporaires dans trois friches, implantation d'un jardin partagé au sein du patrimoine de Paris Habitat, végétalisation de l'espace public, partenariat avec l'École nationale des arts décoratifs, l'accompagnement de la fermeture du square Léon avec la coordination des partenaires et la mise en place d'animations en journée dans le square) ;
- l'animation d'une commission sociale – relogement et la systématisation de l'organisation d'accueil de nouveaux locataires lors des livraisons de logements (Paris Habitat, SIEMP, Batigère) ;
- la coordination du travail sur les pieds d'immeuble : commerces, activités associatives et économiques.

Développement social

L'offre municipale et associative dans le quartier et à proximité est riche et diversifiée. Elle s'est encore développée sur la période du contrat urbain de cohésion sociale pour mieux répondre aux besoins des habitants :

- installation du point d'accès au droit dans de nouveaux locaux au cœur du quartier ;
 - ouverture d'un café social pour vieux migrants ;
 - mise en place d'un atelier santé ville et d'actions collectives de prévention en matière de santé.
- L'équipe politique de la ville s'emploie à favoriser un travail partenarial pour un meilleur accès des habitants à toutes ces ressources dont ils restent parfois éloignés :
- mise en place d'une coordination emploi avec les acteurs associatifs du quartier et développement d'actions partenariales entre la mission locale et les associations jeunesse du quartier ;
 - coordination des associations offrant des formations linguistiques et construction d'une offre de formations linguistiques à visée professionnelle ;
 - expérimentation en 2009 et poursuite en 2010 d'interventions « hors les murs » de services publics (emploi, santé, logement, jeunesse, etc) pour aller au-devant des habitants leur présenter les offres de services, dispositifs ou pour mener des actions de prévention.

Un second axe de travail consiste à renforcer la vie sociale au travers de projets collectifs :

- lancement d'un fonds de soutien aux initiatives des habitants en 2008 ;
- poursuite ou création d'événements festifs et conviviaux dans le quartier : fête de la Goutte d'Or, festival rue Léon, les « rencontres de la Goutte d'Or », etc.

Éducation et Culture

- Ouverture de l'Institut des Cultures d'Islam et du Centre musical Fleury – Goutte d'Or Barbara ;
- Installation d'un conservatoire associatif en cœur de quartier ;
- Mise en place du dispositif de réussite éducative avec 45 enfants suivis en parcours et mise en œuvre d'actions de soutien à la fonction parentale ;
- Coordination des associations d'accompagnement à la scolarité et travail avec l'Éducation nationale sur les relations école-famille ;

- Mobilisation des acteurs du quartier autour de la question des loisirs avec la réalisation de deux études sur les loisirs (pratique des enfants et diagnostic de l'offre) et l'élaboration d'un programme d'actions (en cours).



© Apur

Porte Montmartre – Porte de Clignancourt (18^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

L'intervention de l'équipe politique de la ville s'est attachée au cours de ces trois ans à veiller :

- au maintien et à l'appropriation par les habitants d'un cadre de vie qui se renouvelle ;
- à une meilleure prise en compte des réalités sociales des habitants.

La vie associative est foisonnante, participative, créatrice de lien social et d'expression solidaire. La politique de la ville a pleinement contribué au développement et à la pérennisation du secteur associatif dans le quartier (en moyenne, plus de 30 associations soutenues).



© Apur

Bilan des réalisations

Cadre de vie

- La période du contrat urbain de cohésion sociale s'est traduite par la finalisation du programme des opérations du Grand projet de renouvellement urbain et le démarrage des travaux de remodelage de l'îlot Binet : 1^{re} pierre de la crèche en mars 2009 et livraison prévue au 2^e trimestre 2010 ; à venir : 1^{ère} pierre de la 1^{ère} tranche des 84 logements et des équipements publics.

Au regard de ce projet, l'action de l'équipe politique de la ville s'est concentrée autour du développement et de la formalisation du dispositif de gestion urbaine de proximité :

- maintenir un cadre de vie par une intervention adaptée des services dédiés et l'accompagnement du programme de résidentialisation du bailleur social ;
- faciliter l'appropriation du chantier et du projet urbain par la mise en place d'outils de concertation, de dialogue et de communication en partenariat étroit avec Paris Habitat :
 - ouverture d'un espace dédié : la Maison du projet (exposition sur l'histoire des HBM dans le cadre des journées du patrimoine 2009) ;
 - l'accompagnement du chantier par la réalisation du film de la Sierra Prod « le temps du chantier » : présentation du 1^{er} documentaire aux habitants le 10 décembre 2009 ;
 - la mise en place d'animations (ex : animations d'été sur le mail Binet et occupation du terrain laissé vacant par le départ du chapiteau par des animations de Noël).
- faciliter l'appropriation du chantier et du projet urbain par un travail collectif sur les usages dans les nouveaux équipements :
 - accompagnement du déménagement de la bibliothèque vers son relogement provisoire par l'organisation d'un salon du livre au printemps 2010.

Du point de vue du développement économique :

- réalisation de deux tranches de travaux de rénovation, sécurisation et embellissement des devantures commerciales soit 15 boutiques du « carré de la porte Montmartre » ;
- établissement du bilan de la charte commerciale et renouvellement de l'accord-cadre pour la maîtrise des loyers commerciaux du « carré de la Porte Montmartre » ;
- à la porte des Poissonniers, implantation d'une supérette, d'un restaurant traditionnel, d'une laverie, d'une boulangerie en 2009 pour accompagner l'arrivée de 1 000 nouveaux habitants.

Développement social

- Mise en place d'un accompagnement social individuel et global pour les ménages résidant dans les tours vouées à la démolition, via la commission sociale relogement.
- Développement de l'offre linguistique et d'actions visant l'accès à l'emploi (implantation d'ADAGE en 2009).
- Mise en place d'une étude action sur les « biffins », chiffonniers vendeurs en marge des Puces qui a abouti à la création du « carré des Biffins » en septembre 2009.
- L'EDL a ré-impulsé la mise en place d'une fête de quartier, aujourd'hui prise en charge par un collectif d'acteurs locaux (associations, centre social, habitants, amicales de locataires).
- Création de nouvelles amicales de locataires (2 amicales créées en 2008 et 2009, une association d'habitants créée en 2009) et soutien au développement de Solidimey, association de jeunes du quartier de la Moskova et de « Au rendez-vous des Seniors ».

Éducation et Culture

- Dans l'îlot Binet, un grand espace délaissé et souffrant de conflits d'usages (prostitution, toxicomanie...) a été valorisé et occupé par le cirque Binet : L'association Larue et cie et le 3^e pôle ont ainsi, six mois chacun, animé un chapiteau de cirque en développant des actions de médiation culturelle auprès des habitants en 2008 et 2009.
- Poursuite de la dynamique enclenchée autour de l'accompagnement scolaire avec la diversification et la qualification de l'offre dans le quartier, le renforcement des liens associations/Éducation nationale (ex : présentation des associations au moment de la prérentrée dans les établissements scolaires du quartier).

Amiraux-Simplon (18^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

Le quartier Amiraux Simplon a intégré la géographie prioritaire à l'occasion du contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 (prorogé en 2010 et 2011).

Après une phase de diagnostic, de prise de connaissance du quartier et des acteurs, l'appel à projets politique de la ville trouve peu à peu sa place et permet de soutenir une dizaine de porteurs pour une vingtaine d'actions, principalement dans le champ culturel, festif et des loisirs. La politique de la ville intervient également au moment où le quartier se transforme radicalement du fait de la résorption de l'habitat insalubre et le traitement des hôtels meublés. Certaines rues sont considérablement améliorées, par exemple la rue Émile Chaîne et la rue du Nord. Au regard de ce contexte très particulier, l'équipe politique de la ville en collaboration étroite avec le service social départemental (SSDP) a décelé un enjeu majeur autour du mal logement (étude Cirese en 2007 poursuivie par un travail étudiant pour approfondir le diagnostic social en 2008).

Bilan des réalisations

Cadre de vie

- Reconfiguration de la rue des Poissonniers par : la transformation d'un bâtiment « la Longère » en activités et logements pour jeunes travailleurs ; l'implantation d'un nouveau bâtiment municipal (cantine pour le personnel de la ville et DPP) ; l'implantation de la société Métro.
- Dans le cadre de l'aménagement du 122 rue des Poissonniers, impulsions de réflexions pour une meilleure prise en compte des besoins et attentes des habitants. En prévision : création d'un local associatif ; création d'un jardin partagé.
- En termes de développement économique, l'équipe de développement local s'est attachée à qualifier l'offre commerciale de proximité (ex : implantation d'un traiteur huiles d'olives en 2009) et participe à un diagnostic commercial et associatif du quartier (données Territem, étude Semaest en cours, relevés du conseil de quartier).

Développement social

- En termes d'emploi, réflexion menée avec les acteurs de l'emploi et la société Métro pour l'embauche de salariés provenant des quartiers politique de la ville du 18^e arrondissement : recrutement de 10 personnes en CDI issues du 18^e dont 5 en quartier politique de la ville.
- Développement d'une action parentalité au LEA (lieu d'écoute d'accueil) avec le SSDP en 2010.
- Réflexion autour de la création d'une cuisine mobile pour sensibiliser à la nutrition et créer du lien social (2009 et 2010).
- Ouverture de la cité Traeger en 2009, équipement sportif offrant des salles pour les associations du quartier.
- Mise en place d'un atelier de socialisation linguistique.
- Impulsion d'une démarche coordonnée pour traiter la question de la présence de groupes de jeunes dans l'espace public, autour du square H. Sauvage, seul espace collectif du quartier dans l'été 2008. Dans une démarche de gestion urbaine de proximité, la politique de la ville a participé au cofinancement d'un poste d'animateur temporaire au club de prévention dans un square pour faciliter la réappropriation de l'espace public par l'ensemble des habitants suite à des tensions avec des groupes de jeunes et a soutenu le développement d'actions de médiation culturelle dans cet espace sensible...

Éducation et Culture

- Soutien au développement d'un théâtre de poche associatif : le théâtre Pixel.
- Implantation de Mondomix, porteur du système productif local Paris Mix autour des musiques du monde.



© Apur

La Chapelle (18^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

Il s'agit d'un quartier en profonde mutation dans lequel viennent s'inscrire à la fois des projets d'aménagement d'envergure parisienne ainsi que des plans combinés de résorption de l'habitat indigne. Quant aux caractéristiques sociales, même si elles sont proches de la moyenne des quartiers, elles comportent de fortes disparités selon les secteurs identifiés qu'il faut mettre en rapport avec une présence marquée et inégalement répartie de publics fragilisés (forte proportion de jeunes de moins de 20 ans et de populations migrantes).

La stratégie d'intervention articule les différentes dynamiques territoriales du quartier aux enjeux des transformations urbaines. Cette intervention est déclinée autour de cinq grandes priorités visant à reconstituer le tissu social, à accompagner la mutation du cadre de vie autour des projets urbains et à développer une offre de proximité auprès des publics fragilisés, sous forme de parcours.

Bilan des réalisations

Cadre de vie

- Mise en place d'une démarche de gestion urbaine de proximité sur deux périmètres : Charles Hermite et Nord Chapelle.
- Création et développement du programme « Maison mobile » (expositions urbaines itinérantes) et de ses outils afin de renouveler les dynamiques de concertation sur les changements urbains.
- Mise en place d'actions d'éradication de l'insalubrité au travers de conventions publiques avec la SIEMP (secteur Dupuy ; Îlot Caillé) ainsi que deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat destinées aux propriétaires privés (prend fin en 2010).
- Livraison d'équipements : le 104 (atelier d'artistes à dimension internationale) ; rénovation du stade et du gymnase des fillettes ; espaces verts (jardins d'Eole) ; 115 logements sociaux (impasse du Gué) ; halte-garderie (30 berceaux) impasse Dupuy ; le skatepark EGP18 ; nouveau collège à Pajol ; nouvel espace jeunes à Charles Hermite et école de la deuxième chance en cours de livraison.



© Apur

Développement social

- Accompagnement et renforcement de projets associatifs structurants à l'aide de conventions pluriannuelles, de contrats aidés type adultes relais et d'une diversification des sources de financement : Culture 2 + (éducation 1er degré) ; Espoir 18 (jeunesse) ; D'ici d'ailleurs petite enfance ; Capoeira Viola (danse sportive) ; Régie de quartier (économie sociale) ; Ecobox (jardins partagés).
- Animation par les acteurs associatifs de l'espace public sur l'ensemble du quartier : fête de quartier annuelle ; programmation d'été squares en fête.
- 93, Chapelle : Mise à disposition de locaux partagés en rez-de-chaussée de la Tour de la Sablière à des associations du quartier Chapelle pour y proposer des activités à destination des locataires (activités d'alphabétisation, ludothèque, capoeira, ateliers sportifs).
- Mise en place du fonds de participation des habitants porté par la Régie de quartier.
- Développement d'une coordination linguistique destinée à étoffer l'offre de parcours d'insertion locaux : une offre de près de 500 places autour de l'apprentissage du français pour tout public et création d'un dépliant linguistique local.

Éducation et Culture

- Développement et coordination de parcours éducatifs et de soutien scolaire à l'aide de projets collectifs de la réussite éducative et du dispositif des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.
- Essaimage d'actions de médiations de proximité (lien familles-écoles/parentalité) : les ludothèques de D'ici d'ailleurs et de Culture 2 +, les médiations interculturelles de proximité et les papothèques de Culture 2 +.
- Rallye Santé : programme de sensibilisation auprès des ados et pré-ados sur les questions de santé (sexualité ; substance psycho active ; goût et alimentation).
- Rallye des métiers : rencontres collégiens et professionnels ; théâtre forum sur l'orientation.
- Mise en œuvre de la charte culturelle DPVI-DAC : inscription des publics des structures du quartier aux programmes d'institutions culturelles (Mon premier festival ; projections de Cinéma pour tous ; Théâtre de l'Odéon).
- Partenariat d'ouverture du théâtre de la Reine blanche aux projets du quartier.

Paris Nord-Est (18^e-19^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

Le territoire Paris Nord-Est constitue le plus vaste secteur d'aménagement du Grand projet de renouvellement urbain de Paris. En lien direct avec Plaine Commune et les villes d'Aubervilliers, Saint-Denis et Pantin, ce vaste projet repose sur deux quartiers politiques de la ville, Chapelle et Flandre, des 18^e et 19^e arrondissements parisiens. Il représente ainsi une opportunité majeure pour les habitants en termes de développement urbain, économique et de cohésion sociale.

Le rôle de la politique de la ville, à l'aide d'un poste de chef de projet adjoint dédié, a consisté à développer et coordonner des actions de proximité, le plus souvent transversales aux deux arrondissements, afin d'anticiper et de s'approprier au mieux la création d'un nouveau quartier urbain. L'émergence de nouvelles associations d'habitants a permis de créer des leviers d'intervention micro-locales type accueil-accompagnement des habitants ou animations collectives. Au-delà, elles ont aussi permis d'initier des échanges et des dynamiques communes aux deux arrondissements en matière de concertation ou d'insertion.

Bilan des réalisations

Cadre de vie et transformation urbaine

- Mise en place de la traverse Ney-Flandre (minibus RATP) destinée à faciliter les petits déplacements quotidiens sur les quartiers Flandre et Chapelle mal desservis en transports.
- Sécurisation du chemin Valentin Abeille reliant, le long du périphérique, les enfants de la cité Valentin Abeille à l'école Charles Hermite.
- Information sur les projets urbains, au sein d'un local de concertation accueillant la maquette PNE, située rue Émile Bollaert et ouverte aux habitants une fois par semaine.
- Information-concertation auprès des habitants à travers l'organisation de plusieurs expositions urbaines itinérantes « maison mobile » : en octobre 2009, la « maison mobile » a permis de mobiliser les associations d'habitants autour d'un parcours formé d'un stand tramway devant l'espace de glisse parisien EGP18, du stand maison mobile situé avenue de la porte d'Aubervilliers et d'un accueil spécifique au local de concertation par les chefs de projet urbains.
- Un dispositif de gestion urbaine de proximité est en cours de création sur Charles Hermite.
- En termes d'équipement, on peut noter la rénovation du stade et du gymnase des Fillettes, le déplacement et la reconstruction d'un nouvel espace jeune et la création d'un espace de glisse parisien (skatepark).

Développement social

- Création du PLIE 18^e-19^e, dispositif d'insertion, destiné à renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers l'insertion professionnelle à l'aide d'un programme d'ateliers et de formations et de la gestion de la clause d'insertion.
- Ouverture d'un PIMMS, équipement social de proximité destiné à accompagner les habitants dans leurs démarches auprès des services et entreprises publics. Des actions spécifiques de sensibilisation sur les économies d'énergie sont par ailleurs menées (300 personnes reçues par mois en moyenne).
- L'implantation d'un centre social inter-arrondissement est programmée dans le projet urbain « entrepôt Mac Donald » et prévu pour une livraison mi-2013.
- Des actions de lien social sur Émile Bollaert autour de l'association « EACB » : fête de quartier, animations ville-vie-vacances, ateliers sportifs.
- De même dans le quartier Charles Hermite, des actions de lien social portées par un tissu associatif riche en lien avec l'EGP, l'espace jeunes et l'équipe de prévention spécialisée Grajar a permis chaque année l'organisation de fêtes de quartier et d'animations ville-vie-vacances.

Éducation et Culture

- Des actions de soutien scolaire sont menées par les associations Ney Village (18^e) et EACB (19^e) dans le cadre de l'accompagnement scolaire, en lien avec les dispositifs de réussite éducative.
- Le Grajar, Ney Village et EACB sont engagés chaque année dans des projets d'animation d'été pour les jeunes.
- Sur le plan culturel, la signalétique de l'espace de glisse parisien a été réalisée à partir d'un appel à projets ouvert à tout habitant au premier trimestre 2010.
- Ateliers contes et théâtre spécifiques au quartier Charles Hermite menés par la compagnie « A tire d'Aile ».



Quartier Flandre (19^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

Le secteur Flandre, qui n'a cessé de s'étendre depuis 1995 compte aujourd'hui plus de 40 000 habitants. En 2007, afin de compléter le projet de territoire réalisé en 2004 sur Michelet (site du Grand projet de renouvellement urbain), une démarche conduite avec les partenaires du quartier a permis de définir un projet de territoire pour le secteur Riquet Stalingrad. Il a fait ressortir trois orientations principales :

- la nécessité de renforcer le partenariat entre les structures ;
- l'utilité de développer une approche micro-locale ;
- le besoin de renforcer des actions vers le public jeune.

Globalement, le quartier est marqué par l'importance du logement social typique des années 1960 et 1970 (résidence Michelet, Orgues de Flandre...), ce qui l'exclut du phénomène de gentrification global parisien. La jeunesse (qui représente plus d'un tiers des habitants du quartier), les problématiques de formation d'accès aux droits et aux services auxquels ils sont globalement confrontés ainsi que leur présence forte dans les espaces publics et privés restent une question centrale. L'équipe politique de la ville travaille en lien étroit avec un important et dynamique tissu associatif.

Bilan des réalisations

Cadre de vie

- Le projet Michelet (convention ANRU signée en juillet 2009) est à mi-parcours. La livraison d'équipements très attendus comme le terrain d'éducation physique et les salles de sport Curial, le centre d'animation et l'antenne jeunes, les écoles du 84 rue Curial ainsi que l'achèvement des résidentialisations de six tours sont effectués.
- La poursuite des chantiers est en cours, notamment les résidentialisations des autres immeubles, leur réhabilitation, la livraison de l'école Cambrai, les services municipaux et le lancement des travaux des jardins. Une large concertation auprès des habitants a permis de définir la physiologie du futur quartier, les noms de voies, le programme des jardins Curial et Cambrai... Le projet urbain permet aussi l'implantation en pieds d'immeubles d'associations ou d'équipements : une maison de santé, la régie de quartier, une crèche et un centre social. Il doit aussi prolonger le travail mené afin d'améliorer le linéaire commercial de la contre-allée Crimée.
- La démarche de gestion urbaine de proximité a été engagée sur la base d'un diagnostic partagé. Elle permet des actions sur la propreté (fête de la propreté, « mon quartier n'est pas une poubelle »), des réponses à des problématiques particulières comme les jets d'objets, de lancer une démarche d'amélioration de la signalétique et aussi de développer la participation des habitants.

Développement social

- Une coordination des structures de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique a été mise en place. Elle facilite l'échange d'informations, permet d'actualiser le diagnostic et de construire des actions répondant aux priorités repérées : l'insertion professionnelle des jeunes (création de formations métiers), la prise en charge des « travailleurs pauvres » (les Rendez-vous de l'emploi) et développer les actions emploi au plus près des habitants (permanences Emploi dans les quartiers).
- Un plan de lutte contre les discriminations à l'emploi du 19^e a été mis en place. Il fixe un langage et des objectifs communs autour de la sensibilisation, formation et qualification des professionnels et des employeurs ; de la création d'un référentiel qualité afin de modifier les pratiques professionnelles ; et de la mise en place d'un accompagnement juridique.
- La formalisation de l'atelier santé ville, autour d'une démarche de diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux, permet de consolider la démarche développée autour de la santé.
- La fête du quartier Flandre a pour ambition nouvelle de réunir les habitants des quartiers Riquet et Curial-Cambrai. En complément, la parution d'un Guide loisirs a recensé et formalisé l'offre de loisirs sur l'ensemble du quartier.



© Apur

Éducation et Culture

- L'implantation du 104 et la déclinaison de la charte parisienne de coopération culturelle permettent de renforcer l'offre culturelle dans le quartier, mais aussi en accompagnant l'accès à d'autres équipements.
- Le partenariat avec les acteurs de l'éducation a été largement renforcé en s'appuyant notamment sur le programme de réussite éducative, très dynamique dans le quartier.

Danube-Solidarité (19^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

À Danube-Solidarité, les nombreuses actions conduites dans le cadre du CUCS se sont appuyées sur un réseau partenarial actif et un réseau associatif qui s'est largement étoffé en trois ans. Cependant, ce territoire reste en fort décalage par rapport à la moyenne parisienne et se différencie nettement de son environnement plus aisé. Il fait partie des quartiers prioritaires présentant les indicateurs de précarité les plus élevés (taux de chômage, pauvreté, minima sociaux). Le quartier se caractérise par un habitat social très important, plus de 91 % des logements, dont la quasi-totalité est gérée par Paris Habitat.

Les habitants du quartier Danube-Solidarité sont donc confrontés à des problématiques fortes : isolement du quartier et des individus au sein même du quartier, précarité et chômage, sentiment d'insécurité, bas niveaux de qualification, faiblesse du tissu économique et commercial... Mais on peut noter une identification forte au quartier qui facilite l'engagement et le développement des potentiels locaux ainsi qu'une forte implication du bailleur social principal du quartier (Paris Habitat).

Bilan des réalisations

Cadre de vie

- Le foyer de travailleurs migrants David d'Angers a été démoli, en vue de la reconstruction d'une résidence sociale (reconstruction des 61 places de foyer plus une partie résidence sociale « classique »).
- La politique de la ville a été un moteur pour intensifier l'intervention des bailleurs sociaux, en particulier Paris Habitat OPH, via son projet de territoire, mais aussi I3F et la RIVP.
- Sur la « friche » Herold, les immeubles d'habitation (100 logements sociaux destinés au personnel de l'AP-HP) ont été livrés en 2009, dans le prolongement de la crèche, la PMI et la résidence pour personnes âgées. La concertation autour du programme de jardin (livré au dernier trimestre 2011) a permis de définir ses 4 composantes : Insertion, intergénérationnel, jardin partagé et jardin public.
- La Délégation à la politique de la ville et à l'intégration accompagne la réhabilitation de l'ensemble des logements (396 logements) et des parties communes du 2 au 12 rue de la Solidarité (bâtiments en brique rouge typiques années 30) ainsi que la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (relogements nécessaires).
- Les interventions sur le cadre de vie, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ont été retravaillées. En lien avec ces démarches sur l'espace public, un important travail est conduit afin de revitaliser les commerces existant et en susciter de nouveaux en spécialisant certains secteurs.



© Apur

Développement social

- La reconquête des locaux d'activités en pieds d'immeubles est l'un des objectifs poursuivis. La dimension économique est privilégiée pour les nouvelles implantations. Un processus d'attribution concertée des locaux commerciaux a été mis en place. Le travail de renfort de l'association des commerçants a permis l'impulsion d'animations et de revitalisation commerciale.
- Par ailleurs, un appel à projets innovant, visant à favoriser la création d'un pôle d'activités autour de l'économie sociale et solidaire (rue de la Solidarité) a permis l'attribution de locaux d'activités rénovés à cinq structures (entreprise temporaire d'insertion ; association de mise en réseau de lieux d'art contemporain ; association d'éducation à la santé ; l'environnement et au patrimoine, coopérative d'activité et d'emploi autour de l'éco construction, artisanat de récupération).
- Un des objectifs forts consiste à assurer l'appropriation par les habitants des structures qui leurs sont destinées et d'assurer la pérennité et la pertinence dans le temps des projets associatifs.
- Plusieurs associations ont pu être installées sur le quartier et accompagnées dans leur offre aux habitants. Le bâtiment municipal du 1 rue de la Solidarité (300 m²) a été rénové et accueille les associations qui ont libéré les locaux de l'École de la 2^e chance de Paris. Les bases de la mise en place d'une régie de quartier à l'échelle du quartier Danube Solidarité sont posées.
- L'animation d'instances réunissant l'ensemble des travailleurs sociaux du quartier a permis la construction d'actions spécifiques en direction des nouveaux habitants du quartier.
- La mise en place d'une coordination des structures de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique facilite l'échange d'informations et permet de proposer des actions répondant aux priorités repérées (insertion professionnelle des jeunes, les travailleurs pauvres, permanences emploi au plus près des habitants). En lien, un plan de lutte contre les discriminations à l'emploi du 19^e a été mis en place et modifie les pratiques professionnelles.

Éducation et Culture

- La formalisation de l'atelier santé ville, autour d'une démarche de diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux, permet de consolider la démarche développée autour de la santé.
- L'implantation du 104 dans le 19^e arrondissement et la déclinaison de la charte parisienne de coopération culturelle permettent de renforcer l'offre culturelle dans le quartier, mais aussi en accompagnant l'accès à d'autres équipements.
- Le partenariat avec les acteurs de l'éducation a été largement renforcé en s'appuyant notamment sur le programme de réussite éducative.

Belleville-Amandiers (20^e)

Enjeux et axes prioritaires du projet

Belleville et Amandiers, territoires aux formes urbaines différentes, sont marqués par des indicateurs de forte précarité sociale et connaissent dans le même temps un phénomène d'« embourgeoisement ». Les inégalités entre les différentes populations s'accroissent et la pauvreté devient de plus en plus diffuse sur le territoire. Par ailleurs, le quartier de Belleville joue un rôle d'accueil de l'immigration.

Le projet de territoire pointait comme essentiels les enjeux d'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus en difficulté. Le contrat urbain de cohésion sociale soulignait notamment la nécessité de :

- renforcer la coordination des acteurs autour de l'insertion et de l'emploi, de consolider les projets d'accompagnement des personnes et de faciliter l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire ;
- poursuivre la mobilisation et la réflexion des acteurs autour des pratiques éducatives ;
- chercher à mettre en cohérence les interventions des acteurs culturels nombreux sur le territoire ;
- accompagner les projets de réaménagement urbain en privilégiant la concertation locale, consolider une démarche de gestion urbaine de proximité et développer des projets d'éducation à l'environnement ;
- formaliser la mise en place d'un atelier santé ville (ASV) ;
- mieux appréhender le réseau d'acteurs intervenant sur l'accès aux droits ;
- soutenir la réouverture du centre social des Amandiers.



© Apur

Bilan des réalisations

Les partenaires sont nombreux, réactifs et facilement mobilisables (une vingtaine d'associations travaille en étroite partenariat avec l'équipe). Des démarches se sont construites au fil du temps qui connaissent une certaine maturité. Dans le quartier de Belleville, le maillage partenarial est dense et l'équipe politique de la ville est particulièrement sollicitée en termes d'ingénierie. Sur le secteur des Amandiers, territoire qui connaît des difficultés de différentes natures dont des actes de délinquance répétés, l'intervention de l'équipe politique de la ville, qui était objectivement moins importante qu'à Belleville, s'est renforcée dans le cadre notamment d'une démarche d'étude action menée en 2009. L'enjeu est actuellement l'élaboration d'un projet de territoire partagé sur ce quartier.

Cadre de vie

L'aménagement sportif du square Luquet (secteur Piat) réalisé en 2007 en partenariat et en concertation avec une cinquantaine de jeunes produit des effets intéressants en termes de fréquentation. La gestion urbaine de proximité mise en place depuis 2008 s'est progressivement structurée dans le partenariat local et a permis de développer des projets d'éducation à l'environnement. Elle est élargie depuis septembre 2009 au territoire des Amandiers.

Développement social

Les centres sociaux ont consolidé leur ancrage local et enrichi leurs projets. Concernant plus précisément le centre social des Amendiers (rouvert en avril 2008), il construit sa légitimité dans le quartier. Des associations ont développé des projets dans le champ de la médiation sociale et de l'accès aux droits. La mise en place de l'atelier santé ville fin 2008 permet de consolider la démarche développée autour des questions de santé. La dynamique d'acteurs de l'insertion s'est ralentie (avec le départ d'acteurs ressources) mais les objectifs généraux du contrat urbain de cohésion sociale ont été globalement atteints en termes de développement de nouvelles pratiques d'accompagnement des jeunes et des femmes, de projets de remobilisation en amont de l'emploi, de parcours de femmes autour d'un chantier d'insertion petite enfance et de création de dynamiques sur l'entreprenariat des habitants.

Éducation et Culture

L'existence d'un partenariat « ancien » autour des questions de jeunesse et d'éducation a permis de développer des dynamiques de travail en particulier autour de l'animation et de l'accompagnement scolaire. Ce partenariat a notamment facilité la mise en place du dispositif de réussite éducative qui fonctionne plutôt bien. Le travail autour de la jeunesse reste toutefois une question centrale aux Amandiers. L'équipe accompagne les associations culturelles dans leur fonction de médiation entre habitants et équipements culturels et a travaillé avec une dizaine d'associations à développer des pratiques d'insertion sociale par la culture en partenariat avec les acteurs emploi-insertion-linguistique. Le développement de nombreux projets « cinéma » a contribué à rapprocher différents interlocuteurs (institutionnels et associatifs).

Est 20^e : Saint-Blaise – Porte de Montreuil – Python Duvernois

Entre le Paris constitué et les communes limitrophes en mutation accélérée, les quartiers Est 20^e se caractérisent par leurs populations jeunes et âgées, leur caractère peu qualitatif et surtout « d'entre deux ». Il connaît un fort potentiel d'évolution tant au plan urbain, économique et social que pour offrir un nouveau cadre de vie aux habitants. Il est au cœur d'enjeux à la fois métropolitains et locaux.

Le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2010 a permis d'impulser une dynamique projet sur les quartiers Est 20^e, notamment au titre des grands projets de renouvellement urbain de Saint-Blaise, Porte de Montreuil, Porte des Lilas, Porte de Vincennes, mais aussi du projet de territoire Python-Duvernois. Les partenaires sont à présent nombreux, réactifs et impliqués dans des démarches partenariales multiples. Outre les partenaires institutionnels, 35 associations travaillent en étroite partenariat avec l'équipe politique de la ville autour de 80 projets locaux. Enfin, le bilan fait apparaître une réelle intensité de projets autour des quatre objectifs retenus pour ce secteur Est 20^e.



Améliorer le cadre de vie et redonner des usages aux espaces collectifs

- Définition d'un projet de territoire (étude sociourbaine et environnementale: AEU) pour le quartier Python-Duvernois.
- Maillage du quartier Saint-Blaise par la création de nouvelles rues qui induit la démolition de deux bâtiments (60 logements), pour lesquels les opérations de relogement ont été menées.
- Réorganisations foncières (Saint-Blaise, Python-Duvernois) pour permettre de recréer de l'espace public.
- Création de jardins (Fougères) et la requalification des plusieurs d'entre eux tel Christino Garcia.
- Amélioration de la gestion urbaine de proximité (propreté, éclairage, aménagement vert de coins et recoins avec nature +).
- Réhabilitations d'ensembles immobiliers sociaux (Duclos, Porte de Bagnolet, etc).
- Création de 50 logements adaptés pour personnes âgées dans les HBM Porte de Montreuil.

Redonner une identité et une attractivité à ces quartiers

- Une réappropriation des espaces libres par des projets de valorisation d'espaces intermédiaires (nature +).
- Des événements culturels mettant en valeur les compétences des habitants (Mots Publics, Journée du Patrimoine, festival de théâtre, Films habitants...).
- Des actions de valorisation du territoire : promenades urbaines, tourisme participatif, etc.

Faire des ressources économiques locales un levier pour l'emploi

- Mobilisation des entreprises locales autour des filières en présence (BTP, jeux vidéo, entreprises culturelles) autour de projets de réseau d'entreprises autour de l'éco-construction, la création d'un pôle d'activités numériques Porte de Montreuil, le développement des filières liées au jardin et aux éco-activités.
- Création d'un pôle de proximité commerciale par la requalification de la façade commerciale (Saint-Blaise, Porte de Montreuil, Python).
- Lutte contre les freins à l'emploi, notamment le développement d'une offre linguistique à visée socialisante avec les deux centres sociaux, à visée professionnelle avec Déclat Saint-Vincent et des activités d'apprentissage du français sur support informatique à l'EPN.
- Actions d'insertion avec la réalisation des chantiers école (construction bois avec l'Apij Bat au 56 rue Saint-Blaise, métiers du tourisme urbain et de l'animation, avec les CEMEA, métiers de l'animation et de l'éducation à l'environnement avec A puissance2) ; le renforcement des entreprises d'insertion (régie de quartier et implantation de l'Apij Bat, et d'EPIE formation) et la mise en œuvre des clauses d'insertion dans le cadre du GPRU Saint-Blaise.
- Accompagnement à la création d'entreprises avec le Groupement jeune créateur parisien.

Et favoriser l'insertion sociale de tous

- Des équipements à vocation sociale ou de loisirs créés : médiathèque Marguerite Duras rue de Bagnolet, EPN ludothèque « LudoTech » boulevard Davout, jardin écologique 56 rue Saint-Blaise, espace de loisirs éducatifs Mom'rue Ganne, Pièces Montées (pratiques amateurs autour du théâtre) à Python-Duvernois, ou encore ouverture aux habitants du bassin école Vitruve.
- Des projets d'implantation de nouveaux équipements, deux crèches reconstruites et étendues (Saint-Blaise et Lagny), une nouvelle crèche (Saint-Blaise), une Maison des pratiques artistiques amateur autour des arts du récit, un espace jeunes à Fougères, un centre d'animation à Saint-Blaise, un espace sportif de proximité TEP Davout, ou l'extension du centre social Soleil Blaise square Vitruve, une déchetterie/ressourcerie, etc.
- Le renforcement des services de proximité avec les dispositifs de réussite éducative, atelier santé ville, des coordinations d'acteurs locaux permettant de décliner une série de projets répondant aux besoins locaux (accompagnement scolaire, loisirs adolescents, prise en charge sociale, accès aux équipements sportifs, éducation à l'environnement pour l'appropriation d'espaces délaissés et sensibiliser à la réduction des déchets, etc).
- Enfin, des projets permettant de recueillir le point de vue des habitants et usagers du territoire (ateliers vidéos, ateliers d'écriture... mais aussi des enquêtes auprès des habitants comme à Fougères) ont été initiés.

L'est 20^e et ses environs sont concernés par plus de 15 projets de réaménagement, dont cinq relèvent de la politique de la ville. Bien que d'envergure et de niveaux d'avancement différents, ils vont transformer durablement l'Est 20^e. Cette situation impose de changer d'échelle d'intervention pour une vision stratégique de l'identité future de ce territoire. En effet, aujourd'hui, on note une illisibilité du projet de transformation de ce territoire pour les habitants, des articulations entre les projets et échelles à préciser. Aussi, l'ambition est d'élaborer un projet Est 20^e à partir d'une mise en perspective des projets à l'œuvre et des ressources, singularités et potentialités de ce vaste territoire. Il s'agit non pas d'établir un projet définitif, figé, mais de proposer un schéma d'orientation, donnant de grandes lignes directrices, ouvertes à la multiplicité des projets émergents et d'organiser le devenir de ces quartiers.

Quatre enjeux émergent pour renouveler l'identité et l'urbanité du territoire Est 20^e :

- une ville solidaire par la mise en œuvre de politiques ciblées en direction des publics les plus en difficultés : atelier santé ville, réussite éducative, insertion emploi, services à la population, logements adaptés... ;
- une ville verte avec une ambiance paysagère renouvelée contrastant avec les infrastructures routières, la création de promenades et d'une série de jardins thématiques remaillant l'espace urbain, ses usages, notamment dans les parcs et jardins de la Ville de Paris mais aussi les multiples espaces intermédiaires, coins et recoins ;
- une ville d'innovations technologiques par la création d'un pôle d'entreprises numériques, d'équipements innovants autour des arts graphiques et du multimédia, mais aussi de dispositifs renouvelant la ville autour du numérique et la ville de demain ;
- une ville de création culturelle, par une meilleure visibilité des théâtres, l'implantation de nouveaux équipements et le développement des initiatives dans l'espace public.

Les résultats de l'évaluation par territoire

En complément des bilans de réalisations par quartier, le référentiel a retenu trois territoires sur lesquels devaient être réalisées des évaluations spécifiques. Au final, deux quartiers (Bédier-Boutroux et le Grand Belleville) ont fait l'objet d'analyses, dont une synthèse est présentée ci-après. Par ailleurs, une évaluation ANRU du quartier de la Goutte d'Or est en cours.

Bédier-Boutroux (13^e)

Objectifs et méthode

Le quartier Bédier-Boutroux, d'une superficie de 27 hectares, est situé sur la ceinture parisienne, au sud est du 13^e arrondissement et en limite de la commune d'Ivry-sur-Seine. La population de ce quartier est estimée à 4 000 habitants et se caractérise par une démographie déclinante et une présence marquée de personnes de plus de 60 ans. Les indicateurs de précarité y sont particulièrement élevés.

Le quartier constitue l'un des onze sites du GPRU de la municipalité parisienne. Il a bénéficié d'importantes réalisations depuis 2003 dont notamment :

- la mise en place de la gestion urbaine de proximité ;
- la création d'un jardin partagé ;
- l'implantation d'une antenne jeune ;
- l'aménagement de l'avenue de la Porte de Vitry (trottoirs et éclairage public) ;
- des travaux sur les espaces verts et les espaces publics (Place du docteur Yersin) ;
- la construction d'un immeuble de logements ;
- l'arrivée du tramway maréchaux Sud (1^{er} tronçon).

D'autres réalisations sont attendues pour les années à venir (prolongement du tramway, démolition de la tour T2, réalisation d'une structure pour personnes âgées...).

Par rapport à ce territoire, le référentiel avait identifié deux objectifs à évaluer :

- développer les équipements de proximité ;
- améliorer le cadre de vie.

En termes de méthode, la réalisation d'une enquête a été confiée à l'institut de sondage Opinion Way. Il s'agissait d'apprécier le ressenti des habitants par rapport aux réalisations des dernières années et celles à venir dans ce quartier du GPRU. L'enquête a consisté en une étude quantitative réalisée auprès d'un échantillon de 304 personnes, âgées de 18 ans et plus, représentatif de la population du quartier de Bédier-Boutroux. L'échantillon a été interrogé par téléphone, au domicile des personnes. Les interviews ont été réalisées entre le 22 juin et le 1^{er} juillet 2009.

Principaux résultats

Une majorité des habitants du quartier (59 %) ont entendu parler du GPRU. La majorité d'entre eux en ont entendu parler « dans un journal » (63 %) ou « par courrier » (59 %). Pour une très large majorité d'entre eux, le projet consiste en un « meilleur accès aux transports publics – prolongement du tram » (65 %). Les autres objectifs sont très nettement moins souvent cités (nouvelles constructions, espaces verts, propreté, qualité de vie...).

Une très large majorité des habitants (82 %) estime que la qualité de vie est satisfaisante dans ce quartier. Par ailleurs, une majorité d'habitants du quartier (56 %) estime que le quartier a évolué « plutôt en bien » ; seulement 19 % qu'il a évolué « plutôt en mal » et 25 % qu'il « n'a pas changé ».

Les domaines pour lesquels les niveaux de satisfaction sont les plus élevés sont les suivants :

- l'accès au transport public (89 % de satisfaits) ;
- les commerces de proximité (71 %) ;
- la sécurité (70 %) ;
- la qualité des logements (70 %) ;
- les services sociaux (70 %).

À l'inverse, les domaines pour lesquels l'insatisfaction est la plus forte sont :

- le stationnement (30 %) ;
- les nuisances sonores (45 %) ;
- la circulation (48 %) ;

Les domaines ayant connu les plus fortes améliorations ces dernières années sont l'accès aux transports publics, les commerces de proximité et la beauté du quartier. Les nuisances sonores, le stationnement et la circulation se sont, selon les habitants, au contraire peu améliorés.

Les domaines sur lesquels il paraît le plus important d'agir dans les années qui viennent sont :

- la sécurité (37 %), les habitants évoquent à ce sujet un développement des incivilités et des actes de vandalisme. Les phénomènes de bandes inquiètent et augmentent le sentiment d'insécurité dans le quartier ;
- les nuisances sonores (36 %), le quartier est jugé trop bruyant (caserne des pompiers, police, tramway, jeunes) par la majorité des habitants, ce qui dégrade les conditions de vie ;
- le stationnement (31 %), les problèmes de stationnement sont liés au manque de places et à une circulation jugée trop intense, ce qui entraîne une perte de temps conséquente ;
- la propreté du quartier (31 %), une meilleure propreté du quartier permettrait de le valoriser d'un point de vue esthétique, et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Le manque de propreté est toutefois attribué parfois à la négligence de certains habitants eux-mêmes ;
- la qualité des logements (30 %), pour tous la qualité du logement reste un élément indispensable au confort et à la qualité de vie. Une grande majorité des habitants estime ainsi que certains points comme la réparation des ascenseurs, la réhabilitation des logements et les nuisances sonores devraient ainsi être davantage pris en compte.

Pour les années à venir, les projets jugés prioritaires par les habitants sont :

- le prolongement du tramway T3 et la démolition de l'autopont (69 % des habitants jugent ce projet prioritaire) ;
- la construction d'une résidence pour personnes âgées (61 %) ;
- la restructuration de l'avenue de la Porte d'Ivry (54 %) ;
- la construction d'une résidence pour étudiants place du docteur Yesin (50 %).

Le Grand Belleville (10^e, 11^e, 20^e)

Objectifs et méthode

Les équipes de développement local (DPVI) des secteurs de Belleville, Fontaine-au-Roi et des Portes, ont exprimé le besoin d'un diagnostic commun et partagé du territoire du « Grand Belleville », en particulier sur les thèmes de l'habitat et des transformations socio-économiques du quartier. L'objectif était d'apprécier l'intégralité des actions urbaines déployées depuis deux décennies dans ce périmètre afin de relancer une dynamique pour un projet urbain et social pour le quartier du Grand Belleville.

Un bilan de la situation sociale du quartier et des réalisations de ces dernières années a été réalisé. Différentes sources de données statistiques ont été mobilisées et des entretiens ont été conduits.

Principaux résultats

Le périmètre étudié est positionné sur trois arrondissements et recoupe trois quartiers prioritaires : Les Portes-Est (10^e) ; Fontaine-au-roi (11^e) ; Belleville-Amandiers (20^e).

À bien des égards, ce périmètre définit un grand quartier : par son unité morphologique et urbaine (tissu faubourien) ; par l'unité de l'habitat et du peuplement (dense, animé, populaire). Il rassemble 30 500 habitants (recensement de 1999) ; 800 immeubles d'habitation, et un total de 18 000 logements dont 23 % de logements sociaux SRU. Il accueille une population jeune, à faible revenu, comprenant un tiers d'immigrés, généralement originaires d'Asie ou d'Afrique.

Du point de vue du tissu urbain, le quartier est marqué par une diversité des morphologies parcellaires et des densités bâties. On observe la juxtaposition des époques de construction, caractéristiques des tissus faubouriens, où le bâti pré-haussmannien voisine des constructions récentes. Mais le paysage urbain est unifié par des bâtiments sur rue de cinq à six niveaux, avec des intérieurs de parcelle moins denses, ménageant des cours et des passages.

La structure sociale du quartier est marquée par le poids majoritaire des employés et des ouvriers. Il concentre chômage et difficultés sociales.

Depuis plusieurs décennies, Belleville fait l'objet de nombreuses interventions urbaines et sociales :

- 1910-1977 : traiter un quartier insalubre ; De vastes îlots insalubres à résorber : îlots 7 (Belleville), 10 et 11 (Amandiers) ;
- 1977-1985 : fin de l'urbanisme vertical ; Révision/relance/achèvement des ZAC Amandiers, Belleville, Rebeval ; Les « petites » rénovations : Orillon-Robert Houdin, rue du Chalet ;
- 1990 : les projets de rénovation renaissent ; L'idée d'un grand pôle tertiaire à Belleville ; Mobilisation croissante contre « la rénovation bulldozer » ;
- 1995 : arrêt de la rénovation et lancement des OPAH ; Annulation de la ZAC du Bas Belleville et définition d'un plan de référence (OPAC) ; Création des ZUS Belleville et Orillon ; Premières OPAH à Sainte Marthe et Fontaine-au-roi ;
- 2001-2009 : traitement approfondi et différencié de l'habitat dégradé ; Résorption de l'habitat indigne, réhabilitation de l'habitat privé, création de logements sociaux, nouveaux équipements, affirmation de la politique de la ville.

Cinq OPAH ont été réalisées de 1994 à 2003. Le bilan consolidé montre que des travaux ont été réalisés dans 272 immeubles sur les 793 du périmètre.

L'OPAH du Bas Belleville (1999-2003) est considérée comme particulièrement réussie : 89 immeubles ont fait l'objet de travaux (44 % des immeubles du périmètre), dont 28 réhabilitations complètes, pour un montant total de 4,7 millions d'euros de travaux, dont 1,3 millions d'euros de subventions. L'efficacité de l'opération est attribuée au couplage avec l'action administrative (arrêtés d'insalubrité), à la durée de l'opération (5 ans), à la petite taille du périmètre (9 ha) et au renfort d'une MOUS saturnisme.

Le plan de résorption de l'habitat indigne concerne 143 immeubles sur les 793 du périmètre d'étude. Le dispositif est complexe (SIEMP, OAH...) et va du soutien à la réhabilitation privée

à l'appropriation publique, avec relogement des occupants. À Belleville, le plan de résorption consiste surtout à soutenir la réhabilitation de l'habitat privé. Plus contraignant que l'OPAH, il peut rendre obligatoire la réalisation des travaux.

Ainsi, sur une période de 15 ans (1994-2009) près de la moitié des immeubles ont été améliorés, soit par le plan de résorption, soit par les aides en OPAH.

Une action s'est engagée en direction des hôtels meublés dégradés (OPAHM) avec encore peu de résultats. 615 logements sociaux ont été financés de 2001 à 2008, portant l'effectif SRU du périmètre à 3 509 logements, soit 23 % des résidences principales (Paris : 15 %). Les nouveaux immeubles de logements sociaux, neufs ou réhabilités, sont groupés dans le Bas Belleville et dans le secteur de la Fontaine-au-Roi.

Le réseau des équipements publics s'est densifié :

- équipements culturels : la Forge de Belleville (20^e), la Maison des Métallos (11^e) ; le Zèbre de Belleville (11^e) ;
- équipements sportifs : gymnase Maurice Berlemont, rue de l'Orillon ; square Luquet (20^e) ; piscine rue Denoyez (20^e) ;
- jardins : jardin de Belleville (20^e) square Juliette Dodu (10^e), jardin de l'Hôpital Saint-Louis (10^e), square Jules Verne (11^e) : petite enfance centre de ressources du passage Piver ; maison des sources rue Julien Lacroix.

L'implantation de la Forge de Belleville et de la Maison des Métallos a notamment renforcé l'attractivité culturelle du Grand Belleville.

L'espace public a bénéficié d'aménagements de voirie, de la mise en place des quartiers verts et de l'arrivée de Vélib' (Fontaine-au-Roi, Jean-Moinon Sainte-Marthe, Belleville).

Le bilan social, en tant que résultante des transformations urbaines sur la sociologie locale, est difficile à saisir, et les statistiques n'y suffisent pas. Mais celles-ci mettent en évidence une tendance lourde à la polarisation sociale. Pauvreté et précarité restent très présentes tandis que la part des catégories aisées se renforce. La partie centrale de l'éventail social perd du terrain. L'état de nombreux immeubles anciens reste préoccupant et les besoins en logements perdurent.

En 2009/2010, l'achèvement du plan contre l'habitat indigne et l'ouverture de la maison des métallos marquent la fin d'une étape. La question d'un nouveau projet à l'horizon 2020 est posée. Les maîtres mots d'un projet pour Belleville sont peut-être les suivants :

- la juste échelle (celle du Grand Belleville ?) ;
- la réhabilitation sociale et le développement durable ;
- le logement social ;
- l'emploi ;
- la lutte contre l'exclusion.

Le baromètre des quartiers

Le baromètre des quartiers, prévu par le référentiel d'évaluation, comprend trois enquêtes complémentaires, dont les principaux résultats sont présentés ci-après.

Au total, 400 professionnels ont été sollicités et 1200 ménages ont été interrogés dans l'ensemble des quartiers.

Enquête auprès des professionnels travaillant dans les quartiers prioritaires parisiens

Objectifs et méthode

L'objectif de cette première enquête était de recueillir **les points de vue** des citoyens qui interviennent à titre **professionnel dans les quartiers** au sujet de ceux-ci, de leurs évolutions, et des actions publiques qui y ont été mises en place. Cette enquête, tout comme les autres travaux réalisés dans le cadre du baromètre des quartiers, se fonde sur des recueils d'opinions. Elle vient compléter le dispositif central de l'évaluation, fondé sur une expertise des dispositifs mis en œuvre.

Le questionnaire était bâti autour de cinq axes :

- **l'évolution du quartier** : évolution de la situation générale, domaines (tels que l'emploi, le lien social, le logement...) ayant le plus évolué favorablement et défavorablement, évolution de la population ;
- **l'évolution selon les domaines de compétence** des professionnels : emploi, éducation, logement... ; évolution des conditions d'exercice d'activité, évolution du « public » avec lequel les professionnels sont amenés à travailler ;
- **les enjeux et besoins propres au quartier** : définition de trois enjeux prioritaires pour le quartier (emploi, logement, éducation...), formulation des besoins en matière d'équipements (structures en faveur de l'emploi, équipements destinés aux personnes âgées, commerces,...) ;
- **les actions publiques mises en place dans le quartier** : identification et appréciation de ces actions publiques, leurs répercussions sur les domaines de compétence des professionnels, pointage de celles qui mériteraient selon eux d'être davantage soutenues ;
- **le profil du répondant** : âge, sexe, profession, ancienneté professionnelle, type d'employeur (public, privé, associatif...), ancienneté dans le quartier, lieu de résidence.

L'enquête a été réalisée auprès de deux échantillons de professionnels différents :

- un premier, composé de professionnels proposés par les chefs de projet en charge de chaque quartier prioritaire parisien ;
- un second, élaboré à partir des annuaires des partenaires de la politique de la ville.

Tous les quartiers étaient représentés, bien que dans des proportions variables (comprises entre 6 répondants et 15 répondants).

Le **panel de répondants est diversifié**, et comprend des professionnels issus des sept domaines d'intervention privilégiés par le CUCS. Un grand nombre de structures et de professions sont représentées (enseignants, médecins, assistantes sociales, juristes, commerçants, éducateurs, présidents d'association, conseillers emploi, gardiens de lycée, puéricultrices, comédiens...).

L'enquête présente naturellement des limites : en particulier, la représentativité de l'échantillon est difficilement contrôlable, l'univers des professionnels intervenant dans le champ des quartiers prioritaires étant lui-même difficile à délimiter.

Pour autant, les opinions recueillies témoignent toujours de réalités vécues. Lorsque les témoignages se corroborent, ce qui est souvent le cas, ils enrichissent à coup sûr la connaissance des quartiers et nourrissent la réflexion sur les actions en cours.

Principaux résultats

1 La majorité des répondants considère que **la situation générale de leur quartier s'est améliorée** (50 %) au cours des trois dernières années.

Cette opinion est partagée en particulier dans les domaines du lien social, du logement et de la culture. Les répondants attribuent cette amélioration à différents éléments :

- à l'action des associations ;
- aux opérations de rénovation de l'habitat et du cadre de vie ;
- à la mise en place de nouvelles structures (Régies de Quartier, centres sociaux, équipements culturels...) ;
- à l'arrivée dans les quartiers des nouvelles populations, qui amènent une plus grande mixité sociale.

2 Cependant, près d'un tiers des professionnels estime que **la population vivant dans ces quartiers est devenue plus précaire** au cours des trois dernières années.

Cette tendance à la précarisation des publics est observée dans tous les quartiers, à l'exception d'Amiraux-Simplon (où les publics sont considérés à la fois comme plus « mixtes » et plus précaires), de Chapelle et de Danube-Solidarité (où les publics sont jugés plus « mixtes »). La mixité sociale apparente et effective n'empêche donc pas la persistance de poches de précarité dans les quartiers prioritaires. On peut ainsi évoquer une certaine polarisation des espaces au sein de ces territoires.

Les professionnels soulignent par ailleurs que la situation de certains habitants reste problématique : celles des plus précaires, et en particulier, celle des jeunes, ne semblent pas connaître d'évolution positive.

3 La majorité des professionnels estime que leurs **conditions d'exercice d'activité dans le quartier ont évolué positivement**.

Cette amélioration est souvent reliée :

- à la mise en place et à l'efficacité de partenariats entre les divers acteurs locaux (associatifs, institutionnels, habitants...) ;
- à une amélioration de la communication (entre partenaires, mais également en direction de la population) et au développement de réseaux.

Pour autant, les répondants insistent aussi sur le manque de moyens financiers (incertitudes liées à la pérennité des financements, diminution ou disparition des subventions...) et de moyens humains. L'augmentation des difficultés des « publics » est aussi évoquée comme un facteur de dégradation des conditions d'exercice d'activité.

4 Les principales **actions publiques identifiées** par les professionnels se rapportent :

- à celles entreprises dans les domaines du **logement** et de **l'équipement** des quartiers (ouverture de nouvelles structures : centres sociaux, régies de quartier, crèches, équipements culturels et sportifs, opérations de rénovation/réhabilitation) ;
- au développement de réseaux de **transport** (la mise en place du dispositif Vélib' est notamment fréquemment évoquée) ;
- aux **dispositifs** d'accompagnement à la scolarité (la réussite éducative surtout) et d'accès aux soins (atelier santé ville notamment).

Dans cet ensemble, les dispositifs mis en œuvre dans le domaine de l'éducation (formation et réussite éducative notamment) sont considérés comme particulièrement efficaces.

De manière générale, les professionnels expriment leur **adhésion aux actions publiques mises en œuvre** dans les quartiers (60 %). Les réponses varient toutefois selon les domaines de compétence. Ceux de l'emploi, de l'intégration, de la sécurité et du logement se caractérisent par un pourcentage de satisfaction plus faible (inférieur à 50 %), et les autres domaines (lien social, éducation, santé et culture) par un pourcentage relativement élevé (compris entre 50 et 70 %).

5 Malgré de nombreux atouts (mixité sociale, jeunesse de la population, présence d'équipements et richesse des tissus associatifs...), les répondants mettent en évidence un certain nombre de **difficultés** auxquelles les quartiers demeurent confrontés :

- **sur le plan urbain**, des efforts resteraient à fournir au niveau du cadre de vie, de la propreté et du logement. Certains quartiers souffriraient d'une situation d'isolement et d'enclavement, en partie imputable à une desserte en transports insuffisante. Des structures

seraient encore trop peu nombreuses dans certains quartiers, tels les commerces de proximité, les structures accessibles aux jeunes, les espaces verts, et, de manière générale, les lieux propices aux rencontres entre habitants ;

- **sur le plan social**, une part importante de la population qui vit dans ces quartiers reste confrontée à de nombreuses difficultés : précarités sociale et économique, chômage, difficultés liées au logement, problèmes de santé, difficultés d'insertion sociale. La situation des jeunes semble particulièrement problématique : situations d'échec scolaire, chômage, délinquance. Un sentiment d'insécurité est évoqué par de nombreux professionnels ;
- **la mixité sociale**, considérée par les répondants comme un important atout, leur paraît en même temps problématique : elle est fréquemment présentée comme superficielle, dans la mesure où des clivages se recréent, séparant les différentes communautés du quartier. La cohabitation est parfois difficile entre populations de niveaux sociaux et économiques différents (tensions et vols).

6 Lorsqu'on leur demande de retenir trois enjeux prioritaires pour le quartier dans lequel ils travaillent, et de les classer par ordre d'importance, les professionnels estiment que le principal enjeu est **l'emploi, suivi du logement, puis du lien social**. Plusieurs quartiers se distinguent toutefois par l'importance accordée à certains enjeux. Des variations existent aussi en fonction des domaines de compétence des répondants.

Pour pallier les difficultés énoncées précédemment, les professionnels soulignent la nécessité d'appuyer ou de mettre en place **un certain nombre d'actions** :

- celles entreprises en direction des **jeunes**, notamment dans les domaines de la formation, de l'emploi et des loisirs, doivent, selon eux, être développées ;
- les actions de **formation linguistique**, qui jouent un rôle important dans l'intégration des habitants d'origine étrangère ;
- enfin, les actions favorisant le **lien social**, et notamment, les activités intergénérationnelles (évoquées dans la majeure partie des quartiers), sont mentionnées de façon récurrente par les répondants.

Les « regards auto-évaluatifs »

Objectifs et méthode

Le baromètre des quartiers comprend également une enquête dite « auto évaluative » auprès des responsables locaux qui mettent en œuvre la politique de la ville à Paris. L'objectif était de recueillir leur perception au sujet de l'évolution de la situation dans les quartiers du CUCS et dans leurs domaines de compétences, et au sujet des actions conduites et des modalités de fonctionnement de la politique de la ville à Paris. Il s'agissait également de souligner d'éventuelles préconisations ou idées innovantes pour le prochain contrat.

Le questionnaire comprenait quatre questions ouvertes portant sur :

- **l'évolution de la situation générale** (dans la thématique ou le territoire d'intervention) ;
- **les expériences positives et négatives** (identification d'une expérience positive et d'une expérience négative – dans la thématique ou le territoire d'intervention – et explication des répercussions) ;
- **la gouvernance et le jeu d'acteurs** (appréciation de la gouvernance et du pilotage du CUCS ; propositions de voies d'amélioration pour les modalités de fonctionnement interne et pour les partenariats) ;
- **les priorités pour le prochain CUCS** (identification des trois enjeux considérés comme prioritaires pour la thématique ou le territoire d'intervention et propositions d'actions innovantes).

L'enquête a été réalisée auprès de **responsables locaux de la politique de la ville** travaillant pour l'État et pour la Ville de Paris :

- les délégués de l'État et/ou délégués du préfet (4 personnes) ;
- les chefs de projet et chargés de mission de la DPVI (17 personnes).

Principaux résultats

1 Les responsables interrogés sont tout d'abord **préoccupés face à la situation économique et sociale des habitants des quartiers prioritaires**. Deux facteurs nourrissent ce sentiment d'inquiétude :

- le contexte général de crise économique, de réformes nationales majeures (création du Pôle emploi, mise en œuvre du RSA, politique migratoire...) et de diminution des financements ;
- la perception d'une dégradation du climat social et d'un accroissement de l'insécurité et de la délinquance (quatre chefs de projet témoignent ainsi d'une augmentation du nombre d'agressions et d'actes de violence dans leurs quartiers).

L'ensemble des répondants fait malgré tout état des **améliorations du cadre de vie et du traitement des champs d'intervention** dans les quartiers inscrits au titre du CUCS. Ces évolutions positives se relient à deux principaux champs d'intervention : l'action de la politique de la ville et les opérations de renouvellement urbain :

- les répondants relèvent notamment l'implantation de nouveaux équipements de proximité et de structures associatives (régies de quartier, ateliers santé ville) et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs comme la gestion urbaine de proximité ou la réussite éducative ;
- les responsables locaux de la politique de la ville évoquent également les travaux d'aménagement, les réalisations du GPRU, la requalification urbaine, qui ont permis de déclencher des dynamiques locales dans certains des territoires concernés.

2 Le pilotage institutionnel du CUCS a semblé insuffisant pour la majorité des responsables locaux de la politique de la ville. Les « changements de politiques connexes » (plan Espoir banlieues, contrats d'autonomie, délégués du préfet...) et la non mise en œuvre d'un dispositif de pilotage harmonisé ont contribué à développer des modalités de gouvernance propres à chaque territoire :

- les trois instances de pilotage mentionnées dans le CUCS – une direction de projet ; un comité de pilotage local ; une commission inter-partenaire par quartier – ne se sont pas réunies de façon formelle et régulière ;
- le pilotage avec les partenaires institutionnels et associatifs s'est ainsi réalisé de manière empirique dans chaque quartier, d'une part autour des instances de pilotage thématiques et territoriales (cellule de veille de gestion urbaine de proximité ; équipe pluridisciplinaire de réussite éducative ; comité technique du GPRU...) et, d'autre part en fonction des thèmes et des groupes de travail constitués par les équipes de développement local.

Les répondants formulent **deux propositions qui pourraient être actées dans le prochain CUCS afin d'améliorer les modalités de fonctionnement interne et les partenariats** :

- la mise en œuvre du dispositif de pilotage global inscrit dans le CUCS avec notamment la mise en place de la commission inter-partenaire par quartier pour informer l'ensemble des acteurs locaux de « l'état d'avancement du projet, des financements octroyés et des évolutions des politiques publiques ». L'organisation de ce moment officiel d'interpellation pour les acteurs locaux et les associations, tout comme celle du comité de pilotage local, seraient laissées à la discrétion des mairies d'arrondissement ;
- pour les quartiers prioritaires situés en GPRU, la création d'un dispositif de pilotage unique et formalisé pour le CUCS et le GPRU. Ce pilotage en binôme pourrait être supervisé par le secrétariat général de la Ville.

3 Interrogés pour définir trois enjeux qu'ils estiment prioritaires pour le prochain CUCS, les répondants identifient un ensemble de neuf thématiques. Parmi celles-ci, les deux thématiques le plus souvent mentionnées sont **l'insertion sociale et professionnelle des habitants d'une part et l'éducation et la jeunesse d'autre part** :

- pour les trois quarts des personnes interrogées (15 sur 21), l'insertion sociale et professionnelle des habitants constitue le premier enjeu pour les quartiers prioritaires ;
- l'éducation « au sens large » est le second enjeu le plus fréquemment cité (mentionné onze fois). Cela comprend aussi bien la scolarité que l'accompagnement éducatif, l'accès aux loisirs ou l'apprentissage de la citoyenneté.

Les sept autres thématiques considérées comme des enjeux prioritaires ne concernent pas nécessairement tous les quartiers. Pour chacune d'entre elles, des idées d'actions innovantes ont également été formulées par les répondants :

- le logement : mise en place d'une maison de l'habitat ; élaboration d'un Grand projet de résorption de l'habitat dégradé pour les quartiers faubouriers ;
- le développement économique endogène : soutien à la mise en place de système productifs locaux ; lancement d'appels à projets ciblés ;
- le renforcement de la concertation : formation d'habitants ressources à la coopération, au

- développement local et durable ; développement d'ateliers participatifs ;
- le lien social et la pérennité financière des petites associations : généralisation des conventions pluri-annuelles d'objectifs et de moyens ; dépôt en ligne des dossiers pour l'appel à projets ;
- le vieillissement de la population : inscription d'actions concrètes pour favoriser les « solidarités de quartier et intergénérationnelles » ; développement d'un système de veille avec les bailleurs et les services médicaux-sociaux ;
- la lutte contre les discriminations : développement de démarches à l'école, dans le cadre de la réussite éducative, et dans les logements, en coopération avec les bailleurs ; mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations à l'emploi ;
- le rapprochement des habitants de l'offre et de la production culturelles : création d'un événement dans les quartiers pour exposer « la richesse, les ressources et les potentialités » ; création d'un répertoire des acteurs culturels locaux ; développement des « opérations gratuites » et des partenariats avec les équipements de la Direction des affaires culturelles.

L'enquête habitants

Objectifs et méthode

Enfin, une enquête a été réalisée auprès des habitants des 14 CUCS. L'objectif était d'apprécier le regard que portent les habitants concernés par la politique de la ville sur leur quartier et son environnement, et sur leurs conditions de vie en général.

L'enquête devait également aider à mieux comprendre les différentes façons de « vivre la ville » des habitants résidant dans les quartiers prioritaires. Il s'agissait par exemple de mesurer leur sentiment d'appartenance à la ville, de mieux connaître leurs pratiques lorsqu'ils se déplacent dans la ville et leurs attentes par rapport à l'accès à des aménagements/équipements/services de nature diverse (services, commerces, équipements culturels et sportifs) et, in fine, de faire ressortir leurs besoins non satisfaits ou émergents.

Un échantillon d'individus résidant hors des quartiers prioritaires a été sélectionné pour pouvoir mettre en perspective le ressenti des habitants des quartiers inscrits au CUCS.

L'enquête a été réalisée par l'Institut de sondage GfK ISL du 1^{er} au 31 octobre 2009. Au total, 1 200 ménages ont été interrogés par téléphone.

Le questionnaire abordait les thèmes suivants :

- la perception de l'évolution du quartier et la confiance dans l'avenir et dans celui de leurs enfants ;
- le rapport au logement (appréciation, gêne...) ;
- la sociabilité locale (relations de voisinage, participation à la vie du quartier...) ;
- le souhait de mobilité résidentielle (trajectoire...) ;
- l'accès et la fréquentation des commerces, des équipements et des services publics (besoins...) ;
- les loisirs et l'occupation du temps libre (fréquentation des structures de proximité...) ;
- le sentiment d'insécurité (déplacements seul, déplacements le soir...) ;
- les discriminations (victimes, information...).

Afin de pouvoir comparer les résultats entre les différents « territoires » du CUCS et l'échantillon témoin hors CUCS, l'échantillon global a été structuré comme suit :

- zone SUD (Porte de Vanves/Sud 13^e) : 250 entretiens ;
- zone EST (Danube/Saint -Blaise/Porte de Montreuil) : 250 entretiens ;
- zone CENTRE (Goutte d'or/Amiraux-Simplon/Fontaine-au-Roi/Belleville/Les Portes) : 250 entretiens ;
- zone NORD (Flandre/La Chapelle/Porte Montmartre/Porte de Clichy) : 250 entretiens ;
- Paris hors CUCS : 200 entretiens.

Pour garantir la représentativité de chaque groupe de quartiers et de l'échantillon témoin, des quotas ont été respectés (âge, activité, CSP, nombre de personnes par ménage).

Principaux résultats

L'enquête a donné lieu à un rapport. Les principaux résultats sont les suivants.

• 8 habitants des CUCS sur 10 se disent « satisfaits » de leur quartier

Quel que soit le territoire, on note d'assez bons niveaux de satisfaction globale et de recommandation de son quartier. Toutefois, avec 81 % de « satisfaits » dans les quartiers du CUCS

(dont 28 % « très satisfaits »), le niveau de satisfaction reste encore en retrait par rapport au reste de Paris (93 % de « satisfaits », dont 52 % « très satisfaits »). Dans l'ensemble, en zones CUCS, les plus satisfaits sont les habitants de la zone Sud, puis du Centre, puis de l'Est et enfin du Nord.

• **Les nuisances sonores, l'emploi et la propreté sont les principales sources d'insatisfaction**

Quel que soit le quartier (CUCS, hors CUCS) les thèmes qui génèrent les plus hauts niveaux de satisfaction, en spontané comme en assisté, sont « l'accès aux transports publics » et « les commerces de proximité ». À l'inverse, les thèmes qui suscitent le plus d'insatisfaction sont « la protection contre le bruit » (encore plus fortement en zone « Centre »), « l'emploi » (plus particulièrement en zone Est), et « la propreté du quartier » (plus spécifiquement en zone Nord). Particulièrement dans les zones du CUCS, « l'image du quartier », de même que « la sécurité » s'avèrent présenter des niveaux de satisfaction nettement plus faibles que dans le reste de Paris.

• **Des améliorations perçues en termes de qualité des logements, d'équipements scolaires et de sécurité**

Même si dans l'ensemble, les habitants estiment que les choses sont restées stables depuis plusieurs années dans leur quartier, dans certaines zones du CUCS, des améliorations sont perçues notamment pour ce qui est de « la qualité des logements » (sauf Est), des « équipements scolaires » (sauf Est) et de la « sécurité » (sauf Nord). À l'inverse, d'autres éléments sont perçus comme se détériorant par les habitants du CUCS comme « la propreté » et « l'image du quartier ».

• **Une relative confiance vis-à-vis des infrastructures de proximité**

De façon indifférenciée entre zones du CUCS et le reste de Paris, les habitants font globalement « plutôt confiance » aux infrastructures « de proximité » telles que la Mairie, l'École alors que les niveaux de confiance sont nettement moins élevés concernant les institutions plus « éloignées » de leur quotidien tels que l'État, la Justice...

• **Près d'un tiers des habitants des CUCS ont été victimes ou témoins d'actes de délinquance**

Le « sentiment d'insécurité » est plus fort parmi les habitants des zones du CUCS que pour ceux du reste de Paris, notamment en soirée, lors des déplacements à pied ou en vélo. Près d'un tiers des habitants des CUCS (32 %) a été « témoin ou victime d'un acte de délinquance » tandis que cette réalité s'avère moins forte pour les habitants du reste de Paris (24 %). Près d'un habitant sur cinq des CUCS a été témoin ou victime d'un acte de discrimination, le plus souvent en rapport avec « l'origine » (dans 59 % des cas).

• **Des pratiques culturelles moins développées chez les habitants des CUCS...**

On observe d'assez bons niveaux de pratiques culturelles et de loisirs, mais toujours de façon moins marquée et avec une proportion plus élevée de personnes disant ne « jamais » pratiquer l'activité dans les quartiers du CUCS (tendance encore un peu plus accentuée dans la zone Est) que dans le reste de Paris. Les sorties les plus fréquentes (cinéma, restaurant) sont effectuées plutôt dans un « autre arrondissement » pour les habitants du CUCS et « dans leur propre arrondissement » pour les habitants du « Reste de Paris ».

• **Mais un engagement associatif plus fréquent dans les quartiers**

Les habitants du CUCS sont en proportion légèrement plus nombreux que les Parisiens hors CUCS à participer à des réunions publiques dans leur quartier (24 % contre 21 %) et à s'engager dans une association ou un collectif de quartier (18 % et significativement plus dans la zone « Centre » : 22 %-, contre 14 % dans le reste de Paris).

• **Pas de sentiment de dégradation en matière de qualité de vie...**

Dans l'ensemble, et quel que soit le quartier, les habitants estiment que la qualité de vie dans leur quartier est « restée la même » (40 % en CUCS, 50 % dans le Reste de Paris) ou « s'est plutôt améliorée » (35 % en zone CUCS, et 32 % en dehors du CUCS).

• **Mais de fortes attentes**

Mais quel que soit le domaine abordé, les Parisiens expriment de forts niveaux d'attentes.

Dans certains domaines, on note des niveaux d'attente nettement plus marqués dans les zones du CUCS que dans le reste de Paris :

- la propreté ;
- la qualité des logements ;
- les espaces verts ;
- les équipements publics ;
- la sécurité ;
- l'accès aux transports publics ;
- l'image du quartier.

• **Deux champs d'action prioritaires : la sécurité et la propreté**

Il ressort de l'enquête que les deux principales attentes pour les habitants du CUCS portent sur :

- la « sécurité » (attente encore plus marquée en zone « Est ») ;
- la « propreté » (attente encore plus marquée en zone « Centre »).

Enfin, le questionnaire de l'enquête « habitants » comprenait **deux questions ouvertes** :

- Qu'est-ce qui vous plaît dans votre quartier ?
- Qu'est-ce qui vous déplaît dans votre quartier ?

De manière générale, dans l'ensemble des CUCS, les habitants se disent satisfaits de la proximité des commerces et des transports en commun. Ils se rapprochent en cela de l'ensemble des Parisiens. À l'inverse, les principales sources d'insatisfaction sont le manque de propreté et le bruit, devant la trop faible diversité des commerces et l'insécurité.

Certains quartiers se distinguent de la moyenne des CUCS :

Par ce qui plaît :

- le caractère central du quartier (les Portes, Fontaine-au-Roi, Porte de Vanves, Flandre, Goutte d'Or) ;
- la population cosmopolite (les Portes, Fontaine-au-Roi, Goutte d'Or, Saint-Blaise, Belleville-Amandiers).

Par ce qui déplaît :

- les rassemblements de jeunes (Porte de Vanves, Goutte d'Or, Danube-Solidarité, Belleville-Amandiers) ;
- la présence de population étrangère (Sud 13^e, Porte de Vanves) ;
- les problèmes de drogues (Goutte d'Or, Porte Montmartre, Flandre) ;
- le manque d'espaces verts (les Portes, Fontaine-au-Roi) ;
- l'incivilité de certains habitants (Fontaine-au-Roi, Porte de Vanves, Amiraux-Simplon, Danube-Solidarité) ;
- la circulation (les Portes, Amiraux-Simplon).

À noter trois quartiers pour lesquels les habitants ont formulé des réponses spécifiques :

- le quartier Porte de Clichy, Porte de Saint-Ouen avec la transformation urbaine présentée comme un atout du quartier, tandis que le mauvais fonctionnement des transports (ligne 13 ?) est à l'inverse cité comme un défaut majeur ;
- le quartier Saint-Blaise, avec un « mauvais environnement » ;
- la Porte de Montreuil, Python-Duvernois, Fougères avec les nuisances liées aux travaux du tramway.

Les résultats de ces deux questions sont présentés dans les tableaux ci-après pour chacun des 14 quartiers CUCS (en gras : les différences par rapport à l'ensemble des CUCS).

Enquête habitants – Présentation synthétique des résultats des deux questions ouvertes : «qu'est-ce qui vous plaît/ déplaît dans votre quartier ?

Ensemble des cucs : 1 000 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des commerces/commerces variés (39 %)	1 Le manque de propreté/trottoirs sales (24 %)
2 Proximité des TC/aisance des TC (35 %)	2 Le bruit/les nuisances sonores (22 %)
3 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (27 %)	3 Le manque de commerces/commerces pas assez diversifiés (11 %)
4 Proximité des espaces verts (18 %)	4 La délinquance/le vandalisme (8 %)
5 Le calme/quartier tranquille (15 %)	5 L'insécurité/sentiment d'insécurité (7 %)

Les Portes (10^e) : 127 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 À proximité de tout/central (48 %)	1 Le manque de propreté/trottoirs sales (32 %)
2 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (45 %)	2 Le bruit/les nuisances sonores (30 %)
3 Proximité des commerces/commerces variés (43 %)	3 La circulation/trop de voitures (17 %)
4 Proximité des TC/aisance des TC (38 %)	4 Pas assez d'espaces verts (12 %)
5 Population cosmopolite/mixité ethnique/quartier populaire (19 %)	5 Commerces pas assez diversifiés (9 %)

Fontaine-au-Roi (11^e) : 98 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des commerces/commerces variés (53 %)	1 Le manque de propreté/trottoirs sales (33 %)
2 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (48 %)	2 Le bruit/les nuisances sonores (22 %)
3 À proximité de tout/central (22 %)	3 L'incivilité de certains habitants (11 %)
4 Population cosmopolite/mixité ethnique/quartier populaire (15 %)	4 Pas assez d'espaces verts (9 %)
5 Proximité des TC/aisance des TC (14 %)	5 L'insécurité/sentiment d'insécurité (8 %)

Sud 13 (13^e) : 93 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des TC/aisance des TC (46 %)	1 Le bruit/les nuisances sonores (17 %)
2 Proximité des commerces/commerces variés (37 %)	2 Le manque de propreté/trottoirs sales (15 %)
3 Le calme/quartier tranquille (32 %)	3 Le manque de commerces/commerces pas assez diversifiés (9 %)
4 Proximité des espaces verts (26 %)	4 Je n'aime rien/plus rien de me plaît (7 %)
5 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (21 %)	5 Trop de populations ethniques/trop d'étrangers (6 %)

Porte de Vanves (14^e) : 38 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des TC/aisance des TC (50 %)	1 Le bruit/les nuisances sonores (18 %)
2 Proximité des commerces/commerces variés (50 %)	2 Le manque de propreté/trottoirs sales (18 %)
3 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (24 %)	3 Les bandes de jeunes/le rassemblement de jeunes (10 %)
4 À proximité de tout/central (16 %)	4 L'incivilité de certains habitants (9 %)
5 Je m'y sens bien/je l'habite depuis toujours (13 %)	5 Trop de populations ethniques/trop d'étrangers (6 %)

Porte de Clichy - Porte de Saint-Ouen (17^e) : 33 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des commerces/commerces variés (45 %)	1 Le manque de propreté/trottoirs sales (27 %)
2 Proximité des TC/aisance des TC (34 %)	2 Le manque de commerces/commerces pas assez diversifiés (20 %)
3 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (19 %)	3 Manque de transports/mauvais fonctionnement/trop de monde dans les transports (16 %)
4 Le calme/quartier tranquille (18 %)	4 Le bruit/les nuisances sonores (22 %)
5 Bonne politique de développement du quartier/Réhabilitation de l'urbanisme/c'est de mieux en mieux (12 %)	5 L'insécurité/sentiment d'insécurité (11 %)

Amiraux-Simplon (18^e) : 40 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des commerces/commerces variés (51 %)	1 Le manque de propreté/trottoirs sales (46 %)
2 Proximité des TC/aisance des TC (39 %)	2 Le manque de commerces/commerces pas assez diversifiés (31 %)
3 Le calme/quartier tranquille (22 %)	3. L'incivilité de certains habitants (12 %)
4 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (19 %)	4 La circulation, trop de voitures (12 %)
5 Les gens/bon voisinage/mes amis (14 %)	5 Le bruit/les nuisances sonores (11 %)

La Goutte d'Or (18^e) : 77 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des commerces/commerces variés (53 %)	1 Le bruit/les nuisances sonores (42 %)
2 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (43 %)	2 Le manque de propreté/trottoirs sales (37 %)
3 Proximité des TC/aisance des TC (36 %)	3 Les problèmes de drogues/les dealers (17 %)
4 Population cosmopolite/mixité ethnique/quartier populaire (35 %)	4 Les bandes de jeunes/le rassemblement de jeunes (14 %)
5 À proximité de tout/central (17 %)	5 Le manque de commerces/commerces pas assez diversifiés L'insécurité/sentiment d'insécurité (11 %)

Porte Montmartre - Porte de Clignancourt - Moskowa (18^e) : 38 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des TC/aisance des TC (43 %)	1 Les problèmes de drogues/les dealers (24 %)
2 Proximité des commerces/commerces variés (42 %)	2 Le manque de propreté/trottoirs sales (22 %)
3 Le calme/quartier tranquille (21 %)	3 La délinquance/le vandalisme (19 %)
4 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (17 %)	4 Le bruit/les nuisances sonores (15 %)
5 J'y ai mes repères/je l'habite depuis toujours (11 %)	5 Nuisance des puces (8 %)

La Chapelle (18^e) : 112 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des TC/aisance des TC (43 %)	1 Le manque de propreté/trottoirs sales (22 %)
2 Proximité des commerces/commerces variés (42 %)	2 Le bruit/les nuisances sonores (15 %)
3 Le calme/quartier tranquille (21 %)	3 Le manque de commerces/commerces pas assez diversifiés (10 %)
4 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (17 %)	4 L'insécurité/sentiment d'insécurité (11 %)
5 J'y ai mes repères/je l'habite depuis toujours (11 %)	5 La délinquance/le vandalisme (7 %)

Danube-Solidarité (19^e) : 24 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des espaces verts (51 %)	1 Le bruit/les nuisances sonores (39 %)
2 Proximité des TC/aisance des TC (28 %)	2 Le manque de propreté/trottoirs sales (30 %)
3 Proximité des commerces/commerces variés (18 %)	3 Le manque de commerces/commerces pas assez diversifiés (10 %)
4 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (17 %)	4 L'incivilité de certains habitants (15 %)
5 Le calme/quartier tranquille (15 %)	5 Les bandes de jeunes/le rassemblement de jeunes (12 %)

Flandre (19^e) : 118 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des commerces/commerces variés (41 %)	1 Le manque de propreté/trottoirs sales (27 %)
2 Proximité des TC/aisance des TC (28 %)	2 Les problèmes de drogues/les dealers (17 %)
3 Proximité des espaces verts (24 %)	3 Le bruit/les nuisances sonores (16 %)
4 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (25 %)	4 La délinquance/le vandalisme (16 %)
5 À proximité de tout/central (18 %)	5 Le manque de commerces/commerces pas assez diversifiés L'insécurité/sentiment d'insécurité (10 %)

Saint-Blaise (20^e) : 36 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des commerces/commerces variés (33 %)	1 Le bruit/les nuisances sonores (24 %)
2 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (28 %)	2 Le manque de propreté (21 %)
3 Proximité des TC/aisance des TC (23 %)	3 La délinquance/le vandalisme (13 %)
4 Population cosmopolite/mixité ethnique/quartier populaire (16 %)	4 L'insécurité/sentiment d'insécurité (11 %)
5 Proximité des espaces verts (14 %)	5 L'environnement/les alentours (10 %)

Porte de Montreuil - Python-Duvernois - Fougères (20^e) : 44 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Proximité des commerces/commerces variés (42 %)	1 Le bruit/les nuisances sonores (21 %)
2 Proximité des TC/aisance des TC (38 %)	2 Le manque de commerces/commerces pas assez diversifiés (17 %)
3 Proximité des espaces verts (17 %)	3 Le manque de propreté/trottoirs sales. (15 %)
4 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (14 %)	4 La délinquance/le vandalisme (13 %)
5 Le calme/quartier tranquille (14 %)	5 Les travaux du tramway (12 %)

Belleville-Amandiers (20^e) : 123 entretiens

Ce qui plaît	Ce qui déplaît
1 Quartier animé, vivant/bonne vie de quartier (44 %)	1 Le manque de propreté/trottoirs sales (21 %)
2 Proximité des commerces/commerces variés (34 %)	2 Le bruit/les nuisances sonores (21 %)
3 Proximité des TC/aisance des TC (26 %)	3 La délinquance/le vandalisme (11 %)
4 Proximité des espaces verts (22 %)	4 Les bandes de jeunes/le rassemblement de jeunes (11 %)
5 Population cosmopolite/mixité ethnique/quartier populaire (21 %)	5 Le manque de commerces/commerces pas assez diversifiés (10 %)

Les chiffres clés du CUCS 2007-2010

14 quartiers dans 8 arrondissements, 300 000 habitants, 11 sites en GPRU.

Engagements financiers sur 3 ans pour le CUCS :

Ville de Paris : 83 M€

État : 78 M€

Effort global de la collectivité parisienne en 2009 : 285 M€ dont 122 M€ pour le GPRU :

- **7 régies** de quartier labellisées à fin 2009 (11^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e), 2 autres prévues dans le 10^e et le 20^e ;
- **500 femmes** dans les parcours linguistiques vers l'emploi ;
- **448 emplois** aidés dans les quartiers ;
- **234 conventions** adultes-relais signées ;
- création de Paris Mix, **système productif local** : autour de l'économie du livre à Fontaine-au-Roi et des NTIC Capital Games à Saint-Blaise ;
- signature d'une **charte commerciale** pour la Porte Montmartre ;
- **création d'un PLIE** dans le 18^e, 19^e et projet dans le 20^e ;
- **3 centres sociaux** créés Paris Nord-Est, Porte de Clignancourt et 13^e ;
- **1 lieu d'accueil innovant pour les jeunes** dans le 10^e ;
- lancement de la démarche de **gestion urbaine de proximité** dans tous les quartiers ;
- renouvellement de la **convention avec les bailleurs et les SEM** ;
- **600 enfants** bénéficiaires de la **Réussite Éducative** ;
- **4 Ateliers Santé Ville** créés dans les 13^e, 14^e, 18^e et 20^e, et **2 ASV** en projet dans les 10^e et 19^e ;
- **partenariat avec 7 musées de la Ville de Paris et 2 musées nationaux** : ateliers et visites de plusieurs centaines d'habitants des associations et des centres sociaux ;
- **1500 places** mises à disposition des associations pour « mon premier festival » ;
- **500 spectateurs** aux projections de « cinéma pour tous » ;
- **500 personnes** issues de 36 structures de proximité ont bénéficié des spectacles du Grand Parquet ;
- **600 personnes** ont bénéficié des spectacles autour des contes de Grimm du théâtre de l'Odéon

Évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Paris 2007-2010

Les CUCS, cadre de référence de la politique de la ville, ont été signés pour une durée de 3 ans (2007-2009) puis reconduits jusqu'à fin 2011. À Paris, le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) concerne 14 quartiers pour une population de 300 000 habitants, soit 14 % de la population parisienne.

La démarche d'évaluation du CUCS de Paris aura duré plus de deux années. L'objectif était de suivre les programmes mis en œuvre, d'en apprécier l'efficacité et de formuler des pistes d'amélioration. À travers une démarche d'évaluation critique, constructive et propositionnelle, les équipes locales, les associations, les professionnels de la politique de la ville et leurs partenaires ont été associés à l'exercice.

S'il ne restitue qu'en partie le foisonnement des contributions, ce rapport rend compte des principaux résultats de l'action publique par thématique (emploi, lien social...) et au niveau de chacun des quartiers prioritaires. Il en ressort que les objectifs du CUCS ont été globalement tenus sur la plupart des programmes stratégiques : le fléchage des dispositifs emploi en direction des habitants des quartiers, la consolidation des régies de quartier, le développement des ateliers santé ville et des points d'accès au droit, la diversification de l'offre de logements sociaux, la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative. Les pistes d'amélioration que l'évaluation a fait émerger sont aujourd'hui soumises au débat.